



**SÉANCE PLÉNIÈRE**

**LUNDI 6 MAI 2019**

**PROCÈS VERBAL**

*in extenso*

**ADOPTÉ EN SEANCE PLENIERE DU 24 JUIN 2019**

**ISSN 2552-8238**



**CONSEIL REGIONAL  
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**SEANE PLENIERE DU 24 JUIN 2019  
et son prolongement le Mardi 25 juin 2019**

**PROCES VERBAL  
de la Séance Plénière du 6 mai 2019**

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :  
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

**Le Secrétaire de séance désigné**

**Le Président du Conseil régional**

**Benoît TIRANT**

***signé Alain ROUSSET***

**Alain ROUSSET**

## SOMMAIRE

### Séance Plénière du lundi 6 mai 2019

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Benoît TIRANT

- 
- Discours introductif du Président P. 5
- N° 1 – Projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET P. 9  
Vote P. 132
- N° 2 – Avenant n°2 aux Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes CPER Aquitaine 2015-2020 – Volet 1 « Mobilité multimodale »  
- Priorité 1.2 « Rénover et moderniser le réseau ferroviaire ». P. 133  
Vote P. 133
- 
- Vœu «Une meilleure ambition régionale pour le développement des énergies marines » P. 134  
Vœu retiré P. 136
- 
- Annexe P. 138
- Liste des Conseillers Régionaux

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (pouvoir en cours de séance à M. UTHURRY, PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (PS).

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (non inscrite), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (pouvoir en cours de séance à M. BITEAU, LRG), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (pouvoir en cours de séance à Mme LAINEZ, UC NA), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (G), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (pouvoir en cours de séance à M. SORE, PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (LRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (pouvoir à M. ROUSSET, PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Madame BRUN Yveline (RN), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (retard, présent pouvoir à Mme TRAPY, PS), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (pouvoir en cours de séance à M. DELPEYRAT-VINCENT, G), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (pouvoir en cours de séance à Mme MARENDAT, UC NA), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir à Mme SABOURIN-BELHADJ, PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryses (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (G), Monsieur DELRIEUX Benjamin (pouvoir en cours de séance à Mme GENDREAU, PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur José DINUCCI (RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UC NA), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUBOIS Robert (pouvoir en cours de séance à M. MALHERBE, RN), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (pouvoir à M. DESHAYES, PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (pouvoir à M. LAURENT, PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (pouvoir à Monsieur HAZOUARD, PS), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir à M. GUILLEMOTEAU, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (RN), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (pouvoir en cours de séance à M. VERDIN, RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (G), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UC NA), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LAMARQUE Gisèle (pouvoir en cours de séance à M. HERAUD, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICIAGUEÇA HAR Alice (EC-EELV), Madame LENFANT Julie (PS), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (LRG), Madame MARENDAT Véronique (UC NA), Madame MARTY Christine (RN), Madame MESNARD Françoise (pouvoir en cours de séance à Mme LANZI, PS), Madame Sophie METTE (MODEM pouvoir en cours de séance à M. AGUERRE), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIERAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (pouvoir en cours de séance à Mme MOEBS, EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (pouvoir en cours de séance à M. THIERRY, EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (pouvoir en cours de séance à Mme PINVILLE, PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascal (MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (pouvoir en cours de séance à M. COLOMBIER, RN), Madame ROUËDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS),

Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS pouvoir en cours de séance à Mme AVERLAN, PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (pouvoir à Mme ALMOSTER-RODRIGUES, PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (pouvoir à Mme WASZAK, PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (pouvoir en cours de séance à Mme TYTGAT, PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS Francis (pouvoir en cours de séance à Mme MARCHAND, LRG).

Étaient représentés :

Madame BOUDINEAU Isabelle (pouvoir à Mme VEYSSY, PS), Madame BOULTAM Yasmina (pouvoir à M. ASTIER, PS), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (pouvoir à Mme DIAZ, RN), Madame CALMELS Virginie (pouvoir à M. GUERIN, LR-CPNT), Madame CHAUMERON Lucie (pouvoir à M. CHARBONNEAU, RN), Madame CHEYROUX Claudie (pouvoir à Mme WERBROUCK, RN), Monsieur DAURÉ Jean-François (pouvoir à M. BLANCHARD, PS), Monsieur DORTHE Philippe (pouvoir à M. CORSAN, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (pouvoir M. BERROYER, D.I.N.A.), Madame FERREIRA Otilia (pouvoir à Mme REQUENNA, MODEM), Monsieur FREL Lionel (pouvoir à M. PAGES, EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (pouvoir à M. GERARD, D.I.N.A.), Madame GÉRARD Anne (pouvoir à M. TIRANT, PS), Madame LE YONDRE Nathalie (pouvoir à Mme LAMARQUE, PS) Madame LAPORTE Hélène (pouvoir à M. LAMARA, RN), Madame LAPRÉE Véronique (pouvoir à M. SAUVAITRE, LR-CPNT), Monsieur VEUNAC Michel (pouvoir à Mme MOGA, MODEM),

Étaient Excusés :

Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap),

\*Considérant que tout membre concerné soit à titre personnel, soit à un autre titre que celui de conseiller régional, est considéré comme ne participant pas au vote, quitte la séance lors du débat et figure dans le résultat de vote après la mention « non-participation »,

## DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

**M. LE PRÉSIDENT.** - Chers collègues, merci d'être venus en quasi-totalité à cette plénière un peu singulière mais je crois que c'était le souhait de beaucoup d'élus, de beaucoup de groupes, de pouvoir faire des plénières thématiques. En plus, là, nous avons une occasion assez exceptionnelle puisque ce texte sur lequel nous avons à nous prononcer en bloc n'est pas un budget. Il doit être adopté ou refusé dans sa totalité.

Je voudrais aussi vous remercier toutes et tous parce que nous avons ensemble beaucoup travaillé et les amendements vont sûrement - tels que j'ai pu les voir pour beaucoup - participer à l'enrichissement de ce texte. Cela montre que le droit d'amendement et le travail préalable ne sont pas des incantations.

Ce texte est peut-être, avec le CPER ou le vote du budget, l'un des textes les plus forts de notre Assemblée pour ce qui concerne le SRADDET parce que nous mettons « le pied dans la porte » d'une revendication que j'ai longtemps portée en tant que Président de l'Association des Régions de France, à savoir le pouvoir réglementaire des Régions pour essayer de rapprocher le plus le pouvoir du citoyen, des terrains et des territoires. C'est sûrement le SRADDET le plus ambitieux de France, des Régions de France...

De France. Je suis prêt à prendre les paris comme nous le faisons dans d'autres politiques, que ce soit l'apprentissage ou le développement économique. C'est plutôt à l'honneur de tous.

Effectivement, il y aura une part - concédons-le - relativement limitée du pouvoir réglementaire. Nous aurons à nous prononcer après nous être dotés de l'ingénierie nécessaire d'un rôle sur les SCOT. Sur les PLU un peu moins mais au moins sur le SCOT. Il y a donc là une grande responsabilité. Cette responsabilité est liée à l'initiative que nous avons prise pour le climat en réunissant un groupe de scientifiques autour d'Hervé LE TREUT puis autour de Vincent BRETAGNOLLE sur la biodiversité parce que la Nouvelle-Aquitaine est la Région où le réchauffement climatique est le plus fort, parce que nous sommes la première Région agricole et agroalimentaire d'Europe en valeur et que nous avons un rôle de pilote - je ne sais pas comment dire -, d'initiatives à avoir.

Ce texte est bien entendu - je ne sais pas si c'est le bon terme - très environnementaliste ou en tout cas, prenant en compte l'équilibre entre l'environnement et les territoires. C'est un rôle des Régions qui peut inquiéter les collectivités infrarégionales et il faut que l'on s'en soucie, notamment sur le plan des règles de l'étalement urbain, où la Nouvelle-Aquitaine a d'ailleurs été championne mais pas forcément dans le bon terme.

Il fallait donc trouver l'équilibre le plus haut possible pour une autre raison, c'est que nous allons nous engager à partir de ce vote – selon son résultat – à une triple conditionnalité. D'abord, les collectivités infrarégionales qui auront à se prononcer, à nous donner leur avis. On a d'ailleurs une réunion rapide à avoir avec les représentants des collectivités dans le cadre de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CTAP). Ensuite, parce qu'il y a une enquête publique et enfin, parce que les services de l'État en Région, en relation avec leurs Tutelles, ont un rôle de relecture. Je vous avoue que c'est ce qui m'inquiète le plus. Il est évident que je ne peux que souhaiter qu'il y ait le vote le plus unanime sur ce texte pour être le plus fort possible demain, de telle sorte que les uns et les autres – et pardon de vous mettre sous pression – soyons les plus forts possible. Après, tout est sujet à débat dans un sens et dans l'autre. C'est plus ou moins vert, plus ou moins environnemental. Mon souci est de massifier la transition écologique et environnementale. Je crois que c'est ce que nous disent les enfants et les jeunes qui manifestent, ce que nous disent les scientifiques quand ils s'expriment.

Nous devons dépasser les contradictions qui existent, y compris sur les énergies de demain. Si nous voulons de l'énergie renouvelable en Nouvelle-Aquitaine, c'est le solaire. Peut-être après-demain l'hydrolien. L'hydraulique, on a à peu près tout fait. Si nous voulons diminuer les gaz à effet de serre des avions, il faut la LGV. On a vu les conséquences de la LGV sur la liaison Bordeaux-Paris, pas simplement sur l'aérien mais sur la voiture. Si nous voulons faire de l'éducation à l'environnement, cela passe par les classes et les écoles et pas simplement par quelques témoignages. Il y a donc un travail à faire sur nous-mêmes, les uns et les autres. Je n'ai aucun doute sur le fait qu'il faille passer à un autre mode de développement, attendre, procrastiner, tout cela fait que les adultes que nous sommes ne préparons pas la terre pour nos enfants. Et en plus, les entreprises sont souvent plus en pointe que nous. Il y a donc un vrai défi et une vraie gravité dans ce débat. Maintenant, il y a plein d'idées qui ont pu être oublié et j'avoue que beaucoup d'amendements sont extrêmement intéressants, extrêmement constructifs. Je pense notamment à l'élimination rapide des sacs plastiques et du plastique dans les emballages. Quand on regarde ce que l'on trouve dans la mer, dans les poissons voire dans les crustacés des profondeurs, tout cela est très inquiétant. On aura aussi à lancer de gros travaux de recherche. Je pense notamment à la possibilité d'utiliser les eaux grises pour irriguer le verdissement des villes et éviter les îlots de chaleur.

Je pense aussi qu'il y a un vrai équilibre à avoir entre le social et l'écologie mais là aussi, il y a des amendements et on aura à travailler là-dessus. On aura d'ailleurs aussi à travailler dans les mois qui viennent un nouveau texte du SRADDET qui sera présenté à l'Assemblée en décembre. Voilà ce que je voulais dire en introduction.

Je remercie Laurence ROUEDE mille fois. Je crois d'ailleurs, chère Laurence, que chacun va vous présenter ses hommages tout au cours de cette séance plénière.

Je change de sujet : je voudrais accueillir les étudiants de l'Institut Aménagement, Tourisme et Urbanisme de Bordeaux en leur disant qu'ils se sont bien orientés.

L'un de nos soucis demain va être de développer l'ingénierie auprès des maires de petites communes qui sont souvent assaillis par des promoteurs peu scrupuleux. Il faut que l'on retrouve du sens à l'aménagement et la Région est en train de réfléchir à tout cela d'une manière précise. Donc bonnes études et j'espère que les débats de cet après-midi vont vous aider. Je regarde notamment ceux qui baissent la tête pendant ce moment-là.

Un autre mot qui n'a rien à voir avec le SRADDET. Vous avez vu les propositions - j'espère qu'elles vous agréent - dont j'ai pris l'initiative pour la reconstruction de Notre-Dame. Elles ne sont pas simplement : je mobilise la forêt de Nouvelle-Aquitaine mais aussi de mobiliser tous les Compagnons, tous les apprentis. Je dois avoir une réunion bientôt à Felletin en Creuse - qui a une histoire incroyable de la construction de Paris - pour faire en sorte que Felletin soit la base arrière de la reconstruction de Notre-Dame. Je souhaite bien entendu que Notre-Dame soit reconstruite avec une charpente en bois.

L'idée que nous avançons avec Jean-Louis NEMBRINI est d'essayer de faire un concours. Avant que l'on refasse la construction d'un bâtiment de ce type, il faut faire ce que l'on appelle un gabarit, c'est-à-dire une maquette. Nous allons donc lancer un concours auprès de tous les apprentis, lycées professionnels, CFA, Compagnons etc. d'une maquette en pierre et en bois avec un peu de ferraille je suppose.

Autre chose qui va aussi faire plaisir à certains de nos collègues et qui n'a rien à voir avec ce que je viens de dire : c'est le résultat de notre politique en accompagnement du cinéma. C'est vrai que ce n'est pas nous qui choisissons les films puisqu'il y a une Commission indépendante avec le CNC mais on a 5 sélections à Cannes. C'est totalement inédit.

Dans les 5 compétitions, il y a :

- Atlantique de Mati Diop,
- La fameuse invasion des ours avec un certain regard qui est produit par Prima Linea qui est un studio installé à Angoulême,
- Pour la Semaine de la critique, Abou Leila d'Amin SIDI-BOUMEDIENE,
- En sélection, L'ACID – rêve de jeunesse d'Alain RAOUST,



- En film d'ouverture de la quinzaine des réalisateurs, Le Daim de Quentin DUPIEUX qui est soutenu par la Région.

Deux courts-métrages soutenus par la Nouvelle-Aquitaine pour le prix UniFrance : Saigon-sur-Marne de Aude HA LEPLÈGE et Haenyo d'Eloïc GIMENEZ. Enfin, le court-métrage Bulles d'Air de Daouda DIAKHATE et puis, je crois que l'on a un film, que l'on n'a pas soutenu, sur le conflit de la souterraine. Donc j'espère que l'on va monter le tapis rouge etc.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais dire en introduction de ce propos.

Une autre contrainte dans notre après-midi, à 19 h 00, je lèverai la séance pour que nous honorions, fêtons, saluons, amicalement, affectueusement, fortement, Patrick VOLPIHAC puisqu'il a quitté ses fonctions de directeur de Cabinet.

Il a tellement marqué cette Institution. Il ne s'éloigne pas trop puisqu'il reprend la Direction de l'ALCA qui est la fameuse structure Agence du Livre et du Cinéma.

**« PROJET DE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES – SRADDET »**

**M. LE PRESIDENT.** - Chers collègues, je pense qu'il y a un tour d'horizon des responsables de groupe.

On va essayer de diviser en deux le débat. D'abord, une première partie sur équilibre des territoires, cohésion sociale et mobilité et puis une deuxième partie sur la transition environnementale. Cela vous convient ?

Je vais prendre les demandes de parole.

La richesse politique de cette Assemblée m'étonnera toujours. Cela fait plaisir de voir cette richesse.

Vous êtes Président d'un groupe M. RABIT ? Donc vous n'intervenez pas en début de séance, vous interviendrez après. On sait votre...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Monsieur le Président, chers collègues, la Région Nouvelle-Aquitaine tient aujourd'hui sa séance d'approbation de l'avant-projet de SRADDET tel qu'exigé par la loi NOTRe de 2016.

Premier constat : notre Région est en retard sur ce SRADDET et une manière de mesurer ce retard est de souligner qu'aujourd'hui 4 Régions ont déjà passé la première étape sur laquelle nous allons travailler aujourd'hui. Pas grave ce retard me direz-vous eh bien, si, et le calendrier de nos séances plénière en atteste. En effet, nous l'avons dit, c'est une excellente initiative que de prévoir pour le lundi 9 juillet une séance consacrée à la transition écologique mais franchement, au fond de nous-mêmes, nous sommes tous unanimes pour penser qu'il aurait fallu que ce débat ait lieu maintenant pour qu'il nourrisse notre SRADDET plutôt qu'en juillet où il sera suspendu en l'air entre la première version du SRADDET et le retour des territoires qui ne nous sera pas encore parvenu. Or, c'est bien parce que nous sommes en retard et que vous êtes contraints par la procédure législative du SRADDET que vous convoquez, dans la précipitation, cette séance.

Si l'on peut comprendre certaines raisons objectives de ce retard - je pense au décès de notre collègue Gérard VANDENBROUCKE, je pense aussi à l'harmonisation plus difficile en Nouvelle-Aquitaine que dans d'autres Régions -, une partie non négligeable du retard est due à de longs et laborieux ajustements au sein de la majorité régionale. Ces ajustements auraient mérité d'être faits démocratiquement, de manière transparente avec toutes les

composantes de notre Assemblée, comme vous le faites d'ailleurs lors de la séance de juillet. Bien entendu, lors de notre séance, nous allons retomber sur ces fameux ajustements. Bien entendu, le foncier, le photovoltaïque, les réserves en eau seront autant de points durs qu'il nous faut absolument résoudre de manière consensuelle ou alors ce SRADDET sera un échec.

Deuxième constat : sur le fond, votre avant-projet est dominé par les enjeux de la transition écologique, quitte à réduire à une portion congrue les autres enjeux imposés par la loi de 2015-2016, à savoir le développement durable et l'égalité des territoires. C'est un choix politique et nous allons vous surprendre : le groupe Union Centriste non seulement le comprend mais il s'inscrit dans cet élan que vous voulez donner à la transition écologique sur notre territoire régional. Reconnaissons-le, dans cette dimension, votre texte ne manque ni d'intérêt, ni de force. Il a été porté avec force, sérieux et talent par Laurence ROUEDE que nous saluons et pour que cela soit très clair, avant un certain nombre de débats qui nous opposeront, le groupe Union Centriste va en profiter pour saluer l'apport sur le long terme du mouvement écologiste, de ses élus, dans notre prise de conscience collective et dans le changement de nos comportements. Du verre d'eau de René DUMONT en 1974 avec son fameux « je bois devant vous un verre d'eau précieuse » aux manifestations de notre jeunesse pour le climat cet hiver, il y a une continuité d'actions dont nous reconnaissons la fécondité dans l'action publique de notre pays. Alors, tous écologistes ? Le Président ROUSSET écologiste ? La majorité écologiste et pourquoi pas les différentes oppositions ? En ce qui nous concerne, l'Union Centriste, fidèle à sa tradition, ce sera oui pour être écologistes mais un « oui mais ». Un « oui mais » parce que nous sommes vaccinés. On nous a déjà fait le coup du grand élan écologiste. Rappelez-vous, c'était en 2007, dans la foulée de l'élection présidentielle. Avec habileté, Nicolas HULOT avait transformé sa non-campagne en une promotion pour la charte de l'environnement qui fut signée par les principaux candidats à cette élection et notamment par son vainqueur, Nicolas SARKOZY. Cette charte prévoyait un Grenelle de l'environnement rassemblant toutes les parties-prenantes de la Nation autour des enjeux écologiques. Ce Grenelle de l'environnement eut lieu, sous la conduite de Jean-Louis BORLOO, à un niveau modeste, j'y ai participé. Il y avait de l'écoute, il y avait du soufflet, il y avait un élan. Puis ensuite sont venues les lois Grenelle de l'environnement 1 et 2.

Monsieur le Président, nous étions députés ensemble. Vous et moi les avons votées avec enthousiasme ces lois qui par certains côtés étaient positives. Qu'en reste-t-il aujourd'hui sur le terrain ? Rien ou pas grand-chose, si ce n'est une centralisation des décisions autour de l'État et de ses DREAL avec une ligne de partage législatif catastrophique, l'État gérant les risques, les collectivités territoriales gérant soi-disant

l'aménagement du territoire et l'urbanisme ou plutôt ce qu'il en reste. En effet, l'État s'est servi de la gestion des risques pour vider partiellement de son contenu les compétences des territoires. Ce faisant, une énorme machine à contentieux, entre l'État et les collectivités territoriales, a été créée et paralyse aujourd'hui des centaines de dossiers en France. Le Président de l'Agglomération d'Agen peut vous en parler : l'État a mis le PLUi d'Agen au Tribunal Administratif et nous avons mis le plan de protection contre les inondations de l'État aussi au Tribunal Administratif. Eh bien, Monsieur le Président, nous ne voulons pas que ce scénario se reproduise avec le SRADDET. En aucun cas, nous ne tolérerons que le SRADDET soit un nouvel outil de centralisation qui contraigne et réduise à peau de chagrin la liberté des territoires, cette liberté qui a été donnée par des lois fondamentales de la République et notamment en 1982 par les lois DEFFERRE.

Alors oui, Monsieur le Président, il y aura un débat fondateur autour de l'objectif 31 et de vos règles 1 à 5 sur le foncier. Ou bien vous maintiendrez cet objectif de 50 % de réduction des surfaces constructibles, objectif adouci aujourd'hui par le discours qui entoure votre document mais dont l'État fera une prescription. Ce n'est pas vous qui gèrerez la partie règlementaire, ce sont les DREAL, les DDT qui les gèreront. Dans chacun de nos documents, ce sera une prescription et ceci notamment après l'ordonnance prévue par la loi de 2016 pour fin 2020 avec application dès 2021. N'oublions jamais cette ordonnance. C'est cette ordonnance qui n'est pas encore écrite qui fixera véritablement le statut juridique du SRADDET. Monsieur le Président, j'en prends date aujourd'hui devant les collègues : l'ordonnance ira dans le sens de la prescription. Elle ira dans le sens de l'exigence, de la compatibilité des SCOT et des PLUi de nos territoires avec le SRADDET. Si compte tenu de ce durcissement prévisible, vous maintenez l'objectif de 50 %, le piège se refermera sur les collectivités locales comme il s'est refermé à l'occasion des lois de 2007. A ce moment-là, nous aurons contribué collectivement à créer avec SRADDET et votre objectif de 50 % un autre outil de centralisation et de recul des libertés locales.

Ou alors on choisira une autre voie. Au bout du processus de concertation, vous aurez l'audace de concilier ambition écologique et liberté territoriale et cela passe par une approche conventionnelle, territoire par territoire. Là, vous aurez une chance d'avoir créé un élan partagé consensuel sur l'immense région hétérogène dont vous avez la responsabilité.

Vous l'aurez compris, ce débat est pour nous, pour notre groupe, un débat fondateur. Comme le seront d'ailleurs les débats sur l'énergie et sur l'eau. Sur l'énergie, finalement c'est le titre de la chanson de quelqu'un de mon pays, Francis CABREL, qui me vient spontanément à l'esprit : est-ce que ce monde est sérieux ? Allons-nous être sérieux dans notre volonté de promouvoir les énergies renouvelables au-delà de l'acquis actuel, notamment hydraulique de notre Région ? Nous le savons, nous ne construirons plus

beaucoup de nouveaux sites d'hydroélectricité, nous n'en construirons d'ailleurs plus aucun. Nous le savons aussi : mise à part la façade charentaise, notre Région n'est pas une Région climatiquement favorable à l'éolien. Nous le savons enfin, l'exploitation des méthaniseurs et plus largement de la filière bois énergie restera marginale. Reste le photovoltaïque où notre Région a un véritable potentiel à cause de ses heures d'ensoleillement bien sûr mais à cause aussi de son relief plat pour la majorité de son territoire, relief favorable à l'optimisation de cette énergie.

Alors, nous sommes devant un vrai choix stratégique. Nous pouvons être ambitieux sur le photovoltaïque et cela veut dire ne pas le cantonner aux surfaces déjà artificialisées, parkings et toitures. Ceci dit au passage, parkings et toitures, c'est la ville. Vous qui voulez travailler pour l'équité des territoires, il faudra sans doute sortir des parkings et des toitures et notamment accepter, dans un cadre négociable, le concept de fermes photovoltaïques sur des terrains à faible valeur agronomique. Nous discuterons de cela. Nous sommes ouverts sur la notion de valeur agronomique. Nous avons alors le chemin pour développer significativement une part d'énergie renouvelable en Nouvelle-Aquitaine en multipliant réellement par quatre cette production d'énergie solaire à horizon 2030.

Nous vous proposons un amendement très important pour aller dans ce sens. S'il n'était pas accepté, là encore il y aurait un risque très fort à ce que le SRADDET soit règlementairement utilisé comme un outil de blocage du développement du photovoltaïque.

Sur l'eau, enfin, nous avons déjà eu le débat dans cette assemblée. Je veux saluer d'entre nous et notamment Henri SABOROT, ceux qui cherchent des chemins de compromis entre celles et ceux qui de fait ne veulent qu'aucune réserve en eau ne soit faite en Nouvelle-Aquitaine et celles et ceux - dont nous sommes - qui appellent à la constitution d'une véritable politique publique de réserve en eau pour nous adapter à l'une des réalités les plus établies du changement climatique dans notre territoire néo-aquitain. En effet, la pluviométrie en Nouvelle-Aquitaine a changé, pas tellement en quantité annuelle mais en répartition mensuelle. Les pluies sont maintenant beaucoup plus concentrées sur les mois d'hiver, provoquant des situations de sécheresse généralisées sur notre territoire. La Région et vous, Monsieur le Président, avec le Train du climat avez pris une très belle initiative de sensibilisation. Je suis allé écouter les climatologues qui animaient cette initiative. Ils ont été très clairs : notre Région se méditerranéise et il faut maintenant passer à une politique publique de l'eau telle que la mène chacun des pays méditerranéens (le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce).

Voilà, Monsieur le Président, quelles seront les lignes forces des amendements que notre groupe proposera à notre Assemblée. Nous y avons apporté beaucoup de travail,

beaucoup de conviction. Nous demandons à chacune et chacun de nos collègues de les considérer avec sérieux et bien évidemment, la position de notre groupe sur le vote d'approbation de ces avant-projets en fin de séance mais au final aussi sur le vote définitif en décembre dépendra très directement du sort qui leur seront réservés.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci Jean DIONIS. J'ai deux réflexions mais il ne faut pas que j'intervienne après chaque intervention.

D'abord, la première source d'énergie renouvelable en Région, Jean, est la biomasse. Même si je partage votre souci que le solaire peut être demain la première source, en n'oubliant pas les énergies marines comme l'un des amendements a pu l'évoquer.

Ensuite, par rapport au début de votre intervention, attention à ne pas donner prise à ce que disait Jacques CHIRAC : « le monde brûle et je regarde ailleurs ». Le problème essentiel, si l'on veut maintenir l'agriculture, la forêt, la vigne etc., c'est la maîtrise de l'étalement urbain et le rôle de la Région n'est pas de s'opposer, de verrouiller etc. mais de pouvoir apporter de l'ingénierie pour éviter ce qui a pu se passer dans un certain nombre de lieux. Parce que cela a été ma première position quand je suis devenu maire de Pessac, c'était des destructions de centaines et de centaine d'hectares d'espaces périurbains. Cela vaut aussi pour un certain nombre de communes autour du Bassin d'Arcachon ou d'autres. Il ne faut pas laisser les maires tout seuls.

Quand vous voyez dans une ville pas très loin du Bassin d'Arcachon, des centaines de pavillons construits au détriment de la forêt devant un Leclerc, vous vous dites que l'on a raison de tenir. Et quand vous voyez aussi que des grands Groupes comme Auchan ou Carrefour dont le modèle économique des grandes surfaces à la périphérie qui a entraîné l'étalement urbain sont en train d'être remis en cause, ma foi, la politique de reconquête des centres-villes et des logements vides des centres-villes me semble être une politique raisonnable.

**Mme LE GUEN.** – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les vice-Présidents, mes chers collègues.

Tout d'abord, je tenais à saluer et à vous remercier quant à la construction ou à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Je dois effectivement remarquer que vous avez été extrêmement réactif avec le vice-Président NEMBRINI et effectivement cela nous touche en tant qu'enseignants. Je tenais à remercier cette démarche.

Quant au point qui nous intéresse aujourd'hui, pour le SRADDET, c'est pour nous, ni plus ni moins, qu'une pièce montée. 5 grands constats, 5 types d'espaces, 4 défis, 3 orientations, 14 objectifs stratégiques déclinés en 80 autres objectifs et 41 règles, le tout se rapportant à 11 domaines obligatoires plus un ajouté par la Région. Un document

stratégique qui fusionne le SRAT, le PRGPD, le SRI, le SRKE, le SRCE et qui est opposable au SCOT, PLU, PDU, PCAET, à la charte des PNR, aux chartes communales etc. Tout cela est fort fastidieux.

De plus, en fonction des enjeux régionaux, la Région peut se saisir d'autres domaines. Suite à cette énumération à la Prévert, nous avons donc l'impression que nous allons voter ce jour pour donner les pleins pouvoirs à la majorité de cette Assemblée mais heureusement, la délibération qui va suivre ne se nomme que « projet ». Il est vrai que la compétence du SRADDET en matière d'urbanisme n'est toutefois pas clairement affirmée car le législateur nous dit : « qu'à la différence de certains schémas comme en Ile-de-France, en Corse et Outre-Mer, les seuls objectifs tenant à l'habitat, à la gestion économe de l'espace et à la protection et à la restauration de la biodiversité ne donnent pas au SRADDET la jouissance d'une vraie compétence en matière d'affectation des sols, de détermination des espaces naturels agricoles et forestiers, de localisation des extensions urbaines ainsi que celles des activités industrielles, commerciales, agricoles, forestières, touristiques. Donc tantôt le SRADDET est opposable aux collectivités, tantôt sa compétence n'est pas clairement affirmée et ce, sans réellement de concertation inter-régionale.

De plus, le SRADDET fait l'objet d'un bilan dans les 6 mois suivant le renouvellement général des conseillers régionaux et ce, pour voir si une révision s'impose. Cela amènera donc à une remise à plat totale en cas de changement de majorité car c'est un projet avec une échéance à 2030. Quoiqu'il en soit, il est obligatoire, nous allons donc, en tant que groupe, jouer le jeu mais tout en étant très attentifs à certains objectifs que je vais vous énumérer.

Tout d'abord, la réduction des nuisances et émissions de gaz à effet de serre des dessertes aériennes car dans votre rapport d'objectifs, d'une manière contradictoire vous favorisez et soutenez des utopies comme par exemple l'OSP d'Agen-La Garenne alors que vous dénoncez que 8 % des effets de serre au mondial se réduit au tourisme et que les ¾ de ces 8 % proviennent de l'aérien.

Nous serons également attentifs au ferroviaire puisque vous êtes pour le report modal qui est loin d'être une priorité pour la SNCF. Alors parler de l'infâme nœud routier bordelais et en premier de la saturation de la rocade bordelaise en raison des poids-lourds et attendre 2030 ne nous paraît pas sérieux. On se plaint aujourd'hui qu'il n'y ait pas assez de fret SNCF, lequel ne représente plus que 8 % de son trafic alors que pour rappel, la SNCF, avec sa participation de référence dans GEODIS et sa filiale SERNAM, est depuis longtemps le premier transporteur routier de fret. A cause de ces réalités, on ferme ou l'on diminue fortement l'activité comme par exemple le triage de Hourcade à Bègles. La Région pourrait

se servir de ce site pour le ferroutage et pour sauver le site et les emplois. D'après des recherches, le site proposerait déjà une base concrète au niveau des installations requises. La possibilité est donc réelle, dès aujourd'hui, pour le ferroutage.

N'a-t-on pas en Nouvelle-Aquitaine des entreprises capables de construire les équipements requis ? Comme par exemple l'entreprise BARAT GROUP à Loudun dans la Vienne, spécialisée dans le secteur de la construction ferroviaire, capable de fabriquer les wagons pour transport de camions. La Région a là une possibilité unique de corréliser ce projet avec des entreprises locales car ce déclin du fret ferroviaire est en totale contradiction avec le Grenelle de l'environnement qui prévoyait d'augmenter la part ferroviaire à 25 % d'ici 2022 et avec les engagements pris lors de la COP21. Et là, nous disons bien 2022 et non pas 2030.

On nous avait vendu la LGV Tours-Bordeaux afin, entre autres, de pouvoir dégager les voies existantes pour y faire passer du ferroutage. Aujourd'hui, les voies classiques sont dégagées et l'enquête publique qui a eu lieu il y a 3 ou 4 ans à propos d'une autoroute ferroviaire atlantique est sans suite. Pourquoi ? On nous dit que c'est parce que les ouvrages d'art entre Poitiers et Bordeaux ne permettent pas d'y faire passer les wagons appropriés. Pourtant, de nombreux conducteurs ont tiré un train qui, partant de Pouyaud était trié à Bordeaux puis à Saint-Pierre-des-Corps direction Paris. Ce train qui circulait 2 à 3 fois par semaine dans les années 70 s'appelait le Kangourou et n'était constitué que de wagons plats portant remorques de camions et containers.

Puis, nous avons aussi la réduction de 50 % de la consommation d'espaces fonciers. Il manque, d'après nous, dans ce rapport une préférence donnée par le moyen d'aménagements fiscaux et d'une fiscalité résolument écologique à la restauration du patrimoine bâti plutôt qu'à la construction de logements nouveaux. La remigration d'autre part favorisera la lutte contre l'artificialisation du territoire et résoudra d'elle-même ladite crise du logement qui n'est bien entendu qu'un effet collatéral parmi tant d'autres.

Ensuite, en ce qui concerne la préservation et la restauration de la qualité des paysages et leur diversité, nous retenons que le paysage est une notion polysémique ancienne qui rend compte des relations réelles et souhaitables établies par les sociétés humaines avec leurs espaces de vie. C'est à la fois une ressource économique, sociale et environnementale, un outil d'aménageur et un horizon de l'action publique. Le paysage donne un visage au territoire, exprime l'intention visible de construire et de transmettre des biens communs et informe sur la transformation des espaces de la vie humaine et non humaine. Il a pris le sens de milieux vivants, individuels et collectifs. C'est pour cela que nous aurions aimé voir apparaître, comme une grande partie de nos collègues et plusieurs



associations écologiques, la fin immédiate de la construction d'éoliennes, celles qui existent et à quelques exceptions près seront progressivement détruites. Nous dénonçons là par ailleurs une escroquerie financière.

Un des caractères propre de l'écologie est son caractère esthétique. Il ne s'agit pour elle de préserver aussi et peut-être d'abord la beauté du monde, les paysages, la nature, les droits des animaux, le patrimoine, la dignité de la présence sur terre. La lutte contre le réchauffement climatique doit être menée principalement comme un combat pour la réduction de la consommation d'énergie.

Pour terminer, en ce qui concerne l'agriculture, nous aurions aimé voir comme objectif la fin progressive mais immédiate dans les cas les plus scandaleux, de l'industrialisation de l'élevage animal. La fermeture de ce que nous appelons des camps de concentration et d'extermination pour les poulets, les oies ou les canards, surtout lorsque ces animaux chosifiés produits comme des animaux manufacturés sont en plus promis à la mort hallal.

L'abandon progressif non seulement de l'élevage intensif mais de l'agriculture intensive en général pour un retour des unités de petites et moyennes tailles plus conformes aux dimensions de nos pays, à l'intérieur du monde globalité et à leurs traditions d'excellence. En tournant le dos à la logique productiviste actuelle, sans pénaliser bien au contraire la situation matérielle des agriculteurs, en favorisant fortement les circuits courts, dans la géographie comme dans les systèmes de distribution, le nombre de fermes cessera de diminuer, la proportion de la population agricole par rapport à la population globale aussi.

Voici donc ce à quoi notre groupe sera vigilant lors de la possible mise en œuvre de ce rapport. Merci de m'avoir écoutée.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci.

Juste deux précisions : la SERNAM a été démantelée et privatisée en 2005, le Grenelle a postulé le doublement du fret sans moyen et l'augmentation du fret - chacun peut le comprendre - est conditionné à la capacité ferroviaire aujourd'hui conditionnée par 3 verrous : la gare Saint-Jean, Dax et le BAB. Dans une infrastructure pour faire passer du fret, un train de fret, c'est 3 TER. Il faut choisir et aujourd'hui il n'y a pas une organisation économique pour le fret. Il n'y a qu'1,5 % des marchandises qui passent sur le fret, malheureusement et c'est bien l'objectif de la Région, avec une deuxième voie, de pouvoir faire passer du fret sur la première.

**M. COLOMBIER.** - Monsieur le Président, il y a si je puis dire 2 SRADDET : le national et le régional dont nous étudions l'avant-projet aujourd'hui. Le national, c'est en quelque sorte le plan d'aménagement du territoire national, aménagement social économique qui est aujourd'hui un échec total quand on constate le désert que sont devenus les secteurs de la

ruralité. Désert où les services publics ont disparu, déserts médicaux, désert de l'emploi, la crise des Gilets Jaunes n'est pas née par hasard, mouvement de désespoir né de la disparition entre autres et principalement de l'État dans tant de domaines.

Alors le verdict est tombé : la montagne macronienne a accouché d'une souris. Après 2 mois de débat médiatisé à outrance, d'occupation de terrain médiatique car là était le but, après la révolte populaire des Gilets Jaunes, quelques mesures plutôt mesurette. Hors une baisse de 5 milliards d'euros d'impôts déjà programmée, le problème crucial de pouvoir d'achat des français est traité principalement par la suppression de niches fiscales concernant les entreprises et non pas les particuliers et par le fait de devoir travailler plus pour gagner plus peut-être on ne sait. Ceci fleure bon un certain SARKOZY. Comme nouveauté, on peut faire mieux quand on sait que l'allègement des charges des entreprises est toujours au point mort, l'emploi attendra. Quant au problème pour les ruraux de la distance entre leur domicile et leur travail et le coût que ceci implique, rien sur un allègement du coût exorbitant des taxes des carburants, rien sur les 80 kilomètres imposés uniformément et sans concertation sur tout le territoire. Ceci impacte bien évidemment la vie quotidienne des territoires ruraux. Quant à l'aide plus modeste qui constituerait en une taxe à 0 % sur les produits de première nécessité, les plus pauvres attendront, l'Europe technocratique l'interdit. Aucune leçon ne pouvait être tirée par le pouvoir quand dès le mois de décembre Emmanuel MACRON prévenait qu'il ne changerait ni de cap, ni de politique, surtout pas de protectionnisme mais une obéissance aveugle au diktat de Bruxelles. On continue, en fin de compte, il n'y a rien à voir.

Alors quel impact d'un SRADDET dans notre Région ? Vous nous proposez une obligation en effet de la loi NOTRe, grande usine à gaz, de planification régionale dans à peu près tous les domaines. Au nom barbare de SRADDET, ce dernier se caractérise par un empilement de considérations pour certaines philosophiques, de lieux communs et de mesures déjà mises en place. Dans ce projet d'aménagement du territoire régional, nous y voyons beaucoup de bonnes intentions, c'est vrai, assez générales et floues. Et en revanche, comment ne pas noter la contradiction de fond flagrante entre le projet de réanimer les zones rurales et la volonté de métropolisation de la loi MAPTAM à travers le territoire français. Les métropoles, tels des trous noirs, attirent, absorbent et dévorent la majorité des crédits publics des énergies et de l'emploi déjà en panne dans la ruralité. De plus, l'étalement urbain est l'une des conséquences entre autres de la métropolisation avec comme objectif d'ici quelques années, en ce qui concerne la métropole de Bordeaux, plus d'1 million d'habitants. Alors que vaille que vaille, le SRADDET confirme les méfaits de décennies d'échecs économiques à travers toutes les Régions ainsi qu'avec une même

politique de gauche et de droite au service non pas de nos compatriotes mais de la mondialisation et de ses ravages sociaux et économiques.

Des centaines de pages du SRADDET reprennent en fin de compte – je le faisais remarquer lors de la dernière Commission – des dizaines de contrats d'objectifs, de conventions thématiques que votre exécutif pond depuis le début de la mandature. C'est en fin de compte une strate supplémentaire. Il reprend même du reste une très grande partie du contrat de plan État/Région, je cite : « mobilité multimodale, transition écologique énergétique, numérique, innovation, filières d'avenir, territoires etc. ». C'est donc une strate supplémentaire qui n'amène pas la clarté de l'analyse mais la contrainte, notamment pour les communes quant à leur liberté de manœuvre et de décision sur leur PLU.

Notons qu'à travers le primes de l'écologie, sont évoquées quelques mesures concernant l'agriculture, grande absente de ce document. Évocation et affirmation du bio comme de la préservation des ressources d'eau, qui serait contre ? Certainement pas nous mais rien n'est à la mesure de la disparition progressive de nos paysans. Les chiffres sont dramatiques : de 200 exploitations qui disparaissent en France par mois, je vous demande pour la 3<sup>ème</sup> fois en trois séances plénière, la tenue d'un débat de fond sur l'agriculture régionale et ses problèmes vous rappelant que nous sommes la première région agricole de France, si ce n'est d'Europe. Aurez-vous, si je puis dire, enfin le courage d'y répondre ? La question est posée.

Notre position sera donc sur le SRADDET sans ambiguïté. Mes collègues du groupe Rassemblement National vous la précisera au fil de leurs interventions concernant l'emploi et l'activité économique, les transports et la transition écologique.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.** - Ne faisons pas dire au SRADDET tout ce qu'il ne peut pas dire. On ne va pas reprendre les politiques régionales et les politiques agricoles ici. Ce n'est pas le sens du SRADDET. Le SRADDET rassemble plusieurs schémas, notamment celui des déchets. On travaille sur la mobilité, sur la transition écologique. On a une plénière au mois de juillet sur la feuille de route écologique qui devrait rassembler tout le monde. Evitons les procès d'intention et puis là, on est en Région. On est en Région, Jacques COLOMBIER, on n'est pas à Paris.

**Mme REQUENNA.** – Monsieur le Président, chers collègues. Nous sommes donc à un moment clef du mandat puisque vous nous proposez aujourd'hui le vote du schéma des schémas qui fait le point sur la stratégie globale de la Nouvelle-Aquitaine en matière d'aménagement du territoire, le fameux SRADDET.

Par courtoisie pour notre collègue Laurence ROUEDE qui, si j'ai bien compris, va nous faire une présentation de ce dossier, je réserverai l'ensemble de mes remarques sur le sujet pour après la présentation.

Je ferai un propos liminaire bref mais sur le contexte plus large dans lequel s'inscrit cette plénière car il n'aura échappé à personne que nous sommes au début du mois de mai, mois marqué du sceau de l'Europe. Des centaines d'évènements sont portés partout en France pour célébrer l'Europe, dans nos communes, sur nos territoires et la Nouvelle-Aquitaine avec plus de 150 évènements programmés, prend largement sa part.

L'Europe pour laquelle nous nous prononcerons le 26 mai prochain, l'Europe continent cher à nos cœurs, l'Europe que nous peinons parfois à comprendre, l'Europe qui tout à la fois fascine, passionne, anime, effraie ou déçoit. Le hall d'entrée de Région est ainsi décoré aux couleurs du joli mois de l'Europe. Outre les décorations, il y a bien sûr des informations sur ce que l'Europe apporte à notre Région, nous rappelant que nos pêcheurs, nos artistes, nos transports, nos recherches et nos actions en faveur de la défense de l'environnement dépendent quotidiennement des aides de l'Union Européenne. Si nous sommes tous scandalisés par les difficultés d'accès de nos agriculteurs aux dites aides, rappelons toutefois que les blocages n'ont rien à voir avec Bruxelles mais que c'est un problème d'articulation entre l'État français et les Régions. Ces informations nous rappellent ainsi, avec acuité, combien l'Europe est présente dans notre quotidien.

Malheureusement, au nom d'ambitions électoralistes et dans un esprit de manipulation des peuples, certains n'hésitent pas à attaquer l'Europe dans son ensemble faisant du révisionnisme historique en reprenant les théories conspirationnistes de Philippe DE VILLIERS et comparant l'Union Européenne à Tchernobyl. Ces positions s'apparentent clairement au frexit qui était jadis prôné par la même famille politique. Pourtant, le repli nationaliste ne peut être ni un espoir, ni un projet mais constitue un piège extrêmement dangereux. Le meilleur ou le pire des exemples n'est-il pas celui du brexit ? Celui-ci est le résultat d'une campagne analysée depuis comme illégale, basée sur la désinformation et sur des aspirations nationalistes au cours de laquelle la vérité n'a pas été dite au peuple britannique sur son avenir après le brexit. Le résultat est qu'aujourd'hui nos voisins d'Outre-Manche sont déchirés car ils ont toutes les difficultés à s'extraire de l'Union Européenne et voient surtout tout ce qu'ils ont à y perdre. Alors oui, l'Europe a besoin d'évoluer, de se remettre en question, de rassurer nos concitoyens, de répondre aux besoins de protection des peuples face au grand choc du monde contemporain ou alors de se renforcer, de mieux se structurer pour lutter contre les stratégies des grandes puissances mondiales mais l'Europe qui est née sur les cendres d'un continent dévasté, qui était porteuse d'un projet de

paix, doit plus que jamais exister et pour cela, il appartient aujourd'hui à chacune des formations qui croient en l'Europe de la réinventer politiquement et culturellement.

Quand nous nous reverrons, les élections européennes seront passées et j'espère qu'elle sera sur le chemin du changement et non pas rendue stérile par certains. D'ici là, au nom de la décence politique et de l'honnêteté intellectuelle, notre devoir d'élus de la République, chacun à notre niveau, est d'informer nos concitoyens sur ce que l'Europe nous apporte et sur ce qu'elle pourra ou devra nous apporter en la changeant.

Je vous remercie.

**M. GUERIN.** - Je vais vous épargner la minute européenne.

Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous présentez aujourd'hui le SRADDET. Je serai très bref au cours de cette intervention car mes collègues et moi-même interviendrons ultérieurement au cours de la séance sur les 3 axes principaux et souvent transversaux afin de couvrir l'intégralité des domaines traités dans le schéma.

S'il convient de saluer la qualité du travail des services nécessaires à l'établissement de ce document, il n'est à mes yeux pas inutile de rappeler l'objet initial de ce SRADDET qui avait pour vocation de remplacer et d'intégrer nombre de schémas existants pour rendre plus simple le travail de l'élu en évitant la superposition des schémas pré-existants. Si l'objectif était louable, la réalité pourrait bien s'avérer très différente. En effet, la Nouvelle-Aquitaine, c'est un vaste territoire aux spécificités multiples. Pour exemple, il y a les territoires qui disposent d'un SCOT et il y a les autres. L'application de ce SRADDET ne sera donc nullement uniforme. De même, il n'est pas moins utile de rappeler que la réussite de ce schéma passera par des objectifs opérationnels précis, notamment en termes d'infrastructures car sans contractualisation des projets avec des plans de financement bouclés qui associeraient tous les partenaires, le SRADDET, aussi fourni et technique soit-il, pourrait bien n'être qu'une coquille vide.

Ainsi, en matière d'infrastructures, gageons ensemble, Président, que votre ambition affichée en matière d'infrastructures de transport pour la Région fasse des émules et qu'aucun des partenaires indispensables ne viennent à manquer le moment venu. Tout en sachant que nombreuses sont les opérations inscrites au SRADDET qui in fine seront soumises à des arbitrages nationaux dans le cadre de la loi Mobilités actuellement en cours d'adoption.

Sur les infrastructures ferroviaires, leur inscription au SRADDET correspondent soit au CPER en cours d'exécution dont les retards d'exécution sont importants, soit aux opérations de modernisation parfois bien tardives des voies régionales menacées de fermeture telle que la Limoges-Angoulême ou encore les grands projets de LGV. Si l'inscription de ces projets

au SRADDET est indispensable à leur opposabilité, il n'en demeure pas moins que la question de leur financement sera le sujet essentiel de leur concrétisation et là, désolé de vous décevoir Président, vous allez être contraint d'être davantage spectateur qu'acteur. Nombreux seront aussi ceux qui pourraient vous faire le grief de ne pas avoir traité équitablement tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Ce n'est pas moi qui vous contredirai dans cette volonté d'affirmer l'importance de l'accessibilité routière des territoires ruraux mais entendez Président qu'il puisse vous être fait le reproche de ne pas participer au financement des grandes opérations routières, l'achèvement de la mise à 2 voies de la rocade de Bordeaux en est une parfaite illustration.

En termes d'infrastructures, nombreux sont les chantiers qui demeurent des arlésiennes, telle que la ligne POLT ou encore l'aménagement de la liaison routière Limoges-Poitiers. Quant à la GPSO, les conclusions du rapport DURON qui servent de base à la réflexion à la loi Mobilités ne nous laissent guère optimistes. Vous n'y êtes pour rien me direz-vous. Tel l'a dit Vladimir ILITCH, Président, vous pensez que là où il y a une volonté il y a un chemin. Gageons ensemble qu'il s'agisse bien d'un chemin qui conduira à un véritable aménagement équilibré du territoire néo-aquitain et non d'un seul schéma ostentatoire d'un aménagement.

Dans quelques instants, certains de mes collègues émettront des réserves sur les choix qui ont été les vôtres sur le deuxième axe de ce schéma. A cette heure Président, nous restons dans l'expectative, dans l'attente d'être rassurés sur le fait qu'il existe bien un chemin et pas seulement un brillant et très structuré plan de communication ostentatoire qui s'évertue sans doute avant toute chose à satisfaire, et parfois avec manque de succès, les composantes de votre propre majorité.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La Région a l'obligation de présenter un SRADDET qui va bien au-delà de ses interventions financières. Laurence le redira tout à l'heure, c'est la naissance d'une collectivité qui a un rôle de « grand frère » ou de classes moyennes de collectivités entre l'État et les collectivités infrarégionales. C'est une bagarre que j'ai eue en tant que Président de l'Association des Régions de France, c'est ce qu'il se passe de manière beaucoup plus précise avec le succès que l'on sait en Allemagne. Donc on n'est jamais spectateur.

Sur le POLT, il y a 1,5 milliards d'investissements. C'est l'État et l'État avance là-dessus. On peut d'ailleurs remercier l'ancien Président de la République issu du Limousin d'avoir fait le job et d'avoir inscrit les crédits et d'ailleurs, les crédits avancent.

Sur Limoges-Poitiers, j'ai proposé que la Région intervienne beaucoup plus que ce qui est inscrit dans le CPER sur la liaison deux fois deux voies entre Limoges et Poitiers et

j'attends que l'État arbitre. Je l'ai dit 1 000 fois, ne refaisons pas des choses comme cela Jean. Cela va !

Sur la LGV, je pense que personne ici ne peut nier l'action que l'on a menée pour avoir la LGV entre Tours et Bordeaux et les résultats positifs que cette LGV a pour toutes les catégories sociales. Concernant le modèle économique pour aller en direction de l'Espagne ou pour aller en direction de Toulouse, on ne peut pas reproduire celui-là mais si l'on veut diminuer de 20 ou 30 % les camions sur la nationale 10, cela passe par une deuxième ligne ferroviaire. C'est aussi simple que cela et c'est comme cela que l'on va massifier la baisse de gaz à effet de serre.

Quand il y a une volonté, il y a un chemin ou quand il y a un chemin, il y a une volonté. Moi, on me disait que c'était Saint-Exupéry.

**M. GUERIN.** – Président, juste un mot pour rebondir sur vos propos et sur la ligne POLT. Je ne doute pas que l'État actuellement ait pris conscience du problème mais pourquoi l'État a-t-il pris conscience du problème ? Parce qu'il y a eu un accident à Brétigny où il y a eu des morts Président. La vérité est que cette ligne est à l'abandon, pour bien la connaître, depuis des décennies. Pas depuis des années, depuis des décennies. Et aujourd'hui, ce que vient de nous faire le Ministre comme annonce est que l'on sera extrêmement bien doté puisque l'on aura le wifi dans les wagons à horizon 2021. Ce ne sont pas des trains que l'on a Président, ce ne sont plus des trains donc il ne faut pas dire que l'État fait son travail. Je ne suis pas d'accord.

**M. LE PRESIDENT.** - Soyons honnêtes. Le précédent Gouvernement et le précédent quinquennat a inscrit 1 milliard/1,5 milliard et, sur la rénovation des voies, a passé commande des trains. On peut témoigner, nous Région, le temps qu'il faut quand on commande un TER pour en avoir la livraison. Cela ne sert à rien de caricaturer.

**M. GUERIN.** – Je ne dis pas que l'État n'a pas fait le nécessaire Président, je vous dis juste : pourquoi a-t-il fait le nécessaire ? Parce qu'il y a eu un accident et parce qu'entre temps...

**M. LE PRESIDENT.** -...Non, c'était bien avant.

**M. GUERIN.** - Et parce qu'entre temps la LGV Limoges-Poitiers a été enterrée en grande pompe alors que tous les contribuables limousins ont participé à son financement qui a été transféré via la SCEA aujourd'hui. Voilà le lot de consolation : on refait une ligne POLT avec 20 ans de retard.

Vous seriez élu du Limousin Président, jamais vous n'accepteriez cela. Jamais.

**M. LE PRESIDENT.** - Guillaume GUERIN, ne me dites pas que c'est d'hier qu'a été inscrit POLT sur les projets de l'État, ni les commandes de trains neufs. Ne me dites pas cela, ce n'est pas vrai. Situons-nous plutôt dans une forme de continuité, demandons que le POLT continue de s'améliorer. Je peux trouver que les travaux ne vont pas assez vite mais ils ont en tout cas été engagés.

**M. DELPEYRAT.** – Là où il y a une volonté, il y a un chemin, c'était Lénine et c'est passé à François MITTERRAND donc je vois que les références dans cette Assemblée s'élargissent sur d'autres bancs, je m'en félicite.

Plus sérieusement, pour en venir à notre sujet du jour parce que le temps presse.

**M. LE PRESIDENT.** – J'aimais bien Saint-Exupéry.

**M. DELPEYRAT.** – Oui mais historiquement c'est Lénine. J'aurais préféré aussi Saint-Exupéry.

**M. LE PRESIDENT.** – Tant pis

**M. DELPEYRAT.** – Pour en venir sur notre sujet, d'abord féliciter Laurence ROUEDE pour le travail extrêmement important qui a été réalisé de concertation avec l'ensemble des groupes de cette assemblée, majorité, opposition et avec bien sûr d'autres acteurs. C'est un travail considérable et je crois que chacun a pu se louer de la méthode qui a été suivie et du dialogue que nous avons pu avoir.

Le constat, je crois que nous le faisons tous : c'est une situation écologique aujourd'hui extrêmement inquiétante pour ne pas employer des mots plus alarmants. Un effondrement de notre biodiversité, un réchauffement climatique qui semble échapper désormais au contrôle malheureusement si des décisions radicales ne sont pas prises rapidement puisque chaque rapport est plus alarmiste que le rapport précédent et que le temps qui nous est donné pour changer de modèle est de plus en plus court.

Bien entendu, ce document s'inscrit dans cette logique de préservation de la biodiversité, de notre environnement plus largement et nous ne pouvons que souscrire à cette démarche. En rappelant quand même un certain nombre de limites, c'est que ce document a certes une portée réglementaire en partie mais n'oublions pas qu'il y a déjà un Code de l'urbanisme dans notre pays, un Code de l'environnement, notamment une loi sur l'eau et un certain nombre d'autres textes. N'essayons donc pas de faire dire à ce texte plus qu'il ne peut donner. Il s'inscrit dans une chaîne réglementaire législative, il ne va pas révolutionner de manière considérable la situation dans notre Région.

La transition écologique est un objectif partagé. Sur la méthode, nous pensons que cette méthode doit être une méthode de concertation, de dialogue et si possible de contrat



avec l'ensemble des partenaires territoriaux, les entreprises, le monde agricole et bien d'autres. Il ne suffit pas - c'est l'illusion réglementaire française - de sortir un texte pour résoudre des problèmes, il faut également nous engager auprès de l'ensemble des acteurs du logement, de l'agriculture, de l'énergie et ne pas penser qu'en écrivant un texte nous aurons apporté des solutions. Je crois qu'en la matière, ce sont de politiques publiques dont nous avons besoin même si nous avons aussi bien entendu besoin d'orientations et de ce point de vue-là, je me félicite des orientations qui ont été choisies dans cette première étape du SRADDET avant concertation et adoption définitive en décembre prochain.

Sur les principaux points qui ont pu faire débat, sur la question de l'eau effectivement je crois qu'un bon équilibre a été trouvé même si là encore je regrette que notre pays – Jean l'a dit en citant un certain nombre de pays du Sud, je pourrais ajouter Israël et bien d'autres qui ont une certaine expérience en la matière – n'a pas encore la culture de la préservation de la ressource et de l'économie. Je pense que c'est d'une vraie politique publique dans ce sens, d'éducation, de protection de la ressource, de restriction de l'utilisation de l'eau dont nous avons besoin au-delà d'éléments réglementaires mais ces éléments vont dans le bon sens.

Sur la biodiversité, ce qui est prévu en termes de continuité écologique, de trames vertes et bleues est extrêmement intéressant et ambitieux. C'est une très bonne chose.

Sur GPSO, effectivement j'entends bien des oppositions. Nous considérons que cette ligne est depuis le début une ligne européenne qui a pour objectif de relier le Nord au Sud de l'Europe. Il se trouve que pour aller du Nord au Sud de l'Europe, notamment des Pays Bas ou de la Belgique, en Espagne ou au Portugal, on traverse l'Aquitaine et que cette ligne doit s'inscrire dans cet objectif-là de réduction à la fois du transport aérien et routier et aujourd'hui, on n'a pas trouvé mieux qu'un transport ferroviaire efficace et rapide pour limiter les émissions de gaz à effet de serre lié aux transports aériens et routiers même si bien entendu on pourrait rêver d'un modèle encore plus sobre. A cette étape, cela nous paraît une excellente solution.

Sur l'étalement urbain, nous souscrivons bien entendu pleinement aux objectifs. Ils peuvent être plus ambitieux c'est vrai mais je voudrais aussi signaler que pour le monde rural et notamment les toutes petites communes, quand vous révisez un SCOT, un PLU, un document d'urbanisme - je peux vous le dire, dans ma Communauté de communes - certaines d'entre elles ont déjà un quota de permis de construire à 0 ou à 1 par an. Je veux bien que l'on ajoute des ambitions extrêmement fortes mais faisons attention à ne pas vider des campagnes qui sont déjà dans des situations un peu difficiles en termes démographique. Il faut donc respecter les territoires et ce document va lancer une

concertation je pense avec notamment les intercommunalités et j'espère que nous pourrons veiller – mais je sais que le Président y est sensible même si la loi ne nous le permet pas toujours – à tenir compte d'un certain nombre de situations. Je ne crois pas que l'on puisse traiter la problématique de l'étalement urbain ou du foncier de la même manière dans la métropole de Bordeaux ou dans la commune de Nerbis dans les Landes de 100 habitants. Donc faisons aussi attention à nos équilibres territoriaux à partir de problématiques métropolitaines.

Sur les énergies renouvelables, je sais qu'il y a des débats dans cette Assemblée, nous considérons qu'aujourd'hui face au défi du changement climatique, il faut arrêter de faire la fine bouche sur ceci, cela. Je pense qu'il faut mobiliser l'ensemble des possibilités en la matière, que ce soit l'éolien off-shore, l'éolien, la biomasse – cela a été dit par le Président tout à l'heure – et arrêter avec ces polémiques un peu stériles où tout le monde veut changer de modèle de consommation énergétique mais trouve que chacun des modes alternatifs n'est pas bon. Il y a un moment où il faut savoir ce que l'on veut ou alors il faut dire que l'on veut garder le nucléaire mais si l'on veut sortir des énergies qui émettent des gaz à effet de serre ou qui sont extrêmement dangereuses comme le nucléaire, je crois qu'il faut arrêter de tergiverser sur les énergies renouvelables.

Enfin, il faut être lucide sur la portée de nos actions et de nos documents. Nous sommes persuadés que les problèmes environnementaux n'auront pas de solution sans un changement de modèle de consommation et de production. Il va falloir savoir choisir demain entre la vie tout simplement, celle de la nature mais aussi la nôtre, et si nous voulons nous acheter un 5<sup>ème</sup> Iphone en 3 ans. Il y a un moment où les politiques publiques ne pourront pas faire face à tous les dégâts occasionnés par nos modes de production et de consommation qui sont aujourd'hui un petit peu dingues. Quand on va faire fabriquer des tee-shirts à l'autre bout du monde pour les revendre à bas prix ici ou ailleurs, il ne faut pas s'étonner que l'on ait un modèle de consommation et de production très consommateur d'énergie et très émetteur de gaz à effet de serre.

Un poète israélien disait que l'amour demande un peu d'avenir, l'inverse est sans doute vrai : l'avenir demande un peu d'amour donc si nous voulons un avenir, il va falloir nous apprendre à donner un peu d'affection à notre environnement qui est aujourd'hui saccagé. Tout le monde a de bonnes raisons pour le faire mais il va falloir décider si nous voulons un avenir en commun ou pas.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

**M. BITEAU.** - Beaucoup de choses ont déjà été dites, je vais aller à l'essentiel.

Nous tenons d'abord à remercier l'excellent travail que Laurence a réalisé avec une pensée pour Gérard VANDENBROUCKE dont on sait qu'il t'a accompagné au début de ces travaux et bien sûr un clin d'œil aux services régionaux qui ont fourni un important travail dans le cadre ce SRADDET. Je ne pouvais pas entamer mon propos sans saluer et remercier, avec beaucoup de sincérité, l'ensemble de cette équipe qui je crois a fait du bon travail.

Le schéma qui nous occupe aujourd'hui revêt un grand intérêt car il s'agit d'un document stratégique comme le dit son nom mais également prospectif et intégrateur. Nous connaissons votre attachement, Monsieur le Président, au rôle des Régions, à leur poids politique, à leur place dans la décentralisation afin de tisser une relation de proximité avec les territoires. Les radicaux ont également souvent œuvré pour les territoires, les collectivités et afin de rapprocher les centres de décisions de nos concitoyens. Plus de décentralisation, c'est plus de souplesse et de réactivité au service des français et cela aussi, nous savons, Monsieur le Président, que vous y êtes très attaché.

Le SRADDET va dans ce sens puisqu'il participe d'un aménagement du territoire et de la reconnaissance du rôle des Régions et nous pouvons le saluer. Il s'agit d'un acte fort puisque les SCOT, les PLU mais aussi par exemple les chartes des parcs naturels régionaux devront dorénavant prendre en compte les objectifs du SRADDET et s'y conformer. Aussi, et même s'il ne faut en rien d'un pouvoir législatif accordé aux Régions françaises, le législateur a tout de même souhaité accroître la juste reconnaissance de l'échelon régional en matière d'aménagement du territoire à travers un élément de planification suffisamment contraignant. A ce titre, la concertation déjà réalisée en amont du SRADDET sera un élément déterminant quant à son appropriation pour les différents échelons infrarégionaux.

J'ai bien noté, Monsieur le Président, qu'il s'agissait aussi d'un début du SRADDET puisque, vous nous l'avez dit, on revisitera ou on revotera ce SRADDET à la fin de l'année et donc les discussions vont finalement continuer après ce vote aujourd'hui. Il convient toutefois de bien cadrer nos débats. Un SRADDET est avant tout un schéma qui fusionne plusieurs schémas préexistants tout en dressant également un certain nombre d'objectifs et de moyens à long terme – et j'insiste sur le long terme – dans les domaines suivants que sont l'équilibre et l'égalité des territoires, l'implantation de différentes infrastructures d'intérêt régional, le désenclavement des territoires ruraux, l'habitat, la gestion économe de l'espace, l'intermodalité, le développement des transports, la maîtrise et la valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique comme par exemple la pollution de l'air, la protection et la restauration des biodiversité, la prévention et la gestion des déchets. Le champ est suffisamment large mais a été déjà été pas mal exploré par les orateurs précédents, je ne vais pas revenir sur le détail.

Gardons à l'esprit que nous examinons quand même aujourd'hui un schéma prospectif qui doit donc s'inscrire dans la durée et non dans l'immédiateté. Je crois que c'est important de garder cela à l'esprit. Nous devons donc envisager des solutions durables dans le cadre d'une vision à long terme qui soit à la fois préventive et qui permette d'anticiper l'avenir. Les vieilles recettes ne marchent plus et nous sommes aujourd'hui à la croisée de chemins, tant en matière sociale – et le mouvement des Gilets Jaunes en témoigne – qu'au niveau environnemental et là encore, les marches pour le climat engagé par les jeunes depuis quelques semaines est aussi un témoignage important de cette nécessaire projection dans le long terme.

Nous sommes parfois tous ici d'accord sur le constat. Les dogmes et les certitudes nous empêchent parfois de trouver quand même des solutions. Aussi, sachons faire l'effort de dépasser nos différences pour le bien commun afin que nos enfants ne nous accusent pas. N'oublions pas également que nous examinons un schéma. Au-delà des mots et des intentions, nous serons attentifs à leur mise en œuvre et au respect des textes afin que ce dernier ne reste pas un vœu pieux.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est un vœu pieux, ce n'est pas un vieux pieu. On est bien d'accord ?

J'essaie de détendre l'atmosphère.

**M. PAGES.** – Monsieur le Président, chers collègues.

Je sais que Laurence ROUEDE se méfie des pluies de pétales de rose mais quand même, on peut lui dresser des hommages sur la qualité de son travail et la rigueur qu'elle a menée pour reprendre le flambeau que notre ami Gérard lui a transmis bien involontairement. On a eu beaucoup plaisir à travailler avec elle et je tenais, au nom de tout le groupe écologiste, à la remercier.

En plus, ce SRADDET parle beaucoup d'écologie et l'urgence écologique est vraiment devenue un sujet politique. Le G7 environnement a débuté hier à Metz, il y a une Conférence emploi activité des territoires et la transition énergétique à Maignon qui a démarré ce matin mais peut-on en attendre des résultats à la mesure de l'enjeu ? On peut en douter. Il y a aussi quelques minutes, le dernier rapport de l'IPBES – plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et sur les services écosystémiques – a été publié. Cette agence regroupe 180 États membres et elle sonne l'alarme sur l'état de la biodiversité et sa nécessaire préservation. Ce rapport pointe l'effarante réalité qui nous attend : 1 million d'espèces vivantes sont menacées d'extinction. D'ici à 2025, c'est-à-dire demain, on pourra avoir jusqu'à 50 % de baisse du rendement agricole si l'on ne fait rien, notamment parce qu'il

n'y aura plus de micro-organismes dans les sols qui sont indispensables aux plantes. Les changements d'usage des terres, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, les espèces exotiques envahissantes en sont responsables. Un changement de modèle agricole et d'urbanisation est devenu indispensable. Disons même le mot : un changement de société. En serons-nous capables collectivement ? Ce SRADDET commence-t-il à y répondre ?

Je vais même parler en Nouvelle-Aquitaine : aujourd'hui même, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et France Nature Environnement communiquent dans l'ex-Région Poitou-Charentes, 40 % des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction, près d'un sur deux parmi les 170 espèces étudiées. Le constat est sans appel, même les espèces les plus connues et emblématiques que vous voyez chaque matin, comme l'alouette des champs, subissent désormais un déclin marqué. Cela a un sens dans l'ornithologie. L'artificialisation des sols, la disparition des zones humaines, l'intensification des pratiques agricoles et le recours aux produits phytosanitaires sont à l'origine de cette hécatombe. Toutes ces priorités sont au cœur du SRADDET. Si l'usage du territoire et son aménagement sont au cœur du SRADDET, la chute de la biodiversité est devenue le baromètre inéluctable de la dégradation.

Notre conception écologiste des territoires tourne résolument le dos à ces modèles productivistes qui reposent sur l'exploitation intensive de l'énergie carbonée. Nous avons derrière nous des décennies de métropolisation, de construction de zones commerciales en périphérie, de déménagements de campagne et de construction de milliers de kilomètres de routes et ce n'est pas fini si je vois les amendements déposés par certains groupes.

Monsieur le Président, vous avez expliqué dans la presse que les écologistes ont rédigé plus de ¾ de ce SRADDET. Un peu comme une mère inquiète qui voulait rassurer son partenaire sur la paternité de cet enfant mais nous le reconnaissons quand même, ne vous faites pas de souci. Et bien, Monsieur le Président, mes chers collègues, quand bien même si le Président de cette assemblée était issu de notre groupe, il ne serait pas de toute façon pleinement satisfait de ce document. En effet, sa nature-même et ses enjeux d'acceptabilité par les autres collectivités territoriales le font se placer forcément en-deçà de ce qu'il serait nécessaire pour tenir compte de l'urgence mais nous devons tous l'assumer. Nous allons expliquer cela tout à l'heure lorsque nous passerons au détail des objectifs et des règles.

Bien sûr, d'autres SRADDET sont peut-être allés beaucoup plus loin en prenant par exemple l'objectif de 0 artificialisation nette des terres mais pour nous, ce serait un risque de rompre le lien avec certaines collectivités territoriales qui sont encore figées sur des modèles de développement hélas dépassés. Les amendements de certains groupes politiques vont

encore ici en faire retentir l'écho. Ce n'est donc pas notre choix d'aller à 0 artificialisation pour la simple raison que cet objectif nécessite un arrêt total de l'artificialisation qui grignote l'équivalent du département du Finistère tous les 10 ans et concourt à une effroyable éradication de notre biodiversité et aussi au réchauffement climatique. Cet impératif va apparaître naturellement lors de la prochaine révision du SRADDET au début de la prochaine mandature et c'est bientôt. Notre SRADDET se veut donc réaliste. Il gravit une première marche assez ambitieuse et nous soutiendrons les efforts de la Région en ce sens pour convaincre et accompagner les collectivités. Il va y en avoir besoin au vu des difficultés que connaissent déjà certaines Régions pour convaincre leurs collectivités de jouer le jeu d'un modèle de développement non fondé sur la consommation foncière.

Ce schéma est donc pour nous qu'une première étape. Nous savons que la nécessité aveuglante de précipiter la transition va s'imposer à tous et il paraîtra même un peu timoré dans quelques années. Nous avons donc contribué avec l'aide précieuse et l'intelligence toujours pragmatique de Laurence ROUEDE à démêler le possible du souhaitable et surtout, que ce SRADDET ne soit pas en contradiction avec Neo Terra qui se veut être encore plus volontariste car dans ce cas-là, il s'agira uniquement de politique régionale sur laquelle nous aurons barre.

Mes chers collègues, dans ce SRADDET, on parle beaucoup d'écologie et de transition donc vous imaginez que les écologistes qui ont beaucoup participé en sont très satisfaits. On y voit surtout réaffirmer certains principes qui sont fondamentaux, qui sont à la mesure de l'urgence. Je pourrais citer les priorités sur l'usage de l'eau qui est destiné tout d'abord à être utilisé dans ses usages potables, ensuite pour préserver les espaces naturels et seulement en dernier ressort pour les usages industriels et agricoles. Ces usages doivent eux-mêmes s'adapter aux pénuries à venir et non pas l'inverse. On pourrait aussi citer le crantage, des priorités sur la triologie de la biodiversité évitées, ensuite seulement réduire et ensuite seulement compenser. C'est la loi de la biodiversité de 2016 qui est rappelée à tous. Ou encore la priorité des installations photovoltaïques sur des terres déjà artificialisées. Nous avons largement assez de terres artificialisées en Nouvelle-Aquitaine sans avoir recours à des terres agricoles.

Nous sommes satisfaits, vous l'avez compris. Bien évidemment nous soutenons tout ce qui va dans le sens d'une politique territoriale qui part de l'exigence d'égalité de résilience des territoires. Nous saluons surtout la priorité plusieurs fois affirmée dans ce document à la sobriété et à l'évitement des consommations qui doivent être au cœur de tout projet de transition écologique puisque la réponse n'est pas que technologique, la réponse est bien un changement de société qui devient urgent. Dans nos différentes interventions, on parlera mobilité, du paquet de transition écologique.

Mes chers collègues, vous remarquerez que nous avons déposé des amendements qui montrent bien des lignes directrices de notre projet écologique sur l'aménagement du territoire. Effectivement, nous ne nous retrouvons pas dans certains items très symboliques, comme par exemple le projet GPSO ou le développement des plateformes aéroportuaires qui, selon nous, correspondent à une vision des territoires fondée sur la métropolisation et le chimérique ruissellement des infrastructures sur les territoires. En plus d'être très irresponsables sur le plan climatique parce que je vous rappelle que les Compagnies low-cost comme Ryanair sont entrées brillamment depuis le mois dernier dans les 10 premiers pollueurs européens et ce n'est pas fini parce que l'on pense que toutes les Compagnies aériennes vont progressivement y entrer dans les années qui viennent.

Mes chers collègues, le danger le plus imminent est à nos portes. Alors que nous débattons chaque minute, à chaque minute qui compte nous ne pouvons plus attendre. Il est crucial que cette urgence devienne notre principale et perpétuelle préoccupation. Nous sommes convaincus que ce SRADDET en est le premier acte. Il arrive au moment qu'il faut mais nous participerons aussi avec détermination et enthousiasme à Néo Terra de juin qui devra aller encore plus loin dans cette volonté de la transition écologique qui est devenue une nécessité tellement vitale que ce n'est plus la peine de le rappeler.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, je vous remercie.

**M. SEBTON.** – Je ne sais pas si j'ai été malin de prendre la parole en dernier parce que tout le monde est épuisé mais je vais le faire.

Monsieur le Président, permettez-moi, comme vous l'avez fait, d'avoir un mot en introduction pour saluer Patrick VOLPILHAC, votre directeur de Cabinet. Même si notre groupe, par définition, n'a pas eu l'occasion de traiter beaucoup avec lui, à chaque fois que l'on a eu à le faire, on a eu la chance d'avoir des rapports cordiaux et des échanges intéressants. Je sais que c'était une personne importante pour vous puisque c'est votre premier collaborateur. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons que saluer la performance d'un collaborateur qui a fait preuve d'une telle endurance à vos côtés Monsieur le Président. Cela méritait d'être signalé.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous avez totalement raison. Je l'assume totalement.

**M. SEBTON.** - Ensuite, Monsieur le Président, nous vous avons interpellé lors de notre dernière séance plénière afin que nous puissions déterminer ensemble les contours d'un groupe de travail qui pourrait sereinement et sans esprit de polémique être chargé de commencer à évaluer le coût de la fusion des 3 anciennes Régions pour former la Nouvelle-Aquitaine et ainsi, permettre de rendre compte de manière objective à nos concitoyens qui sont légitimement soucieux de la bonne gestion de l'argent public. Nous pensons que cette

question pour l'image de notre collectivité doit faire l'objet d'analyses des restructurations en cours et à venir, dans le cadre apaisé d'une instance de travail plutôt que d'être l'objet de quelques minutes de reportage à la télé consistant à mettre l'accent sur ce qui peut sembler le plus visible et que cela vaut mieux aussi que des échanges pour le moins discourtois par réseaux sociaux interposés entre le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ancienne Ministre qui a eu la charge de cette réforme.

Concernant les quelques mots de début de séance sur le contexte politique national, je vais moi aussi vous infliger quelques minutes sur l'Europe parce que je pense que c'est nécessaire. Nous sommes à quelques jours du 9 mai célébrant le discours fondateur de Robert SCHUMAN et plus encore, le choix de pays frères, trop souvent en guerre, de se construire un avenir commun et durable. C'est d'autant plus d'actualité cette année puisque près de 400 000 millions d'électeurs vont être appelés dans une vingtaine de jours à désigner leurs représentants au Parlement Européen.

Hélas, force est de constater que ce scrutin souffre d'un manque d'intérêt manifeste. Si l'on parle de ces élections depuis quelques semaines, entre deux reportages sur les Gilets Jaunes et la dernière sortie de M. CASTANER, c'est souvent pour nous parler des enquêtes d'opinion qui sont, non pas les attentes des français concernant la destinée de l'Europe et donc en définitive de notre avenir à tous, mais plutôt l'état de popularité des partis en présence. Il est même désespérant de constater que comme souvent ce qui est commenté est de savoir qui sera vainqueur ou vaincu, qui prend une option ou pas pour les prochaines échéances électorales, qui a fait le bon pari sur la tête de liste comme si en définitive, il s'agissait d'un jeu, un simple ballon d'essai pour les prochaines présidentielles. Alors faisons tous le vœu que dans les 3 semaines qui arrivent, nous prendrons collectivement notre temps pour expliquer le fonctionnement complexe d'une Union Européenne qui a besoin de plus de lisibilité démocratique et d'intégration, pour rappeler quel est le rôle réel des eurodéputés que nous enverrons au Parlement, pour repenser la gouvernance des Instances. Que nous prenions du temps pour débattre des solutions préconisées par les uns et les autres pour éviter à notre pays de se faire broyer entre des forces continentales telles que les Etats-Unis, la Chine, la Russie et d'autres mais aussi de débattre des moyens à mettre en place pour ne pas se laisser imposer les choix de puissances économiques comme les GAFAs etc. Mais surtout, que cette élection traite du défi majeur, celui qui devrait occuper de façon constante notre conscience collective. Cet enjeu fondamental qui devrait être la boussole, qui donne la direction aux politiques, je veux parler de l'urgence climatique et de la préservation de la biodiversité qui, bien plus qu'une lubie ou même un sujet à traiter parmi tant d'autres, s'annonce comme un enjeu de survie qui nécessite de réellement transcender les courants politiques.



Dans cet hémicycle, à l'échelon régional, nous pourrions rappeler ce que l'Europe apporte aussi de manière directe et au quotidien pour les néo-aquitains. Vous le rappelez à juste titre dans une revue à l'entrée de l'hémicycle que vous avez appelé « l'Europe à nos côtés », l'Europe c'est plus de 100 000 projets en Nouvelle-Aquitaine, 2,5 milliards d'euros de financement à notre Région jusqu'en 2020. L'Europe, ce n'est pas qu'une bureaucratie bruxelloise mais c'est aussi un projet de rénovation thermique au Pays Basque. L'Europe, c'est également renforcer les échanges d'expérience et d'expertise comme à Saintes avec le projet « Musique Change ». C'est aussi l'accompagnement de 24 élèves de Bac Pro du Lycée Branly à Châtelleraut qui ont travaillé avec leurs camarades allemands. C'est aussi des investissements dans le digital dans le plein centre-ville de Bergerac.

Concernant la question climatique et de la biodiversité que je viens de poser comme les politiques prioritaires, elle se décline concrètement dans la séance de ce jour qui nous appelle à nous prononcer sur le type de développement que nous souhaitons pour notre territoire et pour notre environnement au travers de ce SRADDET. J'ai le sentiment que sa préparation a fait bouger des lignes, où les convergences et les divergences ne vont pas se faire sur des questions d'étiquette ou même de groupe mais plutôt sur le sentiment de ce que doit être le développement de demain. Ce SRADDET nous interroge sur la conception que chacun se fait du développement dans un contexte particulier où les scientifiques du monde entier nous prédisent que rien ne sera plus pareil, que notre système économique basé sur l'aspiration d'une croissance économique comme principal objectif n'est plus viable et n'est d'ores et déjà plus vivable pour un pan entier des êtres vivants qui constituent la biodiversité.

Sur la forme, le groupe UDI et Territoires ne peut que souligner l'importance et la qualité du travail de l'Administration de notre Région qui faisait face pour la première fois aux prescriptions de la loi NOTRe. Le document que vous nous présentez est lisible, les annexes sont précises et permettent en effet d'avoir une vision éclairée des enjeux qui traversent notre territoire et évidemment, on s'associe aux félicitations qui ont été adressées à Laurence ROUEDE.

Sur le fond, on ne peut nier que ce SRADDET aborde de façon équilibrée les enjeux fondamentaux de notre Région, le développement urbain, la cohésion territoriale, le transport, le climat, l'énergie ou encore la protection de la biodiversité. Seulement voilà, le document que nous avons sous les yeux apparaît au fur et à mesure de sa lecture comme une succession de bonnes intentions floues qui finissent par se télescoper. Ce SRADDET nous a très vite fait penser à la synthèse d'une fin de congrès du parti Socialiste où pour faire tenir toutes les mentions dans les mêmes documents, on a élargi les notions, inventé des formules à rallonge qui adoucissent l'objectif initial.

En clair, Monsieur le Président, les réserves du groupe UDI Territoires ne portent pas sur vos choix mais plutôt sur vos non-choix et au final, nous craignons que ce document qui servira de référence aux futurs SCOT, PLU et d'autres PLUi ne soit au final qu'une source d'embrouille pour les élus locaux et les services de l'État dans la mesure où la plupart de vos orientations sont sujettes à interprétation. Nous constatons d'ailleurs que le rapport du CESER que nous venons à peine de recevoir nous dit la même chose. Il pointe la carence évidente de ce plan ou plutôt ce catalogue dans la mesure où les 80 objectifs que vous mentionnez ne connaissent aucune sorte de priorisation, de hiérarchisation.

En clair, nous sommes incapables de définir quels sont vos choix politiques. Nous craignons que ce schéma alambiqué ne puisse être efficacement décliné dans nos agglomérations, dans nos communautés de communes, dans nos villes. Nous y reviendrons mais en l'état, prenons deux exemples très concrets pour illustrer ces propos. A la lecture de l'objectif 38 concernant l'eau, bien habile celui qui pourra nous expliquer si ce schéma permettra ou non les projets de bassine qui ont animé dernièrement nos séances plénières. Si l'on prend l'objectif 24, éclairez-nous, que dit-il ? Qu'il faut limiter l'utilisation des énergies polluantes ou qu'il faut développer les zones aéroportuaires ? Voilà deux exemples mais il y en a tant d'autres.

Par ailleurs, ce schéma manque de cadre. Pour certains objectifs, vous êtes en capacité de fixer des dates butoirs, de quantifier, de vouloir vous conformer au scénario du rapport du GIEC et sur d'autres objectifs, sûrement paralysés par l'idée de trancher, vous préférez des formules plus obscures. C'est principalement pour ce manque de clarté technique et politique que nous nous abstenons. Bien habile et bien subtil celui qui sera capable d'expliquer ce qui, en définitive, propose votre meilleur SRADDET de France.

Monsieur le Président, ne le prenez pas pour une attaque en règle qui consisterait à semer la zizanie entre les différentes sensibilités de votre majorité puisque même dans un groupe plein d'avenir mais toutefois modeste comme le nôtre, il existe une vraie divergence de point de vue sur la question du foncier. Comme votre majorité, nous sommes divisés entre ceux qui s'inquiètent de limiter les possibilités de chaque territoire de se développer et par conséquent de s'étendre en fixant les limites de l'utilisation des ressources naturelles, notamment foncières et d'autres – dont je suis – qui prennent le parti de souhaiter des mesures qui pour l'instant semblent impopulaires mais nécessaires visant à accélérer les dispositions afin de préserver ce qui nous reste de nature et de biodiversité.

Encore une fois, la vraie question qui mérite d'être débattue ici, c'est donc le sens que nous donnons au mot « développement ». Doit-il continuer à être un étalement qui avale irrémédiablement des bouts de terre encore vierges sans jamais s'arrêter ? Est-ce que le

développement est de vouloir aller encore plus vite, de forcer la terre à produire toujours plus jusqu'à épuisement ? Ou est-ce qu'une société développée ne serait pas une société qui sait reconnaître quand les limites ont été dépassées ? Au final, le progrès responsable ne serait-il pas une attitude consistant à faire des sacrifices pour préserver un avenir à nos enfants ?

Pour conclure, le modèle social que nous devons repenser n'est-il pas celui où l'on ne se laisse pas dicter nos choix par la satisfaction de nos besoins immédiats en laissant une terre vivable aux générations qui vont nous succéder ?

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous aviez bien commencé, après je vous trouve un peu injuste. Je reprendrai simplement des exemples. On ne peut pas nous reprocher de ne pas décider, de ne pas avoir des priorités. Mine de rien, nous sommes la seule Région à avoir fixé globalement l'année 2030 avec des échéances sur un certain nombre de pistes. Vous n'avez pas d'autres Régions.

**M. SEBTON.** - Si, dans le Val-de-Loire.

**M. LE PRESIDENT.** - Non, non. Vous avez des Régions qui renvoient en 2030, 2040 et 2050.

**M. SEBTON.** - 2025 50 %, 2030 neutralité foncière.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous proposez d'ailleurs vous-mêmes 2050 pour la neutralité foncière. Vous proposez 2050 sur l'étalement urbain, ce qui n'a pas de sens dans la mesure où le problème est aujourd'hui.

**M. SEBTON.** - Vous confondez Président, ce n'est pas nous 2050.

**M. LE PRESIDENT.** - Sur l'eau, nous avons dit « oui, il faudra des réserves » mais ces réserves seront conditionnées et on a commencé à établir les règles de conditionnement. Ce n'est pas si simple que cela. Si l'on ne veut pas avoir des conflits sur chacune des réserves, de telle sorte que l'on puisse répondre à l'agriculture pour qu'il y en ait en été pour faire pousser l'herbe, ne serait-ce que pour les éleveurs. Il y a des choses précises qui sont avancées.

Sur les zones aéroportuaires, on va dire à Agen, Limoges et Brive « on va vous supprimer toute possibilité d'être désenclavé ». Allez-le dire aux collectivités parce que l'objectif que l'on a, c'est que ce texte puisse être une marche. Je ne connais pas la politique de l'ascenseur ou la politique de l'échelle là-dedans, il faut franchir des marches. Ces marches, nous les franchissons et il faudra d'ailleurs qu'ensemble, jusqu'en 2030, nous nous fixions un certain nombre d'objectifs. Mais vous ne pouvez pas dire là-dessus que nous n'avancions pas, d'autant que l'on peut avoir facialement l'idée « je vais plus vite » et puis

ensuite, pour parler trivialement « de plier les gaules » avec l'avis des autres collectivités, l'avis de l'Etat, l'avis des déclarations d'utilité publique. C'est la politique que je n'aime pas : avoir des grands discours de fin de congrès, des très grands discours de fin de congrès, des grands moulinets et puis après « on a plié les gaules » sur les politiques. Je n'ai jamais fait cela. On se connaît peu mais je n'ai jamais fait cela, ni à Pessac, ni à la Région.

**M. FEKL.** – Deux heures après le début de cette plénière, je crois que tout le monde est impatient d'entendre Laurence ROUEDE donc je vais essayer d'aller vraiment à l'essentiel et je lui redirai tout à l'heure toute notre reconnaissance et notre confiance.

Je veux d'abord avoir un mot amical et chaleureux pour Patrick VOLPILHAC, votre directeur de Cabinet, qui quitte l'Institution, qui a été auprès de vous un directeur de Cabinet efficace, compétent, loyal, extrêmement apprécié. Il retourne aujourd'hui d'une certaine façon à ses premières amours professionnelles et au monde de la culture qu'il connaît bien, dont il est dans notre Région une personnalité respectée. Nous aurons tout à l'heure l'occasion de lui dire cela mais je souhaitais aussi le dire ici dans cette enceinte.

Ensuite, avoir un mot Monsieur le Président pour saluer votre initiative concernant Notre-Dame. Nous en avons parlé le soir-même de cet incendie qui vous a beaucoup marqué comme nous tous. Ce monument fait parti de notre patrimoine national, que Victor Hugo et bien d'autres ont chanté et magnifié donc nous soutenons pleinement cette initiative.

Et puis enfin, je voudrais faire un lien entre ce qui nous occupe aujourd'hui, le SRADDET, et le grand débat national puisque le SRADDET en réalité résulte de la convergence de deux crises auxquelles nous entendons répondre. La crise sociale et territoriale d'une part et l'urgence climatique et environnementale d'autre part. Ce sont ces deux urgences-là qui ont inspiré les différents travaux qui conduisent au SRADDET avec des politiques territoriales extrêmement concrètes dans tous les domaines : le numérique, la santé, l'environnement, l'énergie, le climat, le photovoltaïque etc. Et donc au plus près du terrain, nous nous efforçons d'inventer des réponses adaptées à la fois aux spécificités de notre Région et aux difficultés et aux nombreux atouts que nous y trouvons. Ces travaux et la longue phase profonde de concertation ont suscité beaucoup d'attente, aussi des inquiétudes ici ou là sur les questions foncières, sur la possibilité de développer et de porter des projets de développement économique. C'était aussi l'une des raisons d'être de cette phase que de pouvoir y répondre. Laurence ROUEDE étant modeste, elle n'insistera peut-être pas sur les 105 réunions qui ont réuni plus de 3 500 participants et sur les centaines de contributions qui ont été recueillies, dépouillées et analysées. En tout cas, cette méthodologie au service d'une ambition doit être soulignée.

C'est l'occasion de penser évidemment une nouvelle fois à notre ami et collègue Gérard VANDENBROUCKE qui le premier s'était mis au travail sur ce schéma et qui l'avait porté à bras le corps avant de transmettre ensuite, dans les conditions que l'on connaît, le flambeau à Laurence ROUEDE.

Chère Laurence, nous souhaitons te remercier pour le travail au long cours qui a été fait, extrêmement approfondi, sérieux, impressionnant. Les nombreuses réunions qui ont eu lieu, la patience que tu as eu envers chacun et chacune d'entre nous, majorité et opposition confondue et bien sûr la contribution de tous les élus des différentes composantes de la majorité et aussi l'opposition qui, je crois, c'est souvent inscrite dans ce schéma de manière très constructive. D'ailleurs, plusieurs des amendements présentés aujourd'hui pourront, je crois, recueillir des votes favorables de notre part.

Voilà ce que je voulais vous dire. Le CESER considère que ce SRADDET est un pari, le pari d'un document fondateur pour notre Région, la Nouvelle-Aquitaine. C'est ce que nous souhaitons aussi et donc nous voterons évidemment favorablement ce document qui correspond à votre volonté, Monsieur le Président, de positionner la Région sur tous les défis du futur et vous pourrez toujours nous trouver à vos côtés.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci.

Sans relation avec le SRADDET, on vient de passer 2 heures sur des interventions plus ou moins longues. Je pense qu'il faut que l'on arrive, les uns et les autres, à limiter à 1 heure donc à des interventions plus courtes nos interventions liminaires. On va lasser tout le monde.

Je donne maintenant la parole à Laurence et on passera ensuite à des interventions plus ponctuelles où je souhaite – et j'y veillerai – ne pas dépasser 3 à 4 minutes maximum. Sinon, on ne retient plus rien.

**Mme ROUEDE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, on va en effet revenir, suite à toutes ces interventions préliminaires, sur les éléments constitutifs. Cela va permettre d'apporter quelques réponses et de recontextualiser, de recadrer un peu ce qu'est le SRADDET et quelle était notre volonté à travers ce schéma.

Le SRADDET, c'est d'abord une opportunité. Le premier sujet qui nous a tenu à cœur est de ne pas se saisir de ce schéma comme d'une obligation qui nous était faite par la loi mais bel et bien de se saisir de ce schéma comme une opportunité de mettre en cohérence un certain nombre de politiques et de choix, d'aller plus loin encore et de porter plus encore un certain nombre de choix qui nous apparaissaient importants dans une stratégie régionale qui vise un horizon 2030. C'est un choix constitutif de ce SRADDET qui n'en fait en effet pas la copie conforme des choix des autres Régions et c'est important.

Qu'est-ce que le SRADDET et qu'est-ce qu'il n'est pas ? C'est un document qui n'est pas un document de planification urbaine qui est vraiment un cadre stratégique dans lequel on s'engage et qui engagera également les collectivités infrarégionales bien entendu. C'est un document qui est opposable dans un certain sens avec un caractère d'opposabilité. On a souvent pu en discuter dans les temps de discussion et de concertation avec la Collectivité : un moment d'opposabilité qui est quand même assez léger. La portée prescriptive du SRADDET reste assez relative, d'où l'importance de pouvoir mettre en avant un certain nombre de priorités qui engageront d'abord la Région. Ce SRADDET n'est pas que la somme des schémas, il n'est pas un programme d'actions ou un règlement d'intervention en lui-même, il est finalement un document stratégique qui va être accroché et connecté d'abord à nos politiques sectorielles qui viennent nourrir notre vision de l'aménagement des territoires et qui va être connecté à d'autres politiques, notamment les politiques contractuelles qui nous relient concrètement, quotidiennement, aux différentes collectivités auxquelles il s'adresse également.

Et puis, autre caractéristique extrêmement importante de ce SRADDET qui en fait l'identité régionale de la Nouvelle-Aquitaine, c'est que nous avons souhaité à travers ce schéma porter une approche thématique qui soit la plus large. De ce point de vue-là, quand on se compare avec les autres projets qui ont été votés dans les 5 Régions qui ont déjà élaboré et voté leur projet de SRADDET, on constate à quel point l'identité du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine le porte vers une approche multithématique qui va au-delà de ce que demandait la loi NOTRe. C'est un sujet vraiment important à notre esprit que de connecter les questions purement d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de climat air/énergie, de biodiversité, de déchets qui doivent constituer selon la loi le cœur incontournable de ce schéma d'aménagement du territoire. De rapprocher ces différentes thématiques obligatoires à la question de la formation, à la question de l'innovation, aux mobilités de façon générale, à une vision de l'habitat qui intègre le vieillissement, qui intègre les questions de santé, qui intègre le sport, qui intègre nos engagements en matière de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, qui intègre l'importance que l'on accorde à l'accès aux services, l'importance que l'on accorde au numérique, l'importance que l'on accorde à la valorisation des milieux naturels, agricoles, forestiers. Donc un SRADDET qui finalement a une identité spécifique : il vise l'horizon 2030 et il est sur une thématique assez large.

Effectivement, il n'est pas question d'être sur une modestie parce qu'il y a effectivement eu une large concertation sur l'ensemble du territoire régional que j'ai été loin d'être la seule à porter. C'est également un élément que je souhaite particulièrement mettre en avant aujourd'hui. Il y a eu 105 rencontres thématiques ou transversales qui ont été organisées depuis le lancement de la concertation sur le schéma d'aménagement de

territoire et nombre d'élus régionaux ont porté, soit de façon thématique, soit de façon transversale, l'ensemble de ces réunions et de ces concertations. Ce schéma n'a donc pas été le fruit du hasard, de notre simple volonté ou de notre simple état d'esprit. Il est vraiment le fruit d'une réelle concertation avec plus de 3 500 participants et des contributions écrites également. Il faut rendre hommage et remercier l'ensemble des collectivités, des partenaires et des associations qui ont contribué, par écrit ou sous quelque forme que ce soit, à l'état d'esprit et ce qui a finalement présidé à nos choix en matière d'aménagement du territoire et de SRADDET.

C'est le moment pour moi de remercier l'ensemble des élus qui se sont investis sur ce SRADDET avec une pensée particulière et émue pour Gérard VANDENBROUCKE bien entendu. C'est aussi l'occasion pour moi de féliciter et de remercier les services - d'aller au-delà du clin d'œil – qui ont travaillé depuis 2 ans à l'émergence de ce projet de SRADDET, à savoir l'équipe SRADDET de la DATAR et l'ensemble des référents techniciens des différents secteurs et différentes Directions qui ont contribué aux côtés de leurs élus.

Vous dire également qu'au-delà de la volonté qui était la nôtre de placer ce SRADDET dans l'horizon 2030 et d'en faire un SRADDET élargi dans ces thématiques, au-delà de la concertation que l'on a menée depuis 2 ans, on est également parti d'une synthèse d'état des lieux qui a regardé très concrètement, avec lucidité, quelles étaient les forces et les faiblesses de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'échelle de ces 12 départements et dans un contexte de Région fusionnée bien entendu. On a relevé l'ensemble des grands constats dans cet état des lieux qui nous ont permis de choisir nos grandes orientations thématiques.

D'abord, le constat que ce SRADDET s'inscrit dans une région qui est attractive, dynamique et on devra conserver à travers ce schéma notre capacité d'attractivité et notre dynamisme. Je tiens à dire que toutes les réflexions qui ont été nourries sur la question du foncier et de la limitation de l'étalement urbain doivent évidemment être inscrites dans cette importance de l'attractivité et du dynamisme de la Région Nouvelle-Aquitaine. Une Région qui est déjà dotée d'un maillage d'infrastructures de transport dense qui devront être renforcés. Sur ce terrain-là, ce que l'on trouve comme identité dans ce SRADDET Nouvelle-Aquitaine, c'est l'importance et la priorité qui est donnée au ferroviaire.

La synthèse relève également une armature territoriale qui doit garantir l'accès aux services et qui doit être un barrage à la déprise territoriale. Très vite, l'un des enjeux importants qui est ressorti à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, c'est bien celui d'accompagner les territoires sur la lutte contre la déprise territoriale et la dévitalisation. Là-aussi, c'est l'un de nos engagements mais ce n'est bien entendu pas un engagement qui concerne la Région Nouvelle-Aquitaine seule.

L'état des lieux démontre également la richesse de notre patrimoine naturel et démontre également à quel point – on le sait et c'est important d'inscrire le schéma dans cette vision-là d'aménagement du territoire – nous sommes sujets, ici en Nouvelle-Aquitaine, à des pressions anthropiques, au changement climatique et la nécessité qui nous est faite d'y répondre.

Enfin, le constat que nous avons amorcé une transition énergétique et écologique mais qu'elle doit être amplifiée et qu'à travers ce SRADDET nous devons aller plus loin.

Voilà pour vous dire quelle est la cohérence d'ensemble de ce schéma et la façon dont il a été construit. Il n'est pas venu de la seule volonté de la Nouvelle-Aquitaine d'imposer des sujets ou des priorités aux territoires infrarégionaux bien entendu.

De là, nous avons relevé les 4 grands défis que vous retrouvez au sein de la structuration de ce schéma :

- L'équilibre des territoires parce que l'on constate qu'il y a des déséquilibres dans la répartition de la population en Nouvelle-Aquitaine et cela induit – il faut le regarder clairement en face – des conséquences en termes de qualité de vie, en termes d'accès au travail, en termes d'accès aux services, à la santé, des conséquences en termes d'impact sur l'environnement. Le SRADDET doit anticiper et participer à corriger ces déséquilibres des territoires.
- La cohésion régionale : nous connaissons notre Région Nouvelle-Aquitaine et nous savons à quel point elle est pluraliste, à quel point elle est riche de sa pluralité. Le choix qui est fait à travers ce schéma d'aménagement du territoire est d'insister sur les coopérations entre territoires. C'est là-aussi l'un des marqueurs stratégiques de ce schéma d'aménagement du territoire.
- La transition environnementale bien entendu et on est en lien direct avec les travaux Acclima Terra. La Nouvelle-Aquitaine est particulièrement exposée aux conséquences du dérèglement climatique et à tous les bouleversements qui y font suite. Il est important pour nous d'y répondre et je tiens à dire que nous avons fait l'effort particulier à travers ce schéma de prendre en compte les objectifs de développement durable de l'ONU dans son agenda 2030 et toutes les fiches objectifs sont normées et répertoriées en fonction des ODD de l'ONU.
- L'équité et la cohésion sociale avec un aménagement du territoire qui doit contribuer à corriger les inégalités sociales. Là aussi je le disais, nous avons une conception du SRADDET qui vient de façon thématique, complète et cohérente répondre aux nécessaires questions de transition environnementale bien entendu mais aussi aux questions de cohésion sociale et d'équilibre territorial.



C'est donc un document complet et transversal qui vous a été proposé. Je ne reviens pas sur sa structuration : objectifs, règles générales et annexes. Simplement vous dire qu'évidemment il s'adresse à nous-mêmes et aux échelons intercommunaux. Puisque la lecture de l'avis du CESER a été faite en partie avec une certaine orientation donnée, dire également que le CESER relève dans son avis que le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine est un document qui est globalement lisible, accessible, pédagogique et que c'est un premier exercice qui est difficile mais qui est globalement réussi. Il faut aussi retenir le fait que c'est un premier SRADDET, que toutes les Régions de France sont en train de mener cet exercice qui n'est pas simple, qui donne des responsabilités à l'égard des collectivités territoriales qui auront bien entendu à tenir compte de ce que l'on a écrit dans ce SRADDET mais c'est également un document qui nous obligeait à être sur ce rapport de pédagogie, sur des fiches claires, sur un travail de définitions, de glossaire, de cartographie extrêmement précise. Vous avez ici, à l'échelle la plus grande possible, la Nouvelle-Aquitaine représentée avec la cartographie spécifique dédiée au SRADDET qui vient finalement donner à voir et à représenter l'ensemble des objectifs qui sont ceux que nous avons choisi de suivre.

Pour revenir sur le fond et mettre en avant quelques éléments prioritaires qui ont été les nôtres et pour dire que dans un contexte où les choix n'ont pas été faits par hasard. Comme le Président Alain ROUSSET l'a dit, nous avons, à travers ce schéma d'aménagement du territoire, une véritable volonté de faire et de participer activement aux transitions nécessaires qui sont celles de notre Région.

Une politique foncière ambitieuse. En effet, c'est l'un des marqueurs que l'on peut mettre en avant sur ce schéma d'aménagement du territoire qui fait qu'il n'est pas exactement comme les schémas d'autres Régions. Une politique foncière ambitieuse qui lutte contre l'étalement urbain et parce qu'il ne s'agit pas de regarder et de présenter la limitation et la gestion économe de l'espace comme une simple limite de l'étalement urbain, évidemment faire avec le pendant, la corolaire nécessaire qui est la priorisation, la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, la priorisation sur la revitalisation et le réinvestissement de l'existant. Travailler à la gestion économe du foncier ne veut pas dire que l'on ne développera plus, cela veut dire que l'on développera différemment et qu'avant d'aller vers la consommation d'espaces agricoles naturels et forestiers, il faudra évidemment travailler la question de la revitalisation de l'existant, la question du réinvestissement des friches, du réinvestissement des vacances, qu'elles soient commerciales, en matière d'habitat ou d'économie.

Effectivement un certain nombre d'enjeux qui sont forts avec également des axes que l'on retrouve de façon prioritaire et assez marquée dans ce SRADDET, notamment la volonté de mettre un frein et un terme à l'étalement commercial et de limiter le commerce de

périphérie dont on sait à quel point il a nui à la vitalité de nos centres-villes et de nos centres-bourgs. Et effectivement travailler un lien entre habitat, infrastructures, équipements, installations pour accompagner les collectivités infrarégionales à offrir une qualité de vie et un cadre de vie plus qualitatif à travers ces documents d'urbanisme. Ce sont – et nous n'en doutons pas – nombre d'objectifs qui sont d'ores et déjà partagés par les collectivités territoriales.

Autre grande volonté qui marque le choix des transitions qui sont portées par ce SRADDET : la volonté d'inscrire la protection des espaces naturels, de la biodiversité au cœur des documents d'urbanisme. Là-aussi, il y a un certain nombre d'objectifs et de règles générales portées dans ce schéma qui vise à cette volonté. Préserver la richesse des espaces naturels, des espèces, de leur habitat, protéger la qualité et la diversité de nos paysages, c'est extrêmement important. Nous sommes une belle région, il faut être en capacité d'être proactif pour la protéger, protéger le patrimoine naturel, le patrimoine culturel qui façonne l'identité de nos territoires. On fait Région mais on respecte nos identités territoriales bien entendu.

Garantir la ressource en eau pour les générations futures et puis intégrer des stratégies d'anticipation et de gestion des risques qui soient adaptées également à la diversité des situations locales face au dérèglement climatique. Là-aussi, nous avons évidemment travaillé avec des portraits de territoire, avec une véritable connaissance synthétique de nos diversités : littoral, forêts, montagnes, espaces agricoles. On retrouve bel et bien l'identité de la Nouvelle-Aquitaine.

Autre axe stratégique : la mobilité que l'on souhaite renforcer, que l'on souhaite compléter, que l'on souhaite au service du quotidien des néo-aquitains, de leurs activités, de leurs préoccupations, de l'endroit où ils se forment, de l'endroit où ils habitent, de l'endroit où ils travaillent. Donc effectivement développer des solutions de transport pour réduire les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre mais également travailler à réduire les temps de parcours, à réduire les coûts des transports. Nous sommes vraiment sur les deux jambes et les deux priorités de la mobilité.

Optimiser l'offre ferroviaire, développer l'intermodalité, de nouveaux services de mobilité complémentaires. Bien entendu, ce schéma d'aménagement du territoire – et heureusement – vient s'inscrire dans la cohérence, dans ce que nous faisons déjà et dans ce que nous avons déjà démontré en matière de choix de mobilité et dans ce que nous serons amenés à faire et à porter d'ici 2030.

Favoriser l'utilisation des modes actifs au quotidien, encourager le report modal et lutter de façon corolaire contre la pollution de l'air.

Dernier axe que je souhaitais particulièrement mettre en valeur, une ambition assumée de réussir la transition énergétique et de devenir une région à énergie positive. Là-aussi, nous sommes sur un axe et un choix fort de ce SRADDET Nouvelle-Aquitaine avec la volonté d'accroître la production des énergies renouvelables en valorisant un mixe énergétique très riche, en répondant aux enjeux de proximité et de stockage de l'énergie et donc faire de la Nouvelle-Aquitaine une Région à énergie positive.

De façon corolaire, réduire la consommation énergétique dans les bâtiments et là, nous répondons évidemment à des enjeux en matière de rénovation thermique, de production de gaz à effet de serre et de lutte contre les dérèglements climatiques mais nous répondons aussi aux questions de lutte contre la précarité énergétique des ménages en encourageant la rénovation de leur logement.

Déployer des infrastructures de production et de distribution d'énergie verte pour les nouvelles motorisations et puis faire de la Nouvelle-Aquitaine la première Région étoilée de France en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne. Là-aussi, nous avons sélectionné quelques objectifs qui sont assez symptomatiques et symboliques des choix que nous avons faits.

Pour en finir, nous ne sommes pas au bout du chemin. Le Président l'a dit, nous vous proposons aujourd'hui le vote d'un projet. Un projet qui n'est pas le fruit du hasard mais le fruit d'une mise en cohérence de nos politiques, de choix volontaristes, d'une concertation assez large mais qui va encore être concerté à travers l'avis des personnes publiques associées - la CTAP, le CESER à nouveau, l'Autorité gouvernementale et de l'enquête publique - qui va nous permettre d'aboutir à une proposition de schéma définitif dont nous verrons bien de quelle façon l'ensemble de ces concertations auront fait évoluer son contenu.

Vous dire que sur la mise en œuvre, au-delà de la question de ces mois de travaux qui nous attendent encore, pour aboutir à une rédaction définitive, nous aurons à travailler de façon plus précise encore la mise en œuvre du SRADDET qui nous engage à deux titres. Il nous engage d'abord et engage les collectivités et les acteurs des territoires qui auront à entrer en résonance avec ce schéma d'aménagement du territoire. Il y aura donc effectivement une mise en adéquation progressive des documents de planification et d'urbanisme. Évidemment, il faudra accompagner les différents acteurs publics, privés, associatifs et citoyens à se mobiliser et s'approprier les grands objectifs qui sont ceux de ce schéma d'aménagement du territoire à l'horizon 2030. On aura donc un rôle d'accompagnement à jouer auprès de ces différents acteurs et des collectivités territoriales.

On jouera d'abord le rôle de personne publique associée et, cela a été mentionné tout à l'heure, on accompagnera les intercommunalités, les collectivités qui ont la compétence urbanisme dans la bonne compréhension du SRADDET et dans la réussite partagée de ces objectifs. Évidemment, on s'appuiera à la connexion entre le SRADDET et la politique contractuelle. On continuera bien entendu à développer des politiques sectorielles et je le disais en Commission : le SRADDET n'est pas l'alpha et l'oméga des décisions et des interventions que nous portons dans nos domaines d'intervention et dans nos politiques sectorielles. Et puis, bien entendu, le lien qu'il y aura à faire entre le SRADDET et le CPER.

Enfin, un très gros travail de suivi, d'évaluation du schéma, de regard de l'efficacité de nos mesures d'accompagnement parce que c'est bien également l'un des grands sujets du SRADDET. Chaque fois que nous avons créé une règle générale dans le volet le plus prescriptif, nous l'avons clairement assortie d'un certain nombre de mesures d'accompagnement qui viendront aider les différents acteurs et les différentes collectivités à s'engager avec nous sur cette vision de l'aménagement du territoire en 2030.

Voilà Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Laurence.

On va maintenant passer au débat avec ce que je vous disais tout à l'heure : l'exigence d'avoir des interventions cursives. Ne dépassez pas 3 ou 4 minutes s'il vous plaît.

**M. PUYJALON.** - Pourquoi on intervient ?

**M. LE PRESIDENT.** - J'ai dit tout à l'heure que l'on intervenait sur la partie qui concerne l'équilibre des territoires, la cohésion sociale et les mobilités. Nous ferons une deuxième partie de l'intervention sur les transitions environnementales.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Président, les amendements qui sont sur cette partie viennent à la fin ?

**M. LE PRESIDENT.** - Les amendements, on les votera à la fin.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - A la fin. Tous, y compris de cette partie ?

**M. LE PRESIDENT.** - Oui.

**Mme DIAZ.** - Avant de commencer mon propos, je voudrais saluer le travail des services et aussi celui de Laurence ROUEDE. C'est un travail très riche et politiquement enrichissant, vraiment passionnant à lire.

Sur ce schéma des schémas, tout d'abord un commentaire sur la forme : on y retrouve votre novlangue habituelle : opportunité, défi, choix volontariste, modèle vertueux, proximité et cette nouveauté qui est « faire région ». Je me rappelle qu'en octobre 2017 à Limoges se

tenait le grand lancement du SRADDET intitulé « ensemble imaginons la Nouvelle-Aquitaine ». A l'époque, je vous avais interpellé Monsieur le Président sur les risques suivants : augmentation du millefeuille administratif, affaiblissement de petites communes qui seraient encore les grandes oubliées de ce schéma et éloignement du citoyen des centres de décision. Je pense que je n'avais pas tout à fait tort de faire ce constat. En effet, la semaine dernière Sud-Ouest indiquait que seulement 23 % des néo-aquitains étaient satisfaits de la nouvelle Région suite à la fusion et pire, seulement 12 % pensaient que la situation s'était améliorée. Alors ce « faire région », vous allez peut-être la faire entre conseillers régionaux PS mais en tout cas pas avec les néo-aquitains.

Maintenant, entrons dans le vif du sujet. Ce SRADDET suscite quelques interrogations parce que vous fixez des objectifs pour la Nouvelle-Aquitaine en semblant oublier qu'elle n'est pas un îlot déconnecté de tout et qu'elle fait encore partie de la France. Je vais m'attarder un peu sur ce que vous avez appelé « les 4 priorités stratégiques ». Bien vivre dans les territoires, cela ressemble à votre très cher « bien vivre ensemble » et j'en profite pour vous rappeler que, nous, nous préférons le « bien vivre en France ». Par ailleurs, cet objectif est en contradiction avec la mise en place des lois NOTRe et MAPTAM votées sous François HOLLANDE qui favorisent la métropolisation et la suppression progressive des Départements au profit des grandes Régions.

Vous parlez de se former sauf que la loi intitulée « liberté de choisir son avenir professionnel » entraîne une perte de maîtrise par la Région sur les CFA. Vous-mêmes vous déploriez qu'en Nouvelle-Aquitaine 95 des 166 CFA étaient menacés. Alors où en est-on vraiment ? Travailler, les chiffres du chômage sont peu brillants puisque l'on compte 510 000 demandeurs d'emplois et puis travailler, oui, il faut des entreprises.

Je vais vous demander quelques éclaircissements. Le SRADDET précise que l'objectif de consommation du foncier doit être diminué de 50 % d'ici 2050. Alors comment va-t-on faire pour limiter l'étalement urbain et développer l'implantation de nouvelles entreprises vitales pour notre économie. Et surtout, étant donné que vous ne nous avez pas communiqué de cartographie, on peut légitimement se demander qui va être pénalisé par rapport à qui et comment va être faite la sélection.

Autre effet collatéral de cette diminution de consommation du foncier : le logement. Je voudrais attirer votre attention sur une incohérence. La Région va accueillir 1 millions d'habitants d'ici 2050 et en même temps 71 % des personnes veulent vivre dans une maison individuelle. Alors, où va-t-on loger ces nouveaux habitants ?

Se soigner. D'accord mais quid des fermetures de maternités, le déremboursement de l'homéopathie que le Gouvernement veut entreprendre ou encore l'augmentation du forfait

hospitalier ? Tout cela, c'est encore pour tenir le fameux objectif des 3 % imposés par Bruxelles.

Gagner en mobilité, se déplacer facilement et accéder aux services. Est-ce qu'il est utile de vous rappeler que d'ici 2023 les lignes TER vont être ouvertes à la concurrence donc va entrer en compte la question de la rentabilité des entreprises et qui va investir dans des petites lignes non rentables ? Pas la Région. La Région n'est déjà pas en mesure de s'occuper des lignes en mauvais état. Et pour favoriser la mobilité et la liberté de se déplacer, il ne tient qu'à vous, Monsieur le Président, de baisser la part régionale de la TICPE comme le propose le Rassemblement National.

Consommer autrement via une alimentation saine et durable. Quelle cohérence existe-t-il entre la soi-disant promotion des circuits courts et votre adhésion totale à la mondialisation qui signe à tout va des traités de libre-échange ? C'est absolument antinomique. Je vous rappelle que vous avez un sinistre bilan aujourd'hui au sein de la Nouvelle-Aquitaine : on déplore 5 à 6 fermetures d'exploitations agricoles par jour. Pour inverser la tendance, assurer notre indépendance et notre sécurité alimentaire, il faut changer de paradigme et promouvoir sans ambiguïté le localisme.

Protéger notre environnement, faire de la Région Nouvelle-Aquitaine la première Région étoilée de France. Voilà une idée lunaire et qui vient totalement éclipser la problématique de l'insécurité, sécurité souhaitée par les citoyens.

Un dernier mot sur les éoliennes. Gilbert FAVREAU, Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, se dit soulagé à la lecture du SRADDET. Son département qui compte beaucoup trop d'éoliennes pointe du doigt les nuisances qui en découlent. Pourquoi est-il soulagé ? Parce que sa proposition de préconisation de rééquilibrage infrarégional d'implantation éolienne a été acceptée. J'ai quand même du mal à comprendre ce que l'on entend par rééquilibrage.

Je vais terminer mais je vais juste vous faire un rappel au règlement : l'article 23 alinéa 6 précise qu'il n'y a pas de temps pour les schémas donc je vais terminer.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui mais c'est un problème de respect par rapport à vos collègues.

**Mme DIAZ.** - Nous allons faire seulement 4 interventions donc je peux terminer.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je crois qu'il faut être respectueux parce qu'au bout de 3-4 minutes, on ne vous suit plus.

**Mme DIAZ.** - Mais si vous suivez, vous aimez bien ce que je vous dis.

Mais si, je vais vous parler du rééquilibrage et vous allez m'expliquer quelque chose.

Est-ce que vous allez déplanter les éoliennes des Deux-Sèvres pour les replanter en ex-Aquitaine qui à ce jour n'a pas d'éolienne ou est-ce que plus plausiblement vous allez implanter des éoliennes dans tout le reste de la Région pour réduire l'écart entre l'ex-Aquitaine, l'ex-Limousin avec l'ex-Poitou Charente ? Le RN rappelle qu'il s'oppose à toute nouvelle implantation d'éolienne.

Pour terminer, ce schéma est un schéma politique qui défend le triptyque métropole, grande région, Europe alors que nous, nous défendons le triptyque communes, départements, État avec une articulation homogène entre les Régions. En vous prenant pour un Président de Länder, vous menacez l'indivisibilité de la République.

Pour conclure, je vous recommande de ne plus appeler SRADDET ce schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires mais de l'appeler SRADDET, soumission de ROUSSET Alain par le détricotage et la décentralisation à l'Europe tentaculaire.

**M. LE PRESIDENT.** – J'apprécie que vous ayez terminé sur une note d'humour chère Madame DIAZ avec un mélange qui n'était pas très harmonieux entre les compétences de l'État, le rôle de la Région, la concurrence des TER.

Le sinistre bilan : la Région Aquitaine réindustrialise. Elle a créé 7 000 emplois industriels l'année dernière. C'est la plus forte croissance de la création d'entreprise. Le chômage baisse plus que dans les autres régions de France. On était en Creuse il y a quelques semaines de cela, si vous étiez avec nous, vous auriez vu ce que donnent les actions de la Région.

**M. RABIT.** - Je respecterai pour ma part le temps, par contre, je resterai sur quelques remarques de nature transversale.

Le premier mot qui me vient à l'esprit est de dire « enfin ». Enfin, Monsieur le Président, nous « mettons l'église au milieu du village » car votre démarche a parfois manqué de cohérence comme j'ai eu l'occasion de le dire la dernière fois en nous faisant voter des politiques sectorielles qui sont partie intégrante du SRADDET sans que nous ayons eu à discuter et à adopter le cadre général de la planification. D'ailleurs, votre silence lors de la dernière session était assez éloquent.

Certes, je reconnais que le travail qui a été fait est considérable et je remercie à mon tour les élus et les équipes qui s'y sont impliqués.

D'abord, une interrogation : superposition ou intégration ? Je dirais les deux à la fois et notamment dans le temps avec ce défaut majeur, c'est que nous adoptons et que nous ajoutons dès 2020 une couche supplémentaire de nature prescriptive à un millefeuille de plans, schémas de toute nature, qui désoriente les élus – vous le savez parfaitement – et qui fait perdre du temps et de la cohérence. On le sait bien, notre pays meurt de ce trop-plein de réglementations et d'une multiplication des normes dont le SRADDET sera la position faïtière. Mais il comporte aussi une obligation d'intégration et je vois déjà poindre les multiples difficultés pour mettre en cohérence – et le mot « cohérence » n'est pas de trop – les plans existants avec ce schéma, notamment dans le temps. Ainsi donc, au lieu de simplifier, nous entrons dans une grande phase de complexification qui sera très difficile à gérer, d'autant que comme on l'a rappelé la loi ELAN prévoit de simplifier dès 2021 la portée prescriptive du schéma, ce qui ne peut que renforcer encore l'instabilité juridique à laquelle les élus se trouveront confrontés. Je pense qu'il va y avoir un besoin fort de pédagogie de la part de la Région envers tous ces élus.

Deuxièmement, le SRADDET reste un document très administratif et technocratique où les élus vont devoir jongler avec des terminologies parfois assez exotériques et qui peuvent d'ailleurs être lourdes de conséquences, comme par exemple le concept d'artificialisation des terres et j'en passe.

Troisièmement, au lieu de corriger les déséquilibres, ce schéma risque de renforcer certains déséquilibres, ce qui va encore creuser davantage le fossé entre la France oubliée ou déclassée et le reste. Mes collègues vous donneront un certain nombre d'exemples précis mais il est clair que nous risquons de promouvoir une politique parfois inégalitaire.

Enfin, et j'en terminerai par là, ne soyons pas dupes, le SRADDET est un schéma éminemment politique qui est le fruit de vos décisions, le résultat de vos choix, l'agrégat de vos politiques et de vos priorités. Alors, bien sûr, nous en partageons un certain nombre car elles vont dans le bon sens, notamment sur un certain nombre d'infrastructures. Par contre – et vous allez dire que je radote –, je reviens sur une décision incompréhensible qui plombe la Vienne de ne pas entrer au capital de l'Aéroport de Poitiers, ce que les élus veulent en grande majorité alors que Nantes est saturée, que la LGV est hors sujet et que tout va fermer. Malgré cela, vous campez sur votre décision et sur votre position et c'est cette position que l'on retrouve dans le SRADDET, ce qui est bien la preuve que ce schéma est d'abord et avant tout le vôtre.

Donc en bref, un catalogue de vœux qui est adossé de facto à aucun financement et qui comporte une dimension électoraliste que l'on ne peut ignorer. Il appartiendra aux



électeurs de juger sur le concret plus que sur l'affichage, d'autant qu'en 2021 l'affichage l'aura largement emporté sur la réalisation.

Merci.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous devriez relire votre intervention, après, à tête reposée. Il y a une contradiction... Je ferme les yeux pour cause d'allergie mais je ne ferme pas les oreilles pour cause de présentation comme vous venez de le faire. Mais vous nous en avez tellement donné l'habitude...

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, je ferai une intervention qui dépassera 4 minutes mais Mme DIAZ a fait un rappel au règlement. Pour autant, ce sera la seule intervention sur la partie 1. C'est une intervention transversale, générale et Denise SAINT-PE interviendra brièvement sur la deuxième partie.

Tout le monde l'a fait mais je ne vais pas en faire l'économie : je souhaitais également, au nom du groupe Mouvement Démocrate et Apparentés, remercier les services et remercier notre collègue, Laurence ROUEDE, pour le travail accompli. Les documents qui nous ont été remis sont le fruit d'un long travail, d'une large concertation, y compris avec les groupes politiques. Nous avons pris toute notre part dans ces échanges et dans ces réunions. Nous souhaitons donc remercier Laurence également pour l'écoute dont elle a fait preuve parce que nous avons obtenu, au fil de l'eau, quelques avancées. Pour autant, pas suffisamment puisque nous avons aussi déposé des amendements.

La complexité actuelle des normes et de leur hiérarchie est déjà bien suffisante pour éloigner les citoyens de l'action des collectivités. Il n'était sans doute pas nécessaire d'en ajouter mais, comme vous l'avez rappelé, l'élaboration de ce schéma prévu par la loi NOTRe s'impose à la Région et a quand même pour intérêt de confirmer le rôle majeur, le rôle de leader conféré aux Régions en matière d'aménagement durable et équilibré des territoires.

Sur la forme, tout d'abord le projet de rapport qui nous est proposé de voter est un document à la fois extrêmement complexe puisqu'il y a, on l'a vu, des objectifs, des règles, des chapitres, des domaines obligatoires mais également éclairant comme le sont d'ailleurs souvent les documents régionaux qui nous sont soumis puisque l'on peut y retrouver des diagnostics extrêmement fouillés et donc intéressants pour les élus régionaux que nous sommes.

Aujourd'hui donc ce projet nous offre deux options possibles, deux alternatives en termes d'analyse : soit en faire une force pour un aménagement durable et équilibré des territoires de la région, soit le considérer comme trop complexe et insuffisamment abouti et de facto, comme une simple charge administrative supplémentaire pour nos territoires.

Pour le groupe MODEM et apparentés bien positionné au centre de cet hémicycle, il y a des éléments qui peuvent raisonnablement s'inscrire dans les deux options, la question est de savoir de quel côté va pencher la balance.

Il y a d'abord des éléments que nous considérons comme très positifs car ils portent une véritable ambition régionale parmi lesquels d'abord le choix de l'horizon 2030, là où d'autres régions ont choisi 2040 ou 2050. La volonté également – et personne ne l'a souligné – d'ajouter le domaine du numérique aux 11 autres domaines imposés par la loi NOTRe ou encore l'intégration dans ce schéma des 17 objectifs de l'ONU 2030 pour répondre à l'urgence climatique à laquelle nous sommes tous bien évidemment extrêmement sensibles. Nous voyons également apparaître – nous, avec grande satisfaction – la mention du grand projet GPSO dont la DUP a été signée en 2016 et pour lequel nous vous invitons d'ailleurs, Monsieur le Président, a signé la convention avec l'État et l'Occitanie afin que les acquisitions foncières et études puissent être lancées. Ce projet qui malheureusement a encore été retardé permettra à terme, entre autres utilités, à développer le ferroutage et d'ainsi contribuer à l'objectif de décarbonisation sur notre territoire. Monsieur le Président, nous vous invitons donc à nous soumettre cette convention rapidement et vous nous aurez à vos côtés.

Ce projet de schéma des schémas manifeste aussi, au-delà des thématiques cœur du SRADDET, un certain volontarisme de la Région qui se traduit par des incursions dans la formation, la santé, la culture et le sport, ce que nous ne pouvons que saluer car ce sont des éléments essentiels pour la survie ou le développement de nos territoires ruraux les plus éloignés de Nouvelle-Aquitaine. Apparaissent également les routes d'intérêt régional, schéma établi en concertation avec les Départements, nous nous en félicitons et nous ne manquerons pas, dans ce même lieu mais en d'autres temps, de vous rappeler, Monsieur le Président, que la Région peut contribuer au financement des voies et axes routiers qui sont identifiés comme des itinéraires d'intérêt régional.

Autre point positif sur lequel nous avons beaucoup travaillé, notamment Martine MOGA notre juriste, ce document n'est juridiquement pas trop contraignant pour les collectivités. D'une part parce qu'il ne crée pas de charge supplémentaire pour ces dernières, les adaptations se faisant au moment des renouvellements ou des révisions des documents concernés et d'autre part, parce que les documents locaux devront soit être compatibles, soit prendre en compte les règles édictées. Cela signifie finalement que la portée prescriptive du SRADDET est faible et tant mieux car nous aurions mal supporté – et cela malgré la concertation évidente qui a eu lieu – que tout s'impose de manière globale et uniforme aux territoires.

Aborder ce dossier par le prisme de la loi NOTRe nous rappelle cruellement que les fusions de communautés de communes ont été faites parfois à marche forcée, à la hussarde, avec des prises de compétences auxquelles les territoires n'étaient pas toujours préparés. De ce point de vue, le SRADDET peut être un véritable outil d'appui technique pour les territoires qui pourront trouver dans ce document des orientations, qui pourront s'approprier certains objectifs et le considérer comme une ressource indispensable à la mise en œuvre de certaines politiques. Mais cela à certaines conditions qui ne sont pas aujourd'hui totalement remplies dans le schéma qui, comme je l'indiquais, s'il nous procure de grandes satisfactions, nous procure également quelques déceptions et quelques inquiétudes.

Ainsi, Monsieur le Président, si l'ambition de « faire région » est louable, nous ne pouvons que regretter l'absence de territorialisation de certaines mesures. La région est grande, la région est diverse, les enjeux ne sont pas identiques que vous soyez à Bordeaux, à Biarritz, dans les Landes, en Creuse ou en Lot-et-Garonne et nous ne pouvons pas l'éluder, nous ne pouvons pas nous exonérer de cette réalité. En matière de transition énergétique par exemple – cela a été abordé – mais certains territoires seront plus enclins à développer du photovoltaïque que de l'éolien ou l'hydroélectricité. Donc Monsieur le Président, donner la vie à chacun de nos territoires de Nouvelle-Aquitaine, c'est aussi considérer qu'il y a beaucoup de différences dans cette région, des différences qui doivent être appréhendées pour en faire des forces et contribuer au développement de chacun.

De la même manière, la réduction de 50 % de la consommation d'espace à l'échelle régionale par un développement d'économie en fonction, si pour nous elle n'est pas du tout anxiogène puisque finalement, elle ne fait que confirmer les termes de la loi de modernisation agricole de 2010, nous interroge sur les moyens qui seront mis en œuvre pour évaluer cette réduction foncière au niveau régional. Là-aussi le contexte et les efforts déjà consentis ou pas par certains ne sont pas les mêmes partout. Donc quels outils seront mis en place pour vérifier cette utilisation du foncier car à notre connaissance aujourd'hui aucun n'existe.

Autre interrogation en la matière : comment les services de l'État vont-ils procéder pour valider des projets ? Ne pensez-vous pas qu'ils vont se limiter à prendre la règle de 50 % et se contenter de l'appliquer à chaque territoire ?

Je conclurai en redisant que ce document qui oriente, qui fixe des objectifs peut constituer un support, un outil important pour permettre aux collectivités de s'approprier les grands défis et les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain mais le SRADDET, pour

prendre tout son sens, devra faire naître ou simplement nourrir des projets. Il devra aussi conduire à la mise en place d'initiatives territoriales fortes mais pour cela, il faudrait que le schéma soit bien compris et facilement appréhendable par les territoires. Or, là-aussi, rien n'est prévu aujourd'hui dans ce qui nous est communiqué pour garantir que le SRADDET, document complexe s'il en est, sera amené et expliqué sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, ce que nous ne pouvons que regretter.

Nous avons déposé plusieurs amendements. Vous avez évoqué l'un d'entre eux. Nous sommes prêts à en débattre après la fin des interventions. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci.

Ce projet n'avait pas pour but autre chose que des règles générales et il était difficile de dire dans ce projet : X éoliennes ici, X méthaniseurs là, X mètres carrés de photovoltaïques là. Ce n'est pas du tout le sens de ce projet.

J'ai évoqué ensuite par rapport aux outils analysés en étalement urbain que c'est une ambition globale, que l'on ne va pas pénaliser – Stéphane DELPEYRAT l'évoquait ce matin – les communes qui ont déjà fait un effort. Reconnaissons entre nous que l'on ne peut pas avoir deux discours. On a une dévitalisation des centres-bourgs en matière commerciale et en matière de logements et le premier objectif est bien de reconquérir nos centres-villes, logements et commerces. On aura d'ailleurs une proposition dans le courant de l'année sur les friches qui est un vrai problème. Je rappelle que vous avez Auchan qui propose de fermer 21 supermarchés, Carrefour va en fermer je ne sais plus combien, que deviennent ces sites ? On a fait la réunion des entreprises du patrimoine vivant à Rochechouart, il y a des friches industrielles dans Rochechouart. Ne nous faisons pas peur, il n'y a pas de problème pour accueillir les entreprises. On le voit bien avec les dernières décisions qui ont été prises, celles qui vont l'être, je pense notamment à toute la fabrication additive de SAFRAN, le développement sur Tarnos, ce que nous avons fait sur Châtelleraut. Je dois bientôt voir le Groupe LISI sur des projets de développement.

Dans les SCOT et dans les PLU, on est loin des 100 % de remplissage des terrains urbanisés. On est bien conscient de cela. L'essentiel, nous première région agricole et première région sylvicole ou viticole, c'est que nous ne perdions pas, notamment dans la périphérie des villes, des places pour reconstruire des ceintures maraîchères. Le rôle des services de l'État est une discussion qui va s'ouvrir maintenant. Je ne me fais pas trop de souci parce qu'il y a une forme de convergence : d'après ce que me dit la nouvelle préfète de Région, l'État va regarder les perspectives d'ensemble. Je crois que cela va dans le bon sens. Nous allons dans le bon sens. Ce que je ne voudrais pas, c'est qu'en n'ayant

pas un vote franc et massif ici, l'État, comme certains services de l'État à propos du projet de photovoltaïque en Lot-et-Garonne, nous émettent notre volonté.

Quant au mixe énergétique, il se construit par les territoires, selon les ressources des territoires, donc je ne vois pas comment on peut nous-mêmes le décider ici.

**Mme LATOURNERIE.** – Monsieur le Président, mes chers collègues, l'objet de mon intervention sera sur la résorption des déserts médicaux à partir des objectifs de 70 à 79 sur la santé. J'en profite également pour remercier les services et Laurence ROUEDE sur la qualité de ce travail.

Le droit à la santé est inscrit dans notre Constitution. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, la France a cherché à instaurer, dès la libération du territoire, un ordre social plus juste en créant la Sécurité Sociale qui reposait sur le principe que chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Force est de constater qu'aujourd'hui ce principe est fortement érodé et la désertification médicale de certains de nos territoires en est une funeste illustration. Territoires dans lesquels la chaîne de solidarité s'est fragilisée par les deux bouts car si chacun continue à contribuer selon ses moyens voire même plus tant les cotisations pèsent sur le travail, tout le monde n'est pas garanti de recevoir selon ses besoins.

Appréhender la problématique de la désertification médicale requiert une première difficulté, c'est d'abord l'absence de consensus sur la définition d'un désert médical. La densité médicale en France est de 270 médecins pour 100 000 habitants, bien supérieure au standard de l'OMS qui est de 250. En Nouvelle-Aquitaine, selon les données 2018 de l'ARS, elle se situerait à un niveau supérieur : 285 pour 100 000 habitants. La densité en médecins généralistes est aussi supérieure à la moyenne nationale avec 143 médecins généralistes pour 100 000 habitants, 133 en France métropolitaine avec une très forte inégalité de répartition territoriale, notamment sur les départements des Deux-Sèvres où l'on tombe à 77 pour 100 000 et Lot-et-Garonne où l'on tombe à 103 pour 100 000. Le département de la Creuse a perdu plus de 7 % de ses médecins généralistes sur l'année 2018. La densité en médecins spécialistes est par contre inférieure à la moyenne nationale avec 156 pour 100 000 habitants, 170 en France métropolitaine, avec là-aussi une inégalité territoriale beaucoup plus marquée pour les départements de la Creuse (29 pour 100 000) et des Deux-Sèvres (36 pour 100 000).

Le Ministère de la Santé définit un désert médical comme une zone dans laquelle la densité de médecins par rapport à la population est d'au moins 30 % inférieure à la moyenne nationale, or cette définition ne tient ni compte de l'activité des médecins de plus en plus marquée par des changements sociologiques avec une nouvelle génération

qui n'est plus disposée à travailler avec les mêmes conditions de disponibilité que la génération antérieure, une génération qui veut concilier vie professionnelle et vie privée, une forte féminisation de la profession et la proximité de la retraite. Elle ne tient pas non plus compte de la structure démographique de la population qui caractérise les besoins de la population, notamment une population de plus en plus âgée, une population précaire, des enfants également.

La notion de désert médical se complexifie si l'on se fie aux critères de renoncement aux soins : coût, délai d'obtention d'un rendez-vous médical, éloignement géographique, temps de parcours, distinction entre soins de proximité, soins prodigués par les médecins spécialistes, soins hospitaliers courants et d'urgence. Autant de critères qui rendent très complexe la définition d'un désert médical, la notion étant d'autant plus subjective selon le niveau de prise en compte, selon qu'il s'agisse d'un point de vue du corps médical, d'un point de vue des patients, d'élus ou de l'Administration. Aussi, Madame la Ministre de la solidarité et de la santé, Mme Agnès BUZYN, préfère retenir le terme de « difficulté » d'accès aux soins qui objective mieux les déficits de prise en charge pluriprofessionnels, notamment dans le cadre des pathologies chroniques et des déficits d'organisation territoriale à l'origine de la souffrance de nombreux acteurs de santé, qu'il s'agisse du secteur hospitalier mais aussi du secteur privé.

Force est de constater aussi qu'il n'existe pas de solution miracle. Depuis maintenant 10 ans la France est en quête de solutions et différentes mesures et lois ne sont pas parvenues à attirer des praticiens sur un territoire et ainsi remédier à leur inégale répartition. La loi HPST de juillet 2009 propose la filialisation des étudiants, le contrat d'engagement de service public, le contrat de clinicien hospitalier, le contrat de...

**M. LE PRÉSIDENT.** -...Je pense que l'on peut résumer Madame. On a dépassé 4 minutes. Vous imaginez si l'on refait la loi, tous les débats nationaux ? On ne va pas s'en sortir.

J'essaie de la faire respecter par tout le monde. On voit bien que quand quelqu'un parle 3-4 minutes, on l'écoute.

**Mme LATOURNERIE.** – Excusez-moi Président, je termine vite.

En ce qui concerne l'intervention de la Région, elle s'est dans l'ensemble calée sur les attentes fortes qui avaient été pointées par le plan régional de santé en Nouvelle-Aquitaine présenté par l'ARS. Le désir d'un exercice coordonné avec la création de maisons de santé pluridisciplinaires, la création de consultations avancées, la diversification et la généralisation des lieux de stage pour les étudiants, la nécessaire délégation des tâches, la très grande place faite à l'innovation, l'innovation dans les

pratiques, l'innovation en santé sachant que la télémédecine n'est pas une solution palliative à la désertification médicale mais une plus-value au service des professionnels de santé.

En conclusion, pour assurer une présence pérenne et continue sur les territoires, les mesures incitatives et coercitives ont été inopérantes (lois FOURCADE, HPST). Il existe une plus forte attente de mesures plutôt structurelles avec une application conjuguée des professionnels de santé et des élus : construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale partagée. Les freins à l'installation dans les zones sous-dotées sont généralement liés à un manque d'attractivité. Un autre frein est d'ordre idéologique : la généralisation du tiers-payant, voulue par le Président Emmanuel MACRON, est une fausse bonne idée et il y a également de gros problèmes de la toute puissance Administration hospitalière qui, après l'Éducation Nationale, est devenue le nouveau mammoth intouchable qui désespère le corps médical. Pour preuve, le mouvement social qui a fortement secoué le Centre hospitalier intercommunal de Sud-Gironde en septembre 2018 suite à une fermeture brutale et sans concertation d'un service hospitalier d'hospitalisation de semaine.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous alerte chère collègue. Cela fait presque 7 minutes, je ne sais pas quoi retenir Madame de ce que vous venez de dire. Je suis désolé, c'était très intéressant mais je ne sais pas quoi retenir.

**M. MALHERBE.** - Mon intervention ne portera que sur les volets formation professionnelle et développement économique.

Monsieur le Président, mes chers collègues, à la lecture de ce nouveau schéma régional qui vient, en définitive, s'ajouter aux différents plans, directives et autres mesures d'accompagnement que notre Assemblée vote successivement à chaque séance plénière depuis maintenant près de 3 ans, plusieurs commentaires s'imposent me semble-t-il.

D'une part sur l'aspect formation professionnelle, je ne peux que vous féliciter d'être enfin arriver au constat que le Rassemblement National fait maintenant depuis plusieurs dizaines d'années, à savoir que la qualification des jeunes et des chômeurs et l'accompagnement dans la montée en compétence des salariés sont un préalable indispensable à toute politique économique. En matière de formation, il est grand temps que l'apprentissage et les métiers manuels qui ont été trop souvent dévalorisés retrouvent enfin leur juste niveau pour inciter nos jeunes à suivre ces filières d'excellence dont la France a tant besoin aujourd'hui. Votre volonté de continuer à investir dans des centres de formation et d'apprentissage aura donc tout notre soutien.

Un peu plus loin dans le document, vous évoquez votre volonté de mettre en place ce que l'on pourrait qualifier d'équité économique à travers les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Belle ambition certes mais sans doute un peu naïve si l'on considère que l'attractivité économique ne dépend pas uniquement de notre seule assemblée régionale mais aussi des collectivités territoriales sous-jacentes, notamment les Départements et les intercommunalités. En effet, ce qui fait la force d'un territoire et sa capacité d'attractivité des entreprises comme des particuliers d'ailleurs, ce sont les infrastructures dont ils disposent, les services publics qu'ils proposent, une fiscalité avantageuse (aussi bien en matière de CVAE, CFE, versement transport ou d'autres taxes) et sur ces différents aspects, le rôle de la Région est assez réduit. Les objectifs d'équilibre que vous affichez dans ce document sont quelque peu utopistes dans la mesure où seul ce schéma ne suffira pas à les remplir.

Sur l'aspect du développement économique en lui-même et notamment dans la volonté régionale d'agir pour la revitalisation des centres-bourgs, vous avez là-encore fini par faire le même constat que celui que nous faisons depuis 30 ans maintenant au Rassemblement National, à savoir que les zones commerciales péri-urbaines sont un véritable désastre pour le commerce de centre-ville. Vous me direz : chacun avance à son rythme. C'est bien que vous fassiez ce constat même si l'on peut regretter que...

**M. LE PRESIDENT.** -...Cela fait 20 ans que je fais ce constat mon cher. Vous arrivez à la Région, alors essayez d'éviter les remarques désagréables.

**M. MALHERBE.** – Mais vous n'êtes tous seul dans cette assemblée.

**M. LE PRESIDENT.** – Tout ceux qui sont dans cette assemblée et qui sont là depuis longtemps savent que j'ai toujours critiqué les implantations. Je n'avance pas à votre rythme, cela fait très longtemps que j'ai avancé.

**M. MALHERBE.** - Cela aurait été intéressant que Mme ROUEDE nous prenne l'exemple de la ville de Libourne et de ses centres commerciaux périurbains puisque les différentes majorités socialistes, aussi bien sous François MITTERRAND que sous Philippe BUISSON...

**M. LE PRESIDENT.** - Il y a un problème à Castillon-la-Bataille.

**M. MALHERBE.** - Il y a aussi un problème à Libourne. Venez-y, vous verrez que le commerce de Libourne a un petit problème mais bon, ce n'est pas grave.

**Mme ROUEDE.** – Il a beaucoup changé ces dernières années. Venez à Libourne, vous verrez.

**M. MALHERBE.** – Vous n'avez rien fait pour désamorcer le commerce périurbain.



Dans ce SRADDET, vous vous présentez un peu plus loin comme les garants de l'économie circulaire et d'une politique de transition énergétique. Venant de la part de familles politiques qui ont largement favorisé pendant des décennies et qui continuent à le faire une mondialisation effrénée avec la libre circulation sans contrôle de personnes, de biens et de marchandises, reconnaissez que là-aussi c'est assez paradoxal mais vous n'êtes pas à une contradiction près.

Enfin, pour rester assez bref, vous faites l'éloge dans ce schéma de l'économie sociale et solidaire dont nous avons plusieurs fois eu l'occasion de parler au sein de cette assemblée et je profite de cette intervention pour vous rappeler la position de notre groupe qui n'est pas spécialement adepte de cette économie parallèle derrière laquelle se cachent bien souvent des structures œuvrant pour une politique accroissant les fractures sociales, sans parler bien sûr des associations de préférence étrangères agissant au détriment de nos compatriotes.

Pour notre groupe, il n'existe en réalité qu'une seule économie : l'économie réelle, celle constituée pour la plus grande part par les TPE et les PME qui ne bénéficient pas elles d'autant d'aides publiques que les structures de l'ASS et qui sont pourtant les premières créatrices d'emplois.

En conclusion, le SRADDET n'a en réalité pas de réel intérêt pour le développement économique de notre région. En matière économique, soyons pragmatiques, allons à l'essentiel, appuyons-nous sur l'Agence régionale ADI qui fait du très bon travail pour être aux côtés des TPE et PME, continuons d'œuvrer en faveur de l'apprentissage et l'essentiel sera fait. Le reste n'est que du superflu sans réelle utilité.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** - Je rappelle simplement que le développement économique, c'est le SRDEII que l'on a déjà passé dans cette assemblée. Je ne sais pas si vous étiez là. On a déjà travaillé. Je vous rappelle que l'Agence de développement industriel et d'innovation est une création de votre serviteur. C'est une agence de la Région et les services de la Région contribuent eux aussi à cet écosystème que l'on veut bien reconnaître comme privilégié en France à l'égard du développement économique quand on regarde les chiffres. J'aimerais bien que l'on me soumette d'autres idées, peut-être que nous n'avons pas encore trouvé d'autres projets plutôt que des poncifs.

**M. PATIER.** – Monsieur le Président, mes chers collègues, j'essaierai de concentrer mon intervention sur la règle des 50 % d'artificialisation.

La somme de documents constituant le projet de SRADDET qui est examiné aujourd'hui fait état à plusieurs reprises du bilan quantitatif des consultations organisées

parallèlement à son élaboration. Elles ont été prévues par loi NOTRe du 7 août 2015 et par délibération de cette assemblée quant à leurs modalités.

La répétition de cette comptabilité des réunions tenues et des contributions reçues traduit l'autocongratulation et l'autosatisfaction qui accompagnent l'antienne de la co-construction ressassée par les documents présentés dans cet hémicycle. Comme souvent quand vos propositions cherchent à faire passer des vessies pour des lanternes, cette présentation s'efforce de masquer l'essentiel. L'essentiel en l'occurrence, c'est qu'un bilan chiffré ne permet aucunement de juger de la qualité d'une consultation et de son contenu réel. En effet, quelque soit leur nombre, certaines des contributions ont pu se limiter à des considérations générales sur des objectifs vagues ou des principes consensuels alors qu'en revanche, d'autres ont formulé des demandes précises sur les dispositions les plus opérationnelles ou du moins les plus contraignantes du projet de SRADDET. Et parmi ces dernières, bien sûr, la réduction du rythme de consommation d'espaces à 50 % de l'artificialisation constatée sur une période de référence constitue l'une des règles les plus dures du schéma. De nombreuses dispositions se révèlent a contrario plus molles en effet dans la mesure où elles se limitent quant à elles à afficher des intentions plus que des objectifs, sans prévoir les moyens pour les concrétiser.

Bien entendu, l'économie d'espaces agricoles, naturels et forestiers constitue une préoccupation largement partagée. Ce but figure en effet dans la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture qui prévoyait déjà une réduction de 50 % de la consommation de terres agricoles dans laquelle la loi du 13 octobre 2014, dite loi d'avenir de l'agriculture, a ajouté les espaces forestiers et naturels. En outre, la loi ALUR du 24 mars 2014 a imposé pour sa part que les objectifs chiffrés de consommation économe d'espace apparaissent dans les SCOT et soient adaptés par secteur géographique. Or, de nombreux documents d'urbanisme prennent déjà en considération ces obligations légales.

Finalement donc le projet de SRADDET ne fait que réitérer l'affichage de la réduction du rythme de consommation de 50 % mais il prévoit d'en effectuer sa mesure au niveau régional, ce qui constitue une bizarrerie au regard de textes en vigueur et donc une préoccupation pour les contributeurs dont les observations n'ont pas été entendues à cet égard. En effet, les départements du littoral et ceux de l'intérieur de la région présentent des problématiques différentes qui se sont traduites dans l'expression de sensibilités divergentes, sinon opposées. Les contributions issues des départements les plus ruraux ont souvent mis en garde contre une application trop rigide de cette règle. Leur crainte est qu'elle ne pénalise les territoires les plus vulnérables avec un risque de dévitalisation et de migration des populations et des opérateurs économique que la

réduction des opportunités en zone rurale ne pourrait que décourager. Les évolutions récentes de la législation d'ailleurs ont déjà drastiquement réduit les surfaces constructibles. Certaines petites communes – cela a déjà été dit – ne peuvent plus accueillir de population nouvelle faute de possibilité de logements. Il n'est nullement rendu compte de ces différences de sensibilité par un dénombrement sec des consultations du projet de SRADDET.

Il n'est pas non plus fait état, ni dans cette comptabilité réductrice – c'est extrêmement regrettable -, ni même dans un résumé des propositions émises par ces contributions. La différenciation infra-territoriale du taux de 50 %, la nécessité d'introduire une gradation et une territorialisation de l'objectif n'ont en effet pas été reprises. De même, des questions sur la définition des enveloppes urbaines existantes ou la prise en compte du devenir des friches agricoles en zone périurbaine restent également entières. Certes, votre Administration ne s'écarte pas de ce point de vue de la propension des Institutions de ce pays à consulter sans concerter avec le seul objectif de s'appuyer sur un pseudo débat pour imposer leur conception aux forceps.

En l'occurrence, quel est le but caché ? Il convient de relever, quelque soit le flou entretenu par le document et les éléments de langage qui l'emballe, que la mesure des 50 % au niveau régional risque de se traduire en pratique par une application uniforme de ce taux à tous les documents d'urbanisme qui se présenteront à compter de son adoption. Cette règle ouvre en tout état de cause la perspective d'une nouvelle source de contentieux. Cet intégrisme répondrait-il à des exigences des plus ayatollesques des composantes de votre majorité ou bien la péréquation de faits autorisés ne jouera-t-elle qu'au profit des zones qui manquent d'espace à artificialiser après en avoir consommé avec frénésie ? S'agit-il en un mot de pouvoir continuer à développer l'ouest comme il s'est développé ces dernières décennies en transformant l'est de la région en réserve d'indiens ? Quoiqu'il en soit, le lien qui est établi entre le schéma et la politique contractuelle régionale n'est pas de nature à rassurer et ce ne sont pas des mots qui sont susceptibles d'apaiser ce soupçon. C'est pourquoi le SRADDET devra absolument intégrer une différenciation de cette règle des 50 % selon les territoires.

Finalement, le pouvoir socialiste avait voulu légitimer sa réforme territoriale mal ficelée avec des schémas régionaux. Le SRADDET apparaissait comme un élément important de cette stratégie en conférant un nouveau pouvoir aux Conseils Régionaux avec des mesures opposables, il serait regrettable que la Nouvelle-Aquitaine n'utilise cette faculté que pour préserver souterrainement des déséquilibres et se légitimer elle-même à travers un pouvoir discrétionnaire et la nouvelle couche dans le millefeuille que le SRADDET vient d'introduire.

Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le SRADDET n'est pas, contrairement à ce que j'ai entendu deux ou trois fois, une institution publique. Je crois que vous êtes fonctionnaire d'État, vous devriez le reconnaître. C'est simplement une mise en cohérence et une façon d'élaborer ensemble une vision de l'avenir.

Deuxièmement, la loi – et là aussi vous devriez bien le savoir – sur la lutte contre l'étalement urbain et les 50 % est à l'échelle 2050. Autant dire, rien. C'est vraiment Ponce PILATE, se laver les mains. Là, nous disons 2030 parce qu'il faut nous fixer des objectifs et qu'effectivement c'est à fixer – et nous y travaillerons dans la déclinaison de cette possibilité règlementaire – avec les services de l'État. Je le redis ici à titre de débat : sur ce texte-là, il ne s'agit pas pour nous de pénaliser les communes qui ont déjà fait beaucoup d'efforts et qui ont déjà beaucoup donné mais encore une fois, aujourd'hui nous devrions, si nous avons énormément de courage mais ce ne serait pas atteignable aujourd'hui, sanctuariser les terres arables. Je dis bien « nous devrions aujourd'hui sanctuariser les terres arables ». C'est ce que nous indiquent tous les spécialistes et nous avons en plus à reconquérir les centres-urbains. Il y a trop de logements vides, des dizaines voire des centaines de milliers à l'échelle de la grande Région. Nous sommes la Région qui a le plus étalé nos communes et en même temps on nous demande d'intervenir en prenant parfois des décisions de permis de construire pour les grandes surfaces à la périphérie. Il faut que nous fixions un cap. Vous m'avez toujours entendu dire cela ici.

**M. PATIER.** – Mais rassurez-nous quand même, on en a besoin.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous rassure. Je le redis pour que ce soit bien compris par les services de l'État qui auront à l'appliquer : il ne s'agit pas de l'appliquer d'une manière uniforme sur le territoire et de ne pas tenir compte des situations des communes qui ont déjà fait un effort. Je l'écrirai, je le réécrirai donc vous pouvez être rassuré là-dessus.

Vous avez l'air de présenter la métropolisation et la littoralisation comme étant des phénomènes que nous aurions ici favorisé. C'est faux de dire cela. C'est faux et insupportable. Aujourd'hui, qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons sur le littoral, il y a plus de 10 ans de cela, fait reculer d'un bon kilomètre les possibilités de droit à construire et je me souviens les bras qui se levaient sur des communes du littoral, sur des départements ayant un littoral en disant : de quoi se mêle-t-il ? C'est un phénomène qui a été « laissez faire » malgré la loi littoral - et pourtant la loi littoral est plutôt protectrice -, malgré la loi montagne. C'est un phénomène naturel, on vient – parfois de Paris, parfois d'ailleurs – passer sa retraite. Le résidentiel est important et nul ne peut nous reprocher

avec le travail que l'on a entrepris depuis maintenant 3 ans et avant dans chacune des régions – le projet qui a été présenté ici par Martine PINVILLE peut en témoigner – reconquérir les centres-villes des toutes petites villes. Qui a eu le courage de faire cela ? Dans l'assemblée, que me disait-on ? N'est-ce pas Monsieur le maire d'Agen ? Surtout, ne t'occupe pas des petites villes, occupe-toi de ce que l'État a déjà fait pour les villes moyennes. Or, nous, nous avons fait l'inverse. On s'est occupé des petits bourgs ruraux avec les moyens qui sont ceux d'une Région, nous ne sommes hélas pas un länder, j'en suis tout à fait d'accord. Je rappelle que l'Allemagne a réindustrialisé avec ses länders et ses PME. Et bien c'est ce que nous essayons de faire avec nos moyens.

Quant à critiquer, consulter sans concerter, alors là : chiche, on compare ! On compare qui concerte, qui co-construit, qui consulte. Chiche !

**Mme ROUEDE.** – On a mené la concertation sur le foncier et c'est la première concertation qui a été menée sur le SRADDET dès début 2017. En particulier, on a travaillé de façon assez étroite avec la Fédération régionale des SCOT. Il y a un certain nombre de dispositifs et même la façon dont les règles générales sont écrites sur les questions foncières dans ce SRADDET ont été travaillé au fur et à mesure avec les représentants des SCOT et ont même été coécrites, en particulier lorsque vous parlez des enveloppes urbaines existantes. Cette notion d'enveloppe urbaine existante a été vue avec les SCOT et on laisse à chaque SCOT, à chaque territoire, la possibilité d'écrire précisément quelle sera son enveloppe urbaine existante. C'est le genre d'avancée que l'on a eue au moment de la discussion avec les territoires et les différentes collectivités qui ont participé aux concertations bien entendu.

On a vraiment fait évoluer la rédaction, tant de l'objectif des 50 % que des règles générales pendant un an et demi, au fur et à mesure de nos discussions très avancées avec les représentants des collectivités et avec la Fédération régionale des SCOT. Il y a encore du travail à mener bien entendu. On met des moyens d'observation d'occupation foncière, notamment de l'occupation du sol, à disposition gratuitement des collectivités. C'est un investissement que la Région est en train de faire. Cela fait partie des mesures d'accompagnement. Évidemment, on mesure à quel point c'est un sujet sensible mais il faudra quand même rappeler que d'aucune façon les services de l'Etat n'auront à évaluer des projets et notamment des projets d'habitat en fonction du SRADDET directement. Ce n'est pas comme cela que cela fonctionnera.

Le travail va continuer mais la concertation sur les questions foncières s'est vraiment faite très en amont et on a été à l'écoute. Pour autant, on a maintenu cet objectif et cette volonté forte de viser à la lutte contre l'étalement urbain et à la gestion économe

du foncier. C'est vrai que l'on ne s'est pas arrêté aux quelques territoires qui nous ont dit : ne faites rien en matière de foncier. On a aussi entendu un certain nombre de territoires qui nous ont dit : on est déjà sur les 50 %.

**M. SAUVAITRE.** - Le projet de SRADDET évoque à plusieurs reprises le formidable corridor de fret routier qui traverse notre région entre la péninsule ibérique et l'Europe du Nord ou l'Europe de l'Est.

Des propositions sont faites pour faire face au flux immense de poids lourds qui traversent notre région et, dès l'objectif 2, on affiche la volonté d'un report modal du transport de marchandises de la route vers le fret et le maritime. On sait qu'à ce jour la proportion possible reste quand même extrêmement faible. L'objectif 48 va au-delà du report modal pour réduire ces trafics poids-lourds en transit international et il évoque des itinéraires obligatoires, des péages, en plus des autoroutes ferroviaires ou des autoroutes de la mer à créer. Mais quelle est la situation à ce jour au Nord de ce corridor en Nouvelle-Aquitaine ? Plus des deux tiers des poids-lourds qui franchissent les embouteillages de la métropole bordelaise en venant du Sud s'engagent sur la RN10 plutôt que sur l'A10. Une bonne partie ensuite des poids-lourds qui ont choisi l'autoroute A10 bifurque vers l'ouest avant d'arriver à Poitiers parce que Poitiers n'était pas sur leur trajectoire, sinon ils seraient très logiquement passés par la RN10 qui est le plus court chemin. Ce sont environ 10 000 poids-lourds en moyenne chaque jour qui utilisent dans les deux sens la RN10 et ils se partagent à hauteur de 6 000 environ sur l'axe Angoulême-Poitiers et 4 000 sur la RN141 et une bonne part d'entre eux se dirigent vers l'Est de l'Europe.

Ce que l'on sait moins c'est qu'une bonne partie de ces 5 000 poids-lourds empruntent un raccourci par la route département 951 entre la RN141 et Bellac vers la route Centre-Europe Atlantique. Bien qu'interdits dans le sens Haute-Vienne-Charente, les chauffeurs bravent l'interdiction. La RN10 entre Bordeaux et Poitiers et la RN141 puis la D951 vers Confolens-Bellac sont les itinéraires les plus courts et les plus plats, l'un vers le Nord, l'autre vers l'Est et ils ont été très logiquement adoptés par les transporteurs routiers. Pour relier la péninsule ibérique avec l'Est de l'Europe en évitant les encombrements des agglomérations parisiennes et lyonnaises, le plus court chemin et le plus plat passe par Confolens et la D951. A partir d'Angoulême, aller jusqu'à Limoges par la RN141 pour remonter ensuite par l'A20 pour rejoindre la RCEA est un allongement sensible de parcours et comporte un tronçon avec une pente de plus de 6 % qui augmente les consommations de carburant et qui peut être difficilement praticable en hiver.

Le trafic de poids-lourds supporté par la D951 est pour cela largement supérieur à celui de l'autoroute A10 entre Niort et Poitiers et bien sûr celui supporté par l'autoroute A89. L'autoroute A89 est une autoroute bien peu aux normes entre Bordeaux et Libourne puisqu'elle ne dispose pas de bande d'arrêt d'urgence et que son tracé rencontre des pentes à plus de 6 % la rendant bien plus coûteuse en carburant et difficilement praticable par moment en hiver. La Charente a ce privilège, heureux ou malheureux selon comment on se situe, d'être traversée par les camions et contournée par les autoroutes, autoroutes dont elle est l'un des rares départements de France à ne pas avoir un seul kilomètre. Le report forcé vers l'A10 ou vers l'A89 ou vers Limoges par la RN141 est donc particulièrement ardu et assez peu logique en termes de sécurité ou de développement durable. Et pour ce qui concerne la baisse du trafic par le report modal sur fer ou sur mer, elle est évidemment attendue mais elle reste peu probable à court ou moyen terme.

Il serait à notre sens beaucoup plus pertinent que l'on inscrive dès maintenant dans notre SRADDET la nécessité de mettre aux normes autoroutières, sur tout le trajet en Nouvelle-Aquitaine, ces corridors de fret sur les tracés dessinés par les roues des camions. Que ces routes soient également dotées des parkings et des aires de service qui garantissent la sécurité absolument nécessaire attendue par les usagers ainsi que par les populations traversées. La reconnaissance politique de ces corridors de fret européens dans leur tracé optimum est essentielle. Elle justifierait aussi que l'on projette un autre corridor entre le Port de La Rochelle et la RCEA par un tronçon aux mêmes normes autoroutières entre Niort et Bellac. Un accès transversal vers le cœur de l'Europe amplifierait le développement attendu de l'activité du port de La Rochelle tant La Manche est encombrée. Il serait dès lors possible de transformer concrètement ce qui est aujourd'hui principalement perçu comme une nuisance en une opportunité de développement pour le Nord et l'Est de la région. Ceci pourrait se faire en adoptant la même stratégie que celle qui a été déployée au Sud de la Bordeaux avec la mise à 2 fois 3 voies de l'autoroute A63. Le coût serait alors supporté par le fret européen qui s'échange, tout autre financement étant hautement improbable et surtout injuste.

Inscrire notre volonté collective pour ces corridors de frets internationaux serait à mon sens un engagement très clair pour l'Europe de la part de notre assemblée régionale.

**M. LE PRESIDENT.** - Merci Monsieur SAUVAITRE, je prends avec beaucoup d'intérêt votre remarque. Je n'ai peut-être pas la même réponse que vous mais sur les corridors de fret lorsque le Premier Ministre est venu et est resté deux jours, Nicole BONNEFOY qui est sénatrice de Charente a insisté sur ce que vous venez de dire. C'est effectivement insupportable.

Je suis rentré d'Angoulême vendredi ou jeudi – je ne sais plus – et il y a un double problème. Il y a de la part de ces camions des stratégies d'évitement pour y chercher la gratuité et il y a beaucoup trop de camions. La stratégie d'évitement pour y chercher la gratuité, il faut que l'État prenne la décision – comme dans d'autres pays d'Europe et dans d'autres régions de France – à la fois sur la RCEA et à partir de Poitiers d'interdire, hors desserte locale pour le fret à shunter l'autoroute qui descend de Poitiers jusqu'à Bordeaux et jusqu'au Sud. Ou bien – c'est ce que nous avons proposé et je pense que tous les groupes étaient d'accord sur cette proposition que j'avais formulée il y a plusieurs années – mettre une taxe carbone qui nous permettrait d'ailleurs de faire les travaux nécessaires pour accélérer la 141, accélérer la 147 et faire du report modal.

La troisième solution est bien entendu de faire en sorte que dans la liaison Nord-Sud ferroviaire, on ait un vrai report modal. Aujourd'hui, rappelez-vous bien de ce chiffre, 1,5 % des marchandises terrestres qui viennent d'Espagne ou qui descendent en Espagne sont sur le train. Le reste est sur la route donc tant que nous n'avons pas offert des possibilités de report modal, donc des sillons sur une voie rénovée, on va garder le nombre de camions. On a effectivement cette espèce de... que je n'accepte pas. Il faut une deuxième voie ferroviaire. Je ne sais pas s'il faut qu'elle aille à 320 ou à 220. Je rappelle qu'un train de fret, c'est 3 TER donc par définition, plus vous augmentez le nombre de trains de fret, moins vous pouvez mettre de TER ou de TET.

Je sais que Laurence a aussi noté ce problème. Je pense que là-aussi nous devons être très attentifs à ce report modal et à ce problème-là. Il n'y a que le potentiel de report modal ou une certaine sanction financière... Parce que ce sont des camions qui traversent sans prendre une goutte d'essence, ils ont des doubles réservoirs. Je rappelle aussi que depuis l'étude que nous avons faite avec Hervé LE TREUT, que c'est la partie la plus polluée de la région et je ne l'accepte pas.

**M. OXIBAR.** - J'interviendrai sur le volet ferroviaire du SRADDET mais avec quelques petits mots sur le routier.

En page 100 du SRADDET, vous avancez que « la route demeure un vecteur essentiel de la mobilité et participe au désenclavement du territoire ». Malheureusement, une fois cela annoncé, on constate – mais ce n'est pas forcément une nouveauté – qu'il n'y a rien pour les routes en ex-Aquitaine. Madame ROUEDE a annoncé tout à l'heure dans sa présentation que le SRADDET était le fruit d'une réelle concertation donc je vous pose la question : que faites-vous du courrier des 12 Présidents de Départements qui vous ont adressé une demande collective, à vous Président de Région, pour que la Nouvelle-Aquitaine prenne ses responsabilités en matière d'infrastructures routières ?



Aujourd'hui, ce SRADDET nous donne l'impression que la Région se place comme un grand ordonnateur, hiérarchiquement au-dessus des départements ou des agglomérations ou autres EPCI alors qu'il n'en est rien. La Région est un partenaire et ne doit pas imposer sa vision idéologique, notamment en termes d'infrastructures. Si je parle du volet ferroviaire, l'article 22 résume finalement assez bien votre vision. D'ailleurs, je l'appelle l'article 22 et pas l'objectif 22, c'est-à-dire « débrouille-toi comme tu peux ». Des annonces de remise en état et de maintien du réseau totalement imprécises et qui ne tiennent pas compte des urgences de travaux à réaliser pour éviter les fermetures de lignes. Nous, nous souhaiterions que ce SRADDET intègre, détaille, une liste précise de lignes régionales à moderniser. Je vous en donne quelques-unes : Limoges-Royan, Angoulême-Cognac, Angoulême-Limoges, mettre Brive à 1 h 15 de Bordeaux, la ligne du quotidien, chère à mon collègue Eddy PUYJALON, Blaye-Saint-Mariens. Voilà des remarques sur cette partie-là.

Vous nous avez présenté un plan rail qui n'est simplement qu'une autorisation à entamer des discussions avec l'État et nous ne sommes finalement que les otages des décisions de l'État. Quand on constate un lourd retard dans l'exécution des CPER 2015-2020 avec 31 % de mandatement pour la Région et 13 % pour l'Etat, nous nous interrogeons par rapport à ce qui est présenté dans ce schéma : quel est l'objectif, comment envisager un nouveau CPER au-delà de 2021 ?

Un mot également sur la LGV GPSO : il est essentiel – et c'est fait – que le projet soit inscrit au SRADDET, n'en déplaise à vos alliés écologistes qui sont des alliés de circonstance pour remporter les élections mais qui font défaut sur ces grands sujets une fois qu'ils sont abordés. Sur GPSO, il faut affirmer une volonté politique forte car quand on voit les conclusions du rapport DURON qui servira de base à la réflexion de la loi Mobilités, il y a vraiment de quoi être inquiet. Là-aussi, quelle est la stratégie pour faire avancer ces projets de LGV quand on voit un peu une dislocation de votre majorité ?

Enfin, sur cet objectif 22, un sujet qui vous tient à cœur et qui me tient à cœur également mais peut-être pas pour les mêmes raisons, c'est la Pau-Canfranc. La Pau-Canfranc est inscrite dans le SRADDET. Dès que vous pouvez, vous mettez ce projet sur le tapis. Aujourd'hui, c'est dans le SRADDET, vous comprendrez donc que j'en dise deux mots pour réitérer notre position à ce projet tel qu'il est encore présenté.

Quand je vous ai vu et surtout quand je vous ai entendu, Monsieur le Président, sur le reportage de TF1, les bras m'en sont tombés. Aujourd'hui, le nouvel argument pour justifier cette ligne Pau-Canfranc, c'est pour permettre aux gens d'aller dans les stations de ski. Avant, c'était pour du fret de marchandises, c'était transport de voyageurs,

maintenant c'est pour aller dans les stations de ski. Vous nous faites du Jean-Claude DUSS à la gare Saint-Lazare. Cela ne devient pas sérieux cette ligne Pau-Canfranc Monsieur le Président. Pas de financement, la Ministre des Transports, Elisabeth BORNE, qui est venue à Pau la semaine dernière et qui a réitéré son opposition au projet. Elle a dit que cela n'avait aucune utilité. Le rapport DURON encore dit que...

**M. LE PRESIDENT.** -...Non, elle n'a pas dit que cela n'avait aucune utilité, elle a dit qu'elle n'avait pas inscrit des crédits. Votre propos est mensonger mon cher OXIBAR, elle n'a pas dit cela !

**M. OXIBAR.** - Le rapport DURON, sur lequel se base le Gouvernement, dit que la ligne Pau-Canfranc est simplement d'intérêt local donc pardon de vous dire que tel que vous nous le présentez, cela n'a pas d'utilité.

**M. LE PRESIDENT.** - Ce n'est pas ce que dit l'Europe. L'Europe dit que c'est un intérêt international.

**M. OXIBAR.** - L'Europe finance les études...

**M. LE PRESIDENT.** -...Non, l'Europe finance la moitié des travaux. Arrêtez de...

**M. OXIBAR.** – Monsieur LAGRAVE m'a promis, lors d'un débat, de me fournir des études sur l'utilité et la faisabilité économique d'un fret de marchandises. J'attends encore les éléments. Vous me les avez promis, Monsieur LAGRAVE, je les attends.

Et pendant ce temps-là, les poids-lourds continuent de passer sur la RN134. Je reviens sur ce que j'ai dit en propos liminaire : rien sur les routes. C'est donc un élément d'opposition pour nous.

J'en terminerai là parce que je vois que j'ai largement dépassé. Bref, également sur le volet ferroviaire, beaucoup d'imprécisions, un affichage de bonnes intentions qui est louable mais ce n'est pas réellement pour nous un outil de planification et de réalisation de projet.

**M. LE PRESIDENT.** – Je ne vois pas où vous avez lu que le SRADDET était un outil de planification. Ce n'est pas possible d'être hors sujet à ce point.

**M. OXIBAR.** – Nous considérons que le SRADDET doit être un outil de planification, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** – Le SRADDET ne peut pas être un outil de planification parce que s'il était un outil de planification...

**M. OXIBAR.** -...C'est du vent alors !

**M. LE PRESIDENT.** – Si c'était un outil de planification, cela signifierait que nous aurions un pouvoir de tutelle sur les autres collectivités, ce que nous n'avons pas. Vous voyez là où vous vous contredisez ?

Deuxièmement, ne dites pas que l'on ne fait rien sur les routes. J'ai proposé que l'on double notre participation sur la 147 Limoges-Poitiers et sur la 141 qui sont quand même l'exigence de la grande Région. Excusez-moi, il y a plus d'urgence pour relier Poitiers à Limoges alors que nous avons fait le boulot entre Bordeaux et Pau. Ce n'est personne d'autre que la Région qui a réglé, avec l'autoroute certes, ce projet sur Bordeaux et Pau. On a fait le job. Maintenant, si vous voulez dire à la Région d'intervenir sur des petits bouts de route que certains viennent faire leur marché pour dire : j'ai récupéré 5 M€ là, 10 M€ là etc., sans moi.

**M. OXIBAR.** - La RN134 n'est pas un petit bout de route, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - La première partie de Pau-Canfranc a même permis d'améliorer la 134. Je la connais bien, comme vous, sur des passages difficiles.

Ce que vous avez retenu ou ce que TF1 a retenu de mon interview était assez fort de café. Ils sont venus prendre

**M. OXIBAR.** - On vous sentait gêné Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT.** - Attendez, je ne vous ai pas interrompu. Ils sont venus prendre un train à 3 h de l'après-midi. Quelques soient les trains, à 3 h de l'après-midi il n'y a personne. Donc c'est totalement scandaleux. Il n'y a personne à 3 h de l'après-midi dans les trains. Après, dire Bedous-Oloron sans parler de ce qui va suivre après... Et dans l'interview j'ai bien parlé du fret.

Maintenant, je suis allé voir les travaux de défrichage et d'analyse du sol et je tiens à votre disposition des photos où deux camions, en-dessous du Fort du Portalet, à la sortie du tunnel hélicoïdal, se croisent. Je ne vois pas quels travaux on pourrait faire sur la 134 à moins de couvrir le Gave, à des coûts de centaine de millions d'euros pour améliorer la 134. Ecoutez, j'ai étudié cela vraisemblablement un peu mieux que vous. Je vous donnerai la photo quand vous voulez.

**M. OXIBAR.** – Améliorons ce qui peut l'être en tout cas.

**M. LE PRESIDENT.** – Je veux bien mais expliquez aux habitants de la vallée, que vous allez revenir sur cette route qui va faire deux fois deux voies à travers la vallée d'Aspe. Vous aurez la France entière contre vous et l'Europe entière.

**M. OXIBAR.** – Je ne demande pas une deux fois deux voies. Ne travestissez pas mes propos. Si vous considérez que je travestis les vôtres, ne travestissez pas les miens. Je ne demande pas une deux fois deux voies, je demande une amélioration de la RN134.

**M. LE PRESIDENT.** – Je ne suis pas contre l'amélioration mais pour nous la priorité – et l'histoire retiendra cela –, c'est de faire en sorte que l'on puisse mettre les camions sur la voie ferrée parce que...

**M. OXIBAR.** - ...Prouvez-le-moi.

**M. LE PRESIDENT.** – Tant que cela ne sera pas réouvert, on ne peut pas le prouver. En tout cas, l'Europe est convaincue.

**M. OXIBAR.** – Donc on balance 600 M€ et on verra plus tard. Mais non, l'Europe n'est pour l'instant pas convaincue.

**M. LE PRESIDENT.** – Quant au nouveau CPER, laissez-nous le temps de le discuter. On le fera en plus ensemble, il n'y aura pas de secret. On doit aller voir Mme Elisabeth BORNE, j'en ai reparlé au Premier Ministre. La Région a doublé son budget et vous l'avez approuvé pour empêcher que des voies se ferment. Quand même, on ne peut pas reprocher une chose et son contraire.

**Mme NADAU.** – Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention portera sur les objectifs 66, 68 et l'objectif stratégique 3.2 qui concerne les centres-villes et les bourgs.

Prendre en compte cet enjeu essentiel en matière d'aménagement et de développement du territoire que constituent les petites villes et les bourgs nous semble essentiel. L'objectif du SRADDET de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs est inscrit en référence du dernier règlement d'intervention adopté lors de la plénière du 12 avril. En droit fil de ce dispositif, nous souhaiterions connaître les raisons qui vous poussent à changer d'armature territoriale dans le cadre de ce SRADDET. Il y aurait donc maintenant une nouvelle échelle territoriale en concentrant dans ce schéma l'effort sur seulement 99 pôles dits structurants. Je rappelle qu'il y a 4 465 communes en Nouvelle-Aquitaine alors que le travail préparatoire des Agences d'urbanisme montrait que la Région Nouvelle-Aquitaine se structure autour de 99 espaces de vie du quotidien, 50 pôles de polarité structurante et 47 pôles d'emplois isolés. Et en même temps, le document d'objectifs du SRADDET nous dit, page 169, que cette maille des 99 pôles n'est pas exclusive et que tous les territoires peuvent la compléter. La question est donc de savoir ce qu'il va advenir des soutiens régionaux pour les communes rurales aux franges des 99 pôles de vie du quotidien ou des communes hyper-rurales les plus isolées qui sont dans le blanc sur la carte.

Si je regarde le département des Landes, toute la frange Nord/Nord-Ouest est en zone blanche et sortie des radars de la Région. Pourtant, s'y trouve Biscarosse, 3<sup>ème</sup> ville des Landes, jugée pôle majeur. A l'opposé et compte tenu de la taille de la Nouvelle-Aquitaine, l'absence des petites villes rurales qui jouent un rôle structurant pour les territoires pose aussi question. Ne faudrait-il pas s'appuyer sur une armature plus fine pour une meilleure répartition des pôles d'animation locaux ?

Pour ce qui concerne les règles 1, 2, 3 et 7, si nous partageons l'objectif sur la limitation du développement des zones commerciales de périphérie, il semble nécessaire de pouvoir clarifier les choses, en particulier au droit de la loi ELAN qui cadre déjà bien le sujet en matière d'aménagement commercial. Qu'apporte concrètement la rédaction de ces règles et quelle est leur valeur ajoutée par rapport à la législation actuelle ?

Enfin, sur la règle 8, sur l'implantation des administrations, équipements préférentiellement implantés ou maintenus dans les centres-villes et centres-bourgs, cette disposition peut être mise en parallèle de l'annonce du Président de la République jeudi 26 avril dernier de mettre en place une maison des services publics de l'État dans chaque canton. Quels seront alors, à ce moment-là, les rôles respectifs de l'État, de la Région et des collectivités dans la mise en place, le financement et le fonctionnement de ces maisons qui devraient proposer des mutualisations de services source de proximité et d'économies.

Le centre-bourg est essentiel pour garder des services de proximité pour la population. Il remplit un rôle majeur et stratégique de lien entre les habitants et les espaces les plus urbanisés et le SRADDET doit absolument privilégier les actions sur ces territoires.

Le SRADDET nous parle d'une Nouvelle-Aquitaine plus solidaire, cet objectif est bien sûr positif mais pour nombre d'élus ruraux et de néo-aquitains – j'en veux pour référence l'article de Sud-Ouest de mardi 30 avril -, il reste perçu comme trop éloigné de leurs préoccupations locales et des attentes des territoires isolés.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Comment peut-on dire, alors que notre précédente plénière a justement abordé l'accompagnement des très petites communes, des très petits bourgs, que nous allons arrêter l'intervention dans ces communes ? C'est dommage que l'on en arrive là et que ces propos venant de vous soient aussi caricaturaux. Cela n'a pas de sens, pas vous Madame NADAU. Vous savez très bien que l'on est en train de travailler, de mettre de l'ingénierie, que ce soit à la Souterraine, que ce soit dans tout le réseau des petites villes. Je me suis même fait reprocher que nous n'accompagnions pas assez le

projet de l'État sur les villes moyennes parce que l'on mettait l'emphasis sur les très petites communes. Ce n'est pas sympa de faire un procès d'intention. Ce n'est même pas un procès d'intention.

Quant aux pôles structurants, je suis désolé de vous dire qu'ils existent. Je vous en cite un notamment : c'est le pôle qui consiste au rapprochement entre Niort, Rochefort et La Rochelle. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est les communes. On l'avait oublié en plus. On va prendre un amendement pour le remettre.

C'est épuisant. Je ne me fais pas avec ces discours. Je ne sais pas par qui c'est écrit, je ne sais pas par qui c'est voulu mais ce n'est pas sympa.

**Mme NADAU.** – Cela veut dire quoi « par qui c'est écrit » Monsieur le Président ?

**M. LE PRESIDENT.** – Ce n'est pas sympa.

**Mme NADAU.** – C'est vous qui êtes désagréable maintenant.

**M. LE PRESIDENT.** – Non, c'est vous qui avez été désagréable.

**Mme NADAU.** – Non, pas du tout et cette remarque n'est vraiment pas digne de vous.

**M. LE PRESIDENT.** – Et bien j'assume.

**M. GUERIN.** – Arrêtez, on dirait un vieux couple.

Président, trois sujets rapides : l'axe routier Limoges-Poitiers, le réseau transeuropéen de transport et de nouveau la ligne POLT.

Sur l'axe routier Limoges-Poitiers, la RN147, c'est plus une question qu'une observation. Une étude avait été lancée sous l'impulsion de la Ministre BORNE l'an dernier. Les études, si je ne m'abuse, devraient être rendues publiques, en tout cas communiquées, début juillet de cette année. Je voulais savoir Président si vous avez les éléments, si vous croyez à cette faisabilité d'autoroute concédée entre Limoges et Poitiers, s'il n'y a pas une forme d'antagonisme à continuer à laisser sous entendre qu'il faut marcher sur deux jambes et laisser faire d'un côté le projet autoroutier tout en continuant, au moins dans l'affichage, à dire : « on va mettre de l'argent via le CPER ». Vous avez eu une intervention à Limoges que j'ai beaucoup appréciée lors des vœux où vous avez dit : « on va mettre 2 fois, 3 fois, 4 fois plus d'argent si nécessaire pour mettre à deux fois 2 voies cette route le plus rapidement possible. Qu'en est-il concrètement de ces annonces ? Que pensez-vous de l'évolution politique de la situation, aussi bien en Poitou-Charentes qu'en Haute-Vienne parce que l'on va aujourd'hui quand même vers un semblant de consensus entre les différentes Chambres consulaires : Chambres des

métiers, Chambres d'agriculture, Chambres de commerce de la Vienne et de la Haute-Vienne. On tend vers un accord politique également. Il n'y a que le département de la Haute-Vienne qui n'est pas « très chaud » sur cette notion d'autoroute concédée. Bref, est-ce que cette façon d'avancer de manière concomitante n'est pas contreproductive au final ? Est-ce que vous ne pensez pas qu'à travers tout cela, on met davantage en exergue les disparités et les divergences qui figurent ici ou là ?

Première question : croyez-vous que cette autoroute va se faire ? Deuxième question : si elle ne se fait pas, combien envisagez-vous de mettre via le prochain CPER pour avancer sur ce dossier que vous connaissez très bien, je ne vais pas vous faire l'affront de vous en reparler. C'est la 3<sup>ème</sup> route la plus accidentogène de France au kilomètre, c'est un vrai sujet d'aménagement du territoire qui, pour nous limousins et picto-charentais, ressemble là-encore davantage à une arlésienne qu'à un vrai sujet d'aménagement du territoire.

Sur le réseau transeuropéen de transport, vous y faites référence dans le SRADDET à l'objectif 28. J'ai une question assez simple : quel pourcentage pensez-vous que l'on puisse obtenir des financements européens pour nos LGV du Sud bordelais ? Est-ce que les délais pour obtenir ces fonds sont respectés et, en gros, quelle est la stratégie de la Région dans le lobbying que vous pourriez faire vis-à-vis de l'État et de l'Europe ?

La LGV Tours-Bordeaux avait été inscrite au RTE-T au titre du fameux couloir atlantique. Elle a ainsi pu bénéficier d'un financement européen. Le prolongement de cette ligne qui s'avère être la GPSO, toujours dans ce couloir atlantique vers la péninsule ibérique, aurait de bonne chance pour figurer au RTE-T mais il faudrait déjà que l'État français revoit sa position. Est-ce que vous avez des éléments émanant des Ministères sur le sujet parce que nous souhaiterions, nous groupe Les Républicains-CPNT, que l'inscription au RTE de cet axe Bordeaux-Dax-Espagne soit effective.

Je reviens très rapidement sur le POLT. Ce que je vous disais tout à l'heure qui vous a un peu agacé n'avait pas pour but de vous agacer. Je vous disais simplement que si vous aviez été vous, Alain ROUSSET, élu limousin et que vous aviez dû subir tout l'argent public, tout l'argent des contribuables qui a été versé à une LGV Limoges-Poitiers pour laquelle on nous a pris royalement pour des imbéciles pendant des années, je ne suis pas sûr que vous auriez accepté que les choses se terminent ainsi. Il y a un vieux proverbe limousin : chien échaudé craint l'eau froide donc maintenant on attend de voir.

Merci Monsieur le Président.

**Dans la salle. - Chat !**

**M. GUERIN.** - A Limoges, c'est les chiens.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vais essayer de vous donner mon avis.

D'abord, quand un territoire qui a un problème d'infrastructure joue soit la lune, soit plusieurs projets, rien ne se passe. Il faut rester sur le même projet. En Aquitaine, on s'est battu sur la Bordeaux-Pau – j'y reviendrai tout à l'heure dans le détail – et sur la LGV Tours-Bordeaux mais, pour donner une image du temps, il nous a fallu 18 ans pour avoir Tours-Bordeaux parce que chaque fois qu'un Gouvernement change, il remet en cause ce que son prédécesseur a fait. On a besoin de stabilité entre les études, la justification, des choix un peu différents.

Il y a un problème fondamental aujourd'hui et c'est, me semble-t-il, la priorité. Nous venons de territoires différents mais mon sentiment que vous devez partager est que la priorité est au désenclavement de Limoges. Il y a trois vrais problèmes : le désenclavement de Limoges, désenclavement de tous les territoires ruraux et engorgement de Bordeaux. Le nœud autoroutier voire même ferroviaire de Bordeaux est aujourd'hui un obstacle à une bonne circulation, ne serait-ce que le nombre de trains que l'on peut y faire passer et les problèmes de trains de fret.

Sur la 147, si je reprends l'exemple de Bordeaux-Pau, on a préfinancé le contournement d'Aire-sur-Adour pour montrer à l'État que c'était la volonté du territoire. Je pense profondément que les crédits budgétaires ne suffiront pas – sauf à envoyer cela à 30 ans – à faire la totalité des liaisons et que si l'on veut faire quelque chose, il faut démontrer sa volonté de faire. De la même manière que pour avoir la LGV, il a fallu refaire un pont, il a fallu faire les protections phoniques à Cenon, faire des structures intermodales toujours à Cenon, une articulation entre le tramway et le train. Sans cela, si nous n'avons qu'une attitude - j'allais dire plaintive mais ce n'est pas par rapport à vous – de récrimination « c'est la faute à Untel », on n'avance pas. Si l'on ne démontre pas notre volonté de faire... C'est pour cela que j'ai proposé d'augmenter considérablement l'argent de la Région pour désenclaver, en direction de Poitiers, Limoges. C'est pour cela que nous avons proposé de faire un effort doublé par la Région sur les infrastructures ferroviaires de proximité. Je pense à Limoges-Angoulême notamment et là, nous sommes freinés par une chose : par la capacité d'ingénierie de la SNCF. On aura beau mettre des crédits énormes - sauf à le financer seul mais avec quelles ressources -, si l'on n'a pas derrière de services d'ingénierie pour le suivre, nous ne savons pas le faire. On est coincé par tout cela. En tout cas, le Ministère de l'équipement sent bien que pour nous, c'est une priorité.

Sur le pourcentage des fonds européens pour la LGV...



**M. GUERIN.** - ...Excusez-moi Président, vous n'avez pas répondu à la première question : est-ce que vous croyez à la faisabilité de cette autoroute ? Oui, non ?

**M. LE PRESIDENT.** – Je ne peux pas répondre.

**M. GUERIN.** – Vous avez bien une conviction personnelle. J'en ai une sur le sujet.

**M. LE PRESIDENT.** – L'idée vient de moi, vous le savez.

**M. GUERIN.** – J'en connais qui ne vont pas apprécier.

**M. LE PRESIDENT.** – Mais je sais que vous avez essayé là d'avoir un petit côté politique mais finalement...

**M. GUERIN.** -...Si vous dites cela aux consulaires, ils ne vont pas être contents.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vous parle de vous dans cette assemblée.

**M. GUERIN.** – Moi, je vous parle des consulaires.

**M. LE PRESIDENT.** – Tranquillisez-vous, le Président de la Chambre de commerce peut vous dire d'où vient l'idée et le modèle. Vous pouvez vérifier.

Mon problème aujourd'hui est que j'ai besoin que l'État qui est maître d'ouvrage me dise : je suis le rapport DELEBARRE, c'est la voie ferrée ou je prends une autre hypothèse.

Quant au pourcentage des fonds européens sur le Sud de Bordeaux, il n'y a pas eu – ou alors un chouia – de fonds européens sur le Nord de Bordeaux. Les fonds européens dans le cadre du RTE-T n'interviennent que dans le transfrontalier, c'est-à-dire en l'occurrence Dax-Vitoria, 1 milliard/1,5 milliards d'euros. Aujourd'hui, l'un des problèmes de fond effectivement – mais je crois que tout le monde est d'accord là-dessus, y compris dans la majorité – est le problème de saturation sur la sortie Sud de Bordeaux où l'on ne sait pas faire passer un TER supplémentaire. La voie Agen/Bordeaux est la plus compliquée à circuler.

Sur le POLT, on peut se dire : combien de temps faut-il ? Deux réponses à cela. Quand on commande du matériel ferroviaire, c'est insupportable de délai d'attente. Alstom se comporte comme un arsenal. Il faut tout payer avant et il faut même lui payer la R&D et dans le coût d'un nouveau train, il y a 20 % qui va à l'ingénierie SNCF. Certaines organisations syndicales avec qui l'on s'est réuni il y a quelques jours me disaient : « la convention, trop serrée ». Ecoutez : c'est insupportable, c'est insupportable, vous n'allez pas nous reprocher à nous, Renaud LAGRAVE en tant que vice-Président transport et à moi, de défendre les intérêts de la Région et des usagers. Dans la notion de service public, le mot le plus important est le mot « public ».

**M. GUERIN.** – Je ne reproche rien à la Région dans l’histoire. Je vous dis simplement que si l’on en est rendu à un tel degré de dégradation de ce réseau, c’est que les choses n’ont pas été faites par le passé. Vous n’étiez pas Président de la Région Limousin.

**M. LE PRESIDENT.** – Tous les Gouvernements mais ce n’était pas que le Limousin. C’est de la responsabilité de tous les Gouvernements. Cela date de longtemps que les Gouvernements ont mis la poussière sous le tapis auprès de RFF puis de SNCF Réseau.

**M. IRATCHET.** – Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention sur les documents transmis va se situer à deux niveaux : la forme puis le fond.

Sur la forme, un catalogue de bonnes intentions et je dirais de vœux pieux, véritable inventaire à la Prévert en langage technocrato-administratif frisant parfois la science fiction et parsemé d’un certain nombre d’anglicismes. Je vous rappellerai à ce sujet qu’en vertu de l’article 2 de la Constitution, la langue de la République est le français. Pourquoi vous dis-je cela ? Tout simplement pour dénoncer ces anglicismes qui ponctuent votre SRADDET. Je n’en citerai que quelques-uns : snow-tourisme, living lab, fab lab, techshop, coworking. Je vous recommande la lecture de la circulaire relative à l’emploi de langue française référencée MFP 2016/50942 du 1<sup>er</sup> octobre 2016 de la Ministre de la fonction publique. Les termes en français publiés au Journal Officiel sont accessibles dans la base en ligne du Ministère de la culture.

Et puis cette novlangue... Quelques exemples :

- « Faire région ». J’imagine la conversation entre deux aquitains : « que fais-tu cet après-midi ? », « je vais faire du sport et toi ? », « moi, je vais faire région ». Là, un blanc et un ange passe avec votre SRADDET à la main.
- « Thrombose des axes routiers ». Je vous rappelle que la thrombose est la formation d’un caillou dans une artère ou phlébite dans une veine donc pourquoi ne pas dire une phlébite des axes routiers ? Vous percevez toute l’absurdité de cette sémantique.
- De même que les sourds et les aveugles ont disparu au profit des malentendants et des non voyants, nous avons « déprise » mis à toutes les sauces : agricole, démographique, territoriale, médicale. Ce terme employé à dessein pour ne pas dire déclin, récession ou régression cherche à masquer la réalité en la rendant incompréhensible. Tout cela fait très intellectuel branché, je vous l’assure, ce qui me permet de citer Edgar MORIN : « le monde des intellectuels qui devrait être le plus compréhensif est un monde gangréné par l’incompréhension, par l’hypertrophie de l’ego et le besoin de la consécration ».

Sur le fond, objectif 22 « maintenir le réseau existant », pour autant je ne vois rien d'écrit sur la non ouverture à la concurrence des TER en Nouvelle-Aquitaine. Nous avons en effet tout lieu de nous méfier car il y a déjà un précédent en Région Hauts de France sous la présidence de Xavier BERTRAND, ex-UMP, qui vient d'annoncer l'ouverture de son réseau à la concurrence à hauteur de 20 % à l'horizon de 2022. Vous dites - relaté dans l'enquête sur la SNCF parue dans le Sud-Ouest du 2 mai - que vous en avez assez d'être « un cochon de payeur », or ce n'est pas vous « le cochon de payeur », ce sont les néo-aquitains, notamment concernant Pau-Canfranc. Je dirais votre caprice Pau-Canfranc à 500 M€ dont le tronçon Oloron-Bedous, la ligne ferroviaire aux trains fantômes, fait la risée de la France entière.

Monsieur le Président, vous qui aimez bien nous faire quelques projections en séance plénière, je vous suggère de nous présenter le reportage du 20 h 00 de TF1 du 14 avril dernier sur le sujet afin d'éclairer l'ensemble des élus sur cette gabegie. Je profite de cette occasion pour vous redemander, pour la énième fois, le bilan d'exploitation de la ligne Oloron-Bedous. Faudra-t-il que nous venions à chaque plénière avec un gilet jaune pour vous rappeler cette demande ? Car vous ne nous entendez pas, vous êtes bien le représentant d'un parti, le parti socialiste, qui est, comme ses étoiles, situé aux confins de notre galaxie dont on perçoit encore la lumière alors qu'elles sont déjà éteintes depuis des milliers d'années.

Objectif 24 : vous souhaitez construire un modèle aérien innovant permettant de réduire les nuisances et vous évoquez l'avion électrique. Je porte à votre connaissance que ce type d'avion, le E-Fan, a été abandonné en 2017, la recherche s'orientant aujourd'hui vers les moteurs à biocarburant, à hydrogène ou hybrides. Je vous suggère également d'ajouter un chapitre sur la décarbonation des aéroports.

Objectif 25 : développer une stratégie portuaire coordonnée. Très bien mais je ne vois absolument rien dans le texte concernant l'acheminement des camions par voie maritime. Je suis convaincu que les poids-lourds venant du Nord du continent européen à destination du Sud de la France, de l'Espagne, du Portugal ou du Maroc n'ont pas leur place sur nos routes mais davantage sur des navires de type Ro-Ro. Tout le monde y gagnerait : baisse de fréquentation sur nos axes routiers, moins d'usure des chaussées, moins de bouchons, moins de pollution et moins d'accidents dont on sait la gravité quand ils impliquent des poids-lourds. Cependant, offrir des alternatives ne sera pas suffisant si elles ne sont pas assorties de mesures réellement coercitives pénalisant les poids-lourds à nos frontières. Il faudrait également préparer le coup d'après, à savoir leur substitution qui est en cours par des 3,5 tonnes qui sont déjà nombreux sur nos routes et pour lesquels aujourd'hui il n'y a aucune contrainte sur les horaires de conduite.

Par ailleurs, dans le document joint, vous auriez pu mettre à jour le schéma directeur d'aménagement du Port de Bayonne dont certaines données sont obsolètes et certains objectifs ne sont d'ores et déjà pas atteints, notamment la déviation de la RD309 qui devait se faire à échéance de 2018.

Objectif 35, je ferai un simple commentaire : vous souhaitez donc comme Alphonse ALLAIS « mettre les villes à la campagne, l'air y est plus sain ». Ainsi, entre ceux qui brassent de l'air et ceux qui nous le pompent, nous aurions la climatisation gratuite.

Objectif 50 « faire de la Nouvelle-Aquitaine, la première région étoilée » : j'ai d'abord cru, en raison de notre réputation gastronomique, que vous comptiez faire de notre région la championne du Michelin. Hélas, cela concernait la pollution lumineuse du ciel nocturne. C'est un peu « l'hôpital qui se fout de la charité » quand on sait votre attachement à la pollution visuelle du ciel diurne par vos éoliennes.

Objectif 51 « diversifier les unités de production d'énergie renouvelable ». Au paragraphe 6 « énergie marine renouvelable », je lis : « la façade maritime Sud atlantique soumise encore à de fortes contraintes militaires ». Le mot « encore » est malvenu, discriminant même, pour les militaires qui sont là au service de la Nation. Il faudrait le supprimer. Dans ce même chapitre, vous manquez d'ambition pour tout ce qui est la production électrique d'origine marine, oubliant au passage la production par des turbines actionnées par les courants marins qui est une voie d'avenir.

Au paragraphe 8, pour ce qui nous concerne, nous sommes totalement opposés à la pollution visuelle de ce que vous avez baptisé « éoliens on-shore » avec un peu de simplicité mais cela, ce serait peut-être trop vous demander. Vous auriez pu l'appeler « parc éolien terrestre », décidément ces anglicismes ont la vie dure.

Objectif 74, réinventer les gares quand on sait ce qu'elles sont devenues sur le réseau TER, ne pourrait-on pas, au contraire, en rouvrir ? Vous voudriez en faire un lieu de vie, il faudrait commencer par exiger de la SNCF qu'elle en fasse déjà un lieu où l'on peut acheter son billet.

Objectif 76 : assurer le déploiement de la fibre à l'horizon 2025. C'est parfait mais en attendant, faudrait-il encore dès maintenant s'occuper du réseau téléphonique aérien existant qui est dans un état lamentable et qui pénalise aujourd'hui tous ceux qui ont une connexion ADSL, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Pour conclure Monsieur le Président, ce projet SRADDET ne nous convient pas. Il est une compilation de souhaits, parfois fantaisistes dans un langage abscons. Il cache une volonté hégémonique de la Région sur les départements, les communautés de communes et

les communes. On a bien compris son objectif final : la disparition des départements et des communes au profit d'une super-Eurorégion transfrontalière.

En l'état actuel, ayant pesé le pour et le contre, le groupe Rassemblement National ne votera pas votre projet.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** – Sur la Tutelle, c'est une vraie *fake news* que vous évoquez.

**M. IRATCHET.** – Non, pas du tout.

**M. LE PRESIDENT.** – J'adore les certitudes...

**M. IRATCHET.** – En français, cela veut dire quoi ?

**M. LE PRESIDENT.** – C'est un mensonge.

Sur l'avion électrique ou tout électrique, le problème aujourd'hui est qu'il y a, suite à l'E-Fan, d'autres projets, notamment un projet à Royan qui s'appelle « Voloteo ». Le Groupe SAFRAN et les autres Groupes aéronautiques sont en train de travailler sur l'élément essentiel des nuisances, notamment par gaz à effet de serre sur les aéroports. C'est le problème de roulage des avions. C'est 10 % de la pollution.

**Mme MOEBS.** – Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais commencer mon propos en faisant une petite réponse à M. OXIBAR qui tout à l'heure a fait une insinuation sur la dislocation de la majorité. Je vais vous rassurer : ce n'est pas un scoop, on en avait parlé à la dernière interview sur TV7 que notre groupe avait signé un accord avec cette majorité et qu'il était acté que la GPSO n'en faisait pas partie. Nos VP et d'autres élus de ce groupe ont énormément travaillé sur ce SRADDET donc la majorité n'est pas du tout disloquée.

Ceci étant, je voudrais passer sur l'objet de mon intervention qui va porter sur les questions de mobilité. Je souhaite également saluer le travail énorme qui a été fait par les Services. Je ne sais pas si beaucoup d'élus ont lu l'ensemble des documents mais c'est énorme. Ce sont plus de 2 000 pages.

Je voulais commencer mon intervention par des données qui sont dans le livret 0119 où l'on dit que la grande ambition à 2050 est d'arriver à la neutralité carbone. Dans ce document stratégique détaillé climat/air énergie, ce sont des éléments qui vont s'ajouter aux objectifs définis dans le SRADDET. Je vous invite donc, si ce n'est pas fait, à lire ces documents.

Pour atteindre ces objectifs, il va falloir que l'on réduise nos gaz à émission à effet de serre de 75 % d'ici 2050 par rapport à ceux de 2010 et le solde des 25 % devra se

faire par la mise en place d'actions de compensation, comme notamment la préservation des sols agricoles et forestiers, l'utilisation de matériaux bio ressourcés majoritairement et de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à celle de 2010. Vous allez me dire : comment va-t-on faire ? Deux pôles sont évoqués dans ce SRADDET pour atteindre cet objectif : la partie sur les transports où d'ici 2050 on envisage - 61 % de réduction et, pour le bâtiment, - 54 %. Le défi est donc immense.

Il y a 45 ans, dans l'idéologie de la bagnole d'André GORZ, il avait alerté sur les dangers et les illusions de la civilisation de la tout-voiture. Aujourd'hui, on voit bien que sur notre grande région énormément de néo-aquitains dépendent encore et fortement de la voiture. On l'a vu lors des derniers mouvements des gilets jaunes, c'est une grosse problématique et je crois que l'on peut souligner dans ce SRADDET cette volonté forte de la Région de vouloir reporter et d'offrir une offre beaucoup plus conséquente sur nos trains du quotidien. On a passé, la dernière fois, la délibération sur les TER, le plan rail etc. donc on a vraiment anticipé tout cela pour que l'on puisse y parvenir.

Il y a également un autre volet puisque, malgré les infrastructures défailtantes surtout sur les petites lignes où l'on a vu qu'il fallait énormément investir, l'on a également des territoires qui n'ont pas de TER. Le syndicat mobilités de Nouvelle-Aquitaine va donc permettre, avec les collectivités – je cite deux exemples – à partir de la rentrée de 2019 la mise en place d'une nouvelle ligne par cars express qui fera Bordeaux-Créon avec un cadencement de 6 h 00 à 22 h 00 sur la journée avec, en heure de pointe, des cars toutes les 15 minutes. Cela va vraiment permettre aux territoires de cette rive droite qui n'a pas de TER d'avoir des cars à proximité pour aller sur Bordeaux.

Il y a vraiment une partie très importante, c'est tout ce qui est soutien à la mobilité active, notamment pouvoir aider les territoires à développer la marche, le vélo pour parcourir de petites distances. Cela va permettre de faire de la marche active, d'agir sur l'environnement et la santé des habitants.

Le fret ferroviaire est un outil d'attractivité et de développement économique des territoires. La mise en place d'actions emblématiques en faveur de ce mode de transport de marchandises va permettre le report modal de la route vers le fer. Bien que ce ne soit pas une compétence régionale, il est important que la Région continue à se montrer volontariste et qu'elle mette en synergie des infrastructures de transport, comme cela peut être fait sur les rénovations – je pense notamment à la ligne de fret d'Ambès et aux problématiques au niveau de Loudun – et aussi soutenir d'autres formes comme la livraison à vélo.

Pour conclure, nous appuyons cette volonté d'offrir un réseau performant de nos TER, de nos cars inter-urbains, de solutions innovantes de mobilité active, de mobilités alternatives sur nos territoires ruraux pour atteindre nos objectifs de diminution de gaz à effet de serre et proposer des solutions qui permettent de conjuguer économies d'énergie et fin de mois.

Je vous remercie.

**M. PUYJALON.** – Monsieur le Président, chers collègues, votre SRADDET entend augmenter la production d'énergie renouvelable en la multipliant par 4 d'ici 2050 avec notamment une évolution de 882 % pour l'éolien et de 475 % pour le photovoltaïque. Vous, Monsieur le Président, qui dans cet hémicycle vous êtes exprimé en disant que vous n'êtes pas certain de vouloir une éolienne derrière chez vous, vous proposez d'en mettre derrière tous les autres en Nouvelle-Aquitaine. Bravo.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je n'ai jamais dit cela.

**M. PUYJALON.** – Si, vous l'avez dit Monsieur le Président. On n'est pas sourd, on était là.

Les levées du verrou actuel de l'éolien, selon vos propres termes, sur l'ex-Aquitaine seraient basées sur la capacité à mieux capter les vents faibles, autrement dit, c'est une évidence, en montant de plus en plus haut avec des machines de plus de 250 mètres de hauteur, on est prêt à vendre du vent très chèrement Monsieur le Président et on laisse la facture exploser aux usagers. C'est probablement cela votre modèle social énergétique.

Votre projet de SRADDET ne tient pas compte des voix qui s'élèvent, à l'image de celle du Conseil départemental de Charente-Maritime avec Dominique BUSSEREAU, du courrier que Gilbert FAVREAU, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres vous a adressé et de très nombreuses associations de notre nouvelle Région Aquitaine. Vous parlez de la réduction des gaz à effet de serre et vous ne citez pas les protections d'énergie nucléaire qui n'en produisent pas. Je suis girondin, Monsieur le Président, et j'ai de plus en plus de mal à recevoir des décisions jacobines de Paris qui veulent une fois de plus imposer les nuisances aux ruraux et vous vous soumettez aux ordres d'une écologie destructrice et des marchands du vent.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui dans cette diffusion d'énergie, on est sur un propriétaire, un industriel et le Tribunal administratif après que ce Gouvernement ait libéralisé la totalité des contraintes qui pouvaient s'imposer et qui laissaient la parole aux citoyens. L'éolien reste un non-sens énergétique, social et environnement, je persiste. Intermittence, dégradation paysagère, perte de la valeur immobilière, impact touristique,

risques sanitaires et je vous invite Monsieur le Président à regarder le reportage sur ce brave éleveur qui voit ses vaches mourir tous les quatre matins entourées d'éoliennes.

Après le massacre paysager orchestré par les éoliennes dans les Hauts de France, l'exécutif régional a pris ses responsabilités et les mesures qui s'imposaient pour s'opposer à l'appétit dévastateur des spéculateurs du vent. Monsieur le Président, ne tombez pas dans le piège de l'affichage vert pour satisfaire aux exigences d'une composante de votre majorité. C'est un projet militant, dévastateur pour notre région.

De même, sur le plan de l'éolien, je vous suis sur le fait qu'il faut arrêter d'enlever les forêts, les terres cultivables et pour mon ami, Jean DIONIS, il est évident que si des retenues collinaires sont acceptables, elles sont forcément utiles et nécessairement vertes suivant où elles sont. Elles n'ont pas besoin de photovoltaïque dessus pour les habiller de vert. Le photovoltaïque sur des lacs est un non sens. Je préfère voir des canards s'y poser que des panneaux photovoltaïques. Les chasseurs, les pêcheurs, les viticulteurs, les amoureux des paysages Nouvelle-Aquitaine vont apprécier votre souhait d'ouvrir la boîte de Pandore aux affairistes du vent et du saccage de notre cadre de vie, de notre économie touristique en Nouvelle-Aquitaine pour de nombreuses années. Vous en serez le seul responsable.

Pour ma part, jamais je ne cautionnerai la destruction de nos paysages, des couloirs de migration, des territoires de chasse et de la qualité de vie des habitants de Nouvelle-Aquitaine car en somme, Monsieur le Président, ce que vous nous proposez comme perspectives d'environnement au travers de ce SRADDET pour les néo-aquitains, c'est de remplacer nos paysages, nos forêts par une forêt d'éolienne avec des ours et des loups. Ici, grand parc d'attraction Nouvelle-Aquitaine, la bobo écologie est à l'honneur et bien sur ce projet de SRADDET, Monsieur le Président – et c'est bien dommage -, je ne franchirai pas cette première marche avec vous et je voterai contre personnellement et au nom de CPNT.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il nous manquait un Jean LASSALLE dans la salle...

Je ne savais pas que j'avais tous ces défauts. Je ne savais pas que je ne voulais pas une éolienne derrière chez moi, je ne savais pas que je voulais couvrir l'Aquitaine d'éoliennes, je ne savais pas mais puisque vous le dites... Je pense que c'est un joli argument politique mais je ne savais pas, je découvre.

Pour redevenir sérieux, je voulais préciser deux choses. Quelqu'un a parlé – je ne sais pas si c'est M. IRATCHET – des camions sur les bateaux. On a fait plusieurs essais, cela s'appelle du « roll-on/roll-off », cela n'a pas marché parce que quand vous regardez



une carte Espagne/Europe du Nord, vous n'avez pas intérêt à faire du cabotage, ni sur Bordeaux, ni sur La Rochelle, ni sur Bayonne.

**M. IRATCHET.** - *(Intervention micro éteint).*

**M. LE PRESIDENT.** - Cela a été essayé deux fois et en plus, pas par nous. Nous, nous avons financé la Chambre de commerce. Et en plus, au bout de 3 ans, quand cela ne marche pas, pour des raisons de réglementation nationales et européennes, cela signifie que c'est une aide artificielle à des acteurs économiques donc on n'a pas le droit de le continuer. On est là-dessus un peu coincé.

**M. IRATCHET.** - Il suffirait simplement de rendre le transfert routier...

**M. LE PRESIDENT.** -...Obligatoire.

**M. IRATCHET.** - Non, pas du tout : bien pénalisé aux frontières. A partir du moment où ce ne serait plus rentable de prendre la route, ils prendraient les bateaux.

**M. LE PRESIDENT.** - Vous devriez regarder les chiffres. Ce qu'a dit Christine MOEBS était intéressant, elle a félicité le travail que nous avons fait sur les chiffres qui existent, les données. Or, aujourd'hui entre l'Espagne et l'Europe du Nord, il y a plus de 50 % des marchandises qui passent par la mer sauf que quand vous prenez là où se situent les ports, ils traversent le Golf de Gascogne et ils ne viennent pas caboter par Bayonne, Bordeaux ou La Rochelle. Cela apparaît tellement évident en matière de transport.

J'avais une autre chose mais j'ai oublié.

**M. VICTOR.** - Monsieur le Président, le réseau routier d'intérêt régional est un maillon essentiel de l'équilibre de notre territoire néo-aquitain et c'est le volet routier qui demeure un vecteur essentiel de mobilité. On retrouve d'ailleurs cette affirmation que l'on étudie en ce moment. Cependant, selon une position relativement constante, la Région se limite, dirais-je, à financer les engagements précédents au titre du CPER, c'est-à-dire en Poitou-Charentes et en Limousin. Je ne reviens pas sur la consommation de ces crédits.

**M. LE PRESIDENT.** - Pas de notre faute.

**M. VICTOR.** - Dans le cadre de schéma d'aménagement et de développement durable des territoires, vous avez une opportunité extraordinaire de répondre à l'attente des 12 départements Nouvelle-Aquitaine, celle de répondre à l'attente forte des territoires ruraux. Cette attente, vous la connaissez, il s'agit de revoir les inscriptions au titre du réseau routier d'intérêt régional. Nous vous demandons, en concertation avec les Conseils départementaux, l'inscription de certaines routes départementales aquitaines après expertises, évaluations des critères de désenclavement des territoires, de critères

du trafic de poids-lourds etc. Cette question de positionnement de la Région sur le financement des réseaux routiers départementaux d'intérêt régional est cruciale selon nous en termes d'aménagement du territoire et de développement économique. Il ne vous a pas échappé d'ailleurs que les Régions Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Pays-de-la-Loire, Occitanie, Ile-de-France ont identifié cet enjeu garant d'une équité territoriale.

Monsieur le Président, saisissez cette opportunité d'amender le RRIR et de répondre favorablement, en concertation avec les 12 départements néo-aquitains, aux nouvelles dispositions introduites par l'article 19 de la loi NOTRe dans le Code général des collectivités territoriales à l'article 4211 selon lequel la Région a pour mission, dans le respect d'attribution des départements et des communes, de contribuer au développement économique de la région par le financement des voies et axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional et sont identifiés dans le SRADDET. Monsieur le Président, ce n'est pas une question de panier de courses, c'est une question d'aménagement, de désenclavement et de développement économique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Si la Région avait un budget différent, je dirais oui tout de suite. On l'a fait d'ailleurs, que ce soit en Aquitaine, en Poitou-Charentes ou en Limousin récemment. De toute manière, nous aurons un certain nombre d'amendements - je pense à la RN21 - qui devraient pouvoir être intégrés. Mais si l'on ouvre, nous allons d'abord désresponsabiliser l'État, or vos amis qui ne sont pas loin de vous m'ont dit : « si tu prends telle initiative, tu vas désengager l'État ». Cela nous a été dit donc c'est totalement contradictoire. Désengager l'État, désengager les Départements.

Je pense que l'on a un certain nombre de priorités. Je vous les ai évoquées mais si vous transformez cette Assemblée où chacun vient faire son petit bout de course – mettez 4 M€ ici, mettez 5 M€ là -, à ce moment-là, il faut assumer que par ailleurs on laisse tomber Limoges-Brive par Saint-Yrieix ou d'autres voies comme Limoges-Angoulême-Royan. On ne peut pas tout faire. C'est évident, tout le monde le sait.

Chers collègues, on a fait cette première partie. Je souhaite quand même que sur la deuxième partie qui va travailler sur les transitions climatiques, nous soyons plus raisonnables mais je pense que nos collègues LR ont largement épuisé leur temps de parole.

Ah si... N'exagérez pas.

Je fais mon intervention et après, on n'a plus le quorum et on part. Je vois très bien comment cela se passe.

**M. OXIBAR.** - Je suis là, on est là.

**M. LE PRESIDENT.** - Oui, vous, vous êtes là.

Je voudrais vous souligner avec un peu d'émotion et beaucoup de tristesse à titre personnel que ce week-end, Jean-François RUNEL-BELLIARD, que l'on appelait « Jef » chez les amis, est mort. Il dirigeait la Banque Alimentaire à Bordeaux. C'était l'un de nos amis. Il avait été par ailleurs Président de l'agropole d'Agen et c'était quelqu'un de bien.

Je vous propose d'aller fêter, saluer et remercier comme il se doit Patrick VOLPILHAC.

*– Interruption de séance –*



**« PROJET DE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES – SRADDET »**

*Reprise de la séance*

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente*

*En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** - Merci, mes chers collègues, de prendre place, nous avons le quorum. En attendant que le Président nous rejoigne, je vous propose d'entamer la deuxième étape de présentation, sur le second temps, sur les transitions énergétiques et environnementales, l'eau et la biodiversité, les déchets.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Merci Madame la Présidente. Deuxième mi-temps, donc, c'est sur la transition écologique, et je voudrais revenir sur cette affaire, qui à mon avis, est centrale d'économie de l'espace. Alors oui, l'économie de l'espace est pour chacun de nous une ardente obligation, c'est clair mais, je récuse l'idée que l'étalement urbain, c'est trop sérieux pour être confié aux élus locaux. Il y a là une idée qui fonde un peu le SRADDET qui n'est pas acceptable. À titre d'exemple - pardon de parler d'Agen - d'un SCOT à l'autre, on a fait - 34 %, donc on est déjà là-dedans et je crois qu'il faut arrêter de justifier la démarche par un certain nombre de contre-vérités.

Première contre-vérité, on peut installer les entreprises nouvelles dans les friches existantes en ville. Cela ne marche pas cela. C'est une illusion absolue. Vous êtes entrepreneur, qu'est-ce que vous voulez faire ? Vous voulez d'abord être à proximité des infrastructures de transport, être le plus près possible de la sortie autoroutière, jamais vous n'acceptez de réinvestir une friche de centre-ville. Jamais.

Deuxièmement, vous êtes entrepreneur, vous voulez être dans une zone à zéro risque naturel, ni inondation, ni tremblement de terrain donc vous consommez de l'espace économique. Il faut le gérer mais le gérer de manière séparée par rapport aux logements.

Deuxième contre-vérité : le SRADDET ne serait pas un document de planification. Cela dépend de ce que l'on appelle « Planification ». C'est clairement un document opposable. C'est un document opposable, c'est-à-dire que pour le moment, les objectifs doivent être pris en compte. C'est dit comme cela dans la loi. Il ne faut pas raconter d'histoire. Et, deuxièmement, le document doit être compatible avec les règles et nous savons très bien - je l'ai redit dans mon propos liminaire - que la loi prévoit une ordonnance avant fin 2020 qui ira dans le sens d'une plus grande exigence de compatibilité entre le SRADDET et les documents locaux.

Qui va vérifier cette compatibilité ? Cette question est centrale. Ce n'est pas la Région. Lorsque l'on dit « On écrira à la Région », lorsque le Président dit cela, mais tout cela n'existe pas. Le document SRADDET sera un document d'État en final, un document qui aura été validé par la Préfecture et qui sera un document d'État.

Qui vérifiera la compatibilité, puisqu'il s'agit de cela, entre d'une part les SCOT et les PLUi et le SRADDET ? Et bien, ce sera l'État avec ses DREAL et ses DDT. Comment va-t-il le faire ? Parce que là, il faut regarder la mécanique. Il ne va pas le faire à propos d'éléments qui seraient des éléments qualitatifs. Cela ne se fait jamais comme cela une compatibilité. Il va le faire à partir des quelques éléments chiffrés qu'il a et notamment les 50 %. Ils ne pourront pas faire autrement et si vous maintenez cet objectif sur toute la région, même en prenant en compte son interrégionalité, et bien vous aurez construit - je vous le signe, on en reparlera ici - une machine à contentieux, une de plus, entre les territoires et l'État.

Je signale aussi que, lorsqu'on lit votre « Objectif 31 » - et il sera lu de manière très rigoureuse et administrative par l'État -, vous parlez d'une base de départ qui est la consommation de fonciers de 2009 à 2015, c'est quand même un petit peu bizarre. Vous le faites parce que vous n'avez que ces statistiques, mais quid de la période 2015-2020 ? Vous aurez là-dessus des tas de remarques.

Dernière chose. Vous dites qu'il faut consolider les fonctions résidentielles, économiques, services, infrastructures. C'est à notre avis, une autre faute majeure. La consommation foncière, vous ne pouvez pas la considérer dans sa globalité. Si l'État vous impose une consommation foncière avec GPSO, il ne faudra pas le prendre en compte. Ce n'est pas dit... Non, ce n'est pas dit dans cette affaire ou alors ne dites pas que vous consoliderez le résidentiel, l'économique, les services et l'infrastructure. C'est pour cela que vous aurez un amendement. Et je vais vous dire, soit...

**Mme BROUILLE.** - ...Merci, Monsieur DIONIS.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Non, attendez, je termine.

**Mme BROUILLE.** - Essayez de faire court.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Je termine.

**Mme BROUILLE.** - On ne va pas refaire ce que l'on a fait, la première étape là.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Si vous vous entêtez...

**Mme BROUILLE.** - ...Vous êtes dix intervenants.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - On s'est tu sur la première partie.

Dernière chose, la règle 30 sur le photovoltaïque, un mot là-dessus. Là encore, les SCOT

devront lui être compatibles. La compatibilité entre les règles et le SRADDET est imposée par la loi. Or, elle dit : « le développement des unités de production photovoltaïque doit privilégier les surfaces artificialisées ». En faisant cela, vous tuez les fermes photovoltaïques. Vous les tuez. Et en faisant cela, cela a trois inconvénients : vous bloquez le photovoltaïque, vous concentrez le photovoltaïque en ville au lieu de le mettre à la campagne, alors que je croyais...

Mais bien sûr que si. Où est-ce que sur les toits...

**Mme BROUILLE.** - ...Merci, Monsieur DIONIS. Allez jusqu'à la fin...

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Où est-ce que sur les parkings... Dernière chose et j'ai terminé...

Vous bloquez un modèle économique gagnant qui est le modèle des agriculteurs allemands qui complètent leurs revenus agricoles avec des revenus énergétiques. C'est quand même lourd, très lourd comme dégâts. On en reparlera. Il y aura un amendement en plus là-dessus.

**Mme BROUILLE.** - Si vous pouvez effectivement respecter ces quatre minutes. Il y a dix interventions, après on a les amendements...

**Mme SAINT-PÉ.** - Je serai pour ma part très concise.

Madame la Présidente, le SRADDET sur lequel nous devons nous positionner est un document fondateur de l'ensemble des politiques publiques qui seront menées sur le territoire régional au cours des dix prochaines années et, à ce titre, il est déterminant pour l'avenir de nos territoires. Le Président l'a lui-même défini comme porteur d'une vision de l'aménagement du territoire co-construite, à la fois ambitieuse et juste, misant sur la proximité et l'humain, et c'est ce que nous appelons tous de nos vœux.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, et plus précisément « l'éolien on-shore » et le photovoltaïque, vous proposez fort justement que notre région, qui est déjà l'une des premières au niveau national en matière de production d'ENR, poursuive sa trajectoire active, en proposant, par exemple, 4 500 mégawatts de puissance installée en éoliennes terrestres en 2030 et 8500 mégawatts-crête en photovoltaïque contre 3 300 aujourd'hui.

Cependant, nous avons tous tendance à l'oublier, il n'y a pas de production ENR électrique possible sans réseau électrique présent et dimensionné pour la recevoir. Cela vaut pour le photovoltaïque, bien sûr, mais vous avez par ailleurs évoqué les nécessaires rééquilibrages volontaristes de la production éolienne vers le Sud de la région pour tenir les objectifs 2030-2050. C'est pourquoi le S3REnr, qui est le schéma des réseaux électriques

dédié aux ENR que la région doit produire et qui est actuellement en cours d'élaboration sous maîtrise d'œuvre du transporteur d'électricité RTE, devra permettre cela, et j'insiste.

Aussi, je vous invite à être particulièrement attentive - et vous le transmettez à Monsieur le Président - au fait que ce futur schéma des réseaux dédié aux énergies renouvelables permette la réinjection aisée dans tous les points de la région, y compris au Sud, d'une production d'électricité renouvelable que les forces vives de nos territoires, que ce soit les agriculteurs, les industriels, les collectivités, vont peu à peu s'approprier. Il en va ainsi d'un développement durable, harmonieux et partagé.

Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Merci, Madame SAINT-PÉ. En réponse, Madame COUTANT et Madame ROUÈDE.

**Mme ROUEDE.** - Oui, juste sur le foncier, on en a parlé. Effectivement, il ne s'agit pas d'intervenir au-delà, et ce n'est pas un document d'urbanisme dans le sens où vous pensez le faire croire, mais, effectivement, c'est un document stratégique où l'on porte la volonté de ne pas continuer « au fil de l'eau » la consommation foncière à l'échelle de la région. Parce que l'on sait - on a la prospective, d'ailleurs l'évaluation environnementale le montre - que si on continue comme cela, « au fil de l'eau », sans rien faire, sans que la Région prenne des responsabilités d'accompagnement et porte cette thématique et ce sujet à l'échelle de toute la région, on continuera à augmenter la consommation foncière de façon préoccupante.

L'évaluation environnementale en tient compte en disant que l'on serait même à plus 30 ou plus 35 %, de mémoire, d'évolution de la consommation foncière. Donc, l'idée, c'est cela.

Pardon de vous le dire, vous exagérez un petit peu, mais cela fait longtemps que l'on a le débat sur ce sujet-là et on continuera dans l'accompagnement et la pédagogie nécessaires. Il ne s'agit évidemment pas d'installer les industries dans les centres-villes, dans les friches de centre-ville. C'est de façon beaucoup plus large que l'on doit compter cela.

Quand on parle de limiter par deux la consommation foncière, cela ne veut pas dire que l'on ne consomme plus du tout. Cela ne veut même pas dire que l'on ne fait plus du tout d'étalement urbain, cela veut dire que l'on diminue le rythme par deux. Donc, déjà, il y a toujours la possibilité d'installer les industries là où elles trouvent leur place, évidemment, et il y a simplement la volonté d'amener l'ensemble des collectivités, des acteurs voire même des investisseurs, bien entendu, dans la recherche de ce que font d'ailleurs les établissements publics fonciers quand ils apportent leur crédit et leur ingénierie aux

collectivités. C'est-à-dire d'être d'abord dans la recherche avant d'installer et de développer un projet, de regarder s'il ne trouverait pas sa place ailleurs, avec des caractéristiques de densification différentes, dans un emplacement adapté, mais cela ne veut pas dire que l'on ne développe plus rien. Il ne faut pas caricaturer.

L'ordonnance de 2021, on verra bien ce qu'elle dira, l'ordonnance de 2020, et ce ne sera pas rétroactif de toutes les façons. Et simplement, oui, on note la consommation entre 2009 et 2015, tant mieux, on ne fait de prospective sur 2020, on regarde ce qui est opposable, ce qui est mesurable et, à ce moment-là, ce sera évidemment mis au crédit des différentes collectivités territoriales. On ne fait pas de prospective sur ce qui n'existe pas. Mais, c'est une période où peu de collectivités, de toutes les façons, étaient vertueuses.

**Mme COUTANT.** - D'abord sur la production photovoltaïque, si vous regardez le document « Rapport d'objectif », on est bien sur les puissances installées que vous évoquez, mais on a recensé l'ensemble des terres artificialisées. Je ne parle pas des toitures, il faut arrêter cette légende qu'on ne pense qu'aux toitures et aux parkings. On a recensé les terres artificialisées...

Cela peut être des friches industrielles, d'anciennes décharges, cela peut se situer aussi en milieu rural. Donc on arrive à un potentiel de 17 000 hectares, ce qui est très largement au-dessus des productions que nous avons inscrites dans le SRADDET puisque la production, à l'horizon 2030, est de 8 500 et à l'horizon 2050, 12 500. Avec ces 17 000 hectares, on peut atteindre 27 458 mégawatts-crête. C'est le premier point.

Deuxième point, justement, la question des cellules et la production possible au niveau de ces cellules. Grâce à l'innovation, on sait très bien que l'on aura un rendement bien supérieur à l'horizon 2020, 2030, 2050.

Sur le deuxième point concernant le schéma, le S3REnr, dont vous parliez, Denise SAINT-PÉ, effectivement, on est en train de le construire en même temps, donc ce que nous proposons dans les objectifs est cohérent avec ce que propose RTE en termes de schéma régional de réseau et de raccordement des énergies renouvelables. Donc, tout est cohérent. On essaye de faire les choses en cohérence.

Cela me permet de revenir deux minutes sur la question de l'éolien qui a été évoquée tout à l'heure alors que ce n'était pas forcément le sujet. Je voudrais quand même, là aussi, que vous repreniez la page 149 où l'on vous explique que l'on est en 2015, en puissance installée, à 551 mégawatts-crête et que l'on propose, en 2030, 4 500 mégawatts-crête. On est très loin aux x 800 que vous nous proposiez ou à l'augmentation de 800 %, même si l'on prend sur cet ordre-là. Donc, on est à une multiplication par neuf, sachant qu'une éolienne peut produire de deux à quatre mégawatts, ce qui veut dire qu'il ne faut pas beaucoup



d'éoliennes pour arriver à ces puissances-là, contrairement à des surfaces de panneaux photovoltaïques qui produisent moins.

**Mme ABELIN.** - Madame la Vice-présidente, nous n'avons pas pris la parole pour la première, donc on voulait faire quelques remarques génériques.

Je ne reviendrais pas sur la position de notre groupe sur le foncier, puisqu'elle a déjà été exprimée par Aurélien SEBTON et que nous y reviendrons pour les amendements.

Sur les remarques générales, tout d'abord, le Président a dit à Marc OXIBAR tout à l'heure qu'il ne savait pas où nous avons pris l'histoire du schéma comme un outil de planification. Je vous invite à relire le compte-rendu du Conseil des ministres du 27 juillet 2016 où il est indiqué que c'est un document de planification. Alors, je regrette vraiment que le Président ne soit pas dans l'assemblée parce que cela aurait été l'occasion de clarifier cet aspect-là, parce que c'est quand même étrange qu'il ne le considère pas comme tel.

Sur les remarques générales, j'ai un regret. En dehors du fait que je trouve qu'il aurait été intéressant d'avoir une journée entière sur ces sujets-là, c'est l'organisation par rapport au CESER. Cela fait plusieurs fois que l'on relaye le fait que l'on trouve étonnant que le CESER ne soit pas associé aux Commissions. Qu'il vienne en GIA où il n'y a pas forcément d'analyses de fond à apporter et que, par ailleurs, on ne puisse pas - en dehors du rapport qui nous a été donné ce matin - avoir ce retour d'expérience avec le CESER et cet échange en Commission qui aurait pu être sur ce point-là à mon avis très intéressant.

Sur les occasions manquées, j'en vois une autre. On est tous en train de débattre sur ces sujets qui traversent nos groupes - il faut bien dire ce qui est - avec des positions qui peuvent être contraires à l'intérieur même des groupes, puisque l'on parle d'un modèle de développement qui va nous engager pour les 20 ou 30 prochaines années, voire plus. Quand je regarde le nombre de personnes qui, au final, ont pris part à la consultation - alors je sais que l'on va rentrer dans la période d'enquête publique mais quand même - : 3 500 sur six millions de personnes, cela doit quand même nous interroger sur les outils qu'il va falloir mettre en place en termes de concertation et des outils innovants. Si l'on parle de l'avenir de tout le monde et que si peu de personnes se sentent au final concernées, c'est quand même un peu... Enfin, on voit bien les gilets jaunes, on peut avoir les meilleures intentions du monde sur pourquoi on prend une mesure, si elle n'est pas partagée, en général, elle n'est pas appliquée.

La troisième remarque, c'est sur le bouleversement numérique. On parle un peu de transition numérique, beaucoup de transition écologique, mais pas tellement finalement de...

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**Mme ABELIN.** - Je trouve que le sujet du bouleversement numérique est vraiment sous-traité dans ce volet-là, et notamment tout le volet éducation et l'impact des réseaux sociaux, peu de choses sur l'intelligence artificielle. On est quand même sur un bouleversement qui va éviter toute notre vision du travail et de la société, et il est finalement peu pris en compte.

La dernière partie, c'était sur l'accompagnement.

Puisque le Président est revenu, je vais pouvoir dire un mot sur la LGV. Le succès de la LGV...

Ah non, non, j'attends que...

**Mme BROUILLE.** - On est en train de lui apporter votre souci sur la planification.

**Mme ABELIN.** - J'entends le succès partagé de la LGV, je voulais juste relayer une nouvelle fois la réalité sur une partie des territoires qui est qu'il n'y a pas une semaine où l'on n'entend pas, nous, dans le Châtelleraudais - Châtelleraut est cité dans le rapport, donc je me permets de rapporter ce qui nous, nous es

t rapporté tous les jours – se plaindre des TER qui arrivent en retard, qui ne sont pas en adéquation avec les arrêts TGV. Cela peut paraître anecdotique, mais cela ne l'est pas, notamment pour les chefs d'entreprise. Je me permets de le relayer une nouvelle fois.

Et puis, le dernier point, c'était sur l'accompagnement. C'est vrai que c'est un point un peu faible ou à construire sur ce schéma, c'est comment on va accompagner l'ensemble des acteurs sur la transition écologique et sur l'ensemble des objectifs. On est une région où il n'y a que, par exemple, 24 collectivités qui font partie des collectivités Cit'ergie qui sont accompagnées pour piloter leur développement durables en interne. Il y a une grosse marge de manœuvre, une grosse marge de progression, sachant que sur ces 24, il n'y en a que 9 qui ont seulement entamé la démarche. Donc, je pense qu'il y a une vraie question sur l'accompagnement et malheureusement, dans le schéma, on ne le voit pas trop, donc c'est forcément à développer par la suite.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Madame ABELIN. Ce n'est pas l'objet de ce schéma. Ce schéma n'est pas un document directif à l'égard des SCOT ou des PLU. Ce n'est pas un document d'urbanisme me reprécise Laurence ROUEDE. C'est un document de planification stratégique : comment je limite l'étalement urbain, comment je vais vers plus d'énergie renouvelable etc. ? Il ne faut pas non plus faire dire à ce document ce dont ce n'est pas l'objet.

**Mme ABELIN.** - Je citais juste le compte-rendu de l'un des Conseils des Ministres de 2016 qui précisait que c'était un document prescriptif de planification. C'est tout.

**M. LE PRESIDENT.** - Il y a une part règlementaire et cette part règlementaire est relativement générale.

Sur « comment accompagner les collectivités », oui, c'est une réflexion qui n'a pas à être mise dans ce schéma mais c'est effectivement la réflexion que j'ai évoquée tout à l'heure sur l'exemple de la commune qui s'appelle Azur dans les Landes où je suis allé inaugurer un pôle de stockage d'énergie, une petite ferme photovoltaïque. Ce maire me disait qu'il allait étendre sa commune, laisser les maires tout seuls sans les CAUE, sans les Agences d'urbanisme donc on va réfléchir - on le verra notamment sur Néo-Terra - comment on peut accompagner les élus dans ce domaine-là. Mais, on ne peut pas mettre les moyens financiers sur les routes et les voies ferrées, ce n'est pas du tout l'objet de ce schéma.

**M. PUYJALON.** – Je vais parler de l'eau parce qu'il y a un passage où j'apprécie le dossier qui est mis en évidence sur la stratégie de l'eau en Nouvelle-Aquitaine sauf que je trouve que vous n'allez pas assez loin dans le SRADDET concernant les perturbateurs endocriniens. Même s'ils sont inscrits, il n'y a pas que les points de captage qui sont importants. Nous devons donc inscrire dans le SRADDET tout ce qui est la politique de l'eau et notamment tous les milieux aquatiques pour avoir une stratégie fixe, bien marquée, qui permette d'éviter d'avoir cette diffusion permanente des perturbateurs endocriniens au travers des stations d'épuration et bien d'autres épandages qui aujourd'hui probablement vont jusqu'à notre littoral. A priori, nous avons quelques données qui laissent à penser que le sujet est extrêmement important et pour lequel notre stratégie régionale doit mettre l'exemple là-dessus. Je compte sur vous, il en va de toute la faune aquatique et terrestre.

Mon deuxième sujet, Monsieur le Président – je l'apprécie, j'ai un pendant très rural et j'adore le monde agricole – est que je vois que vous prévoyez de mettre un modèle agricole performant, respectueux de l'environnement et de la santé du consommateur. Voilà un sujet très ambitieux. Je suis le premier à assurer la promotion des circuits courts et des vieilles variétés parce que la gastronomie fait partie de mon patrimoine personnel. Effectivement, je trouve que c'est très bien sauf que j'ai été saisi par des éleveurs il y a de cela plus d'un mois sur la politique de la Région vis-à-vis de la promotion du veganisme et de L214. Je ne pensais pas que le Président, Alain ROUSSET, puisse aujourd'hui assurer la promotion du veganisme de L214, on est très loin des ambitions affichées par Néo-Terra.

**M. LE PRESIDENT.** - Moi non plus. C'est comme pour les éoliennes tout à l'heure...

**M. PUYJALON.** - Je pense que ce serait du déni de votre part mais j'ai les preuves. Comme d'habitude, je ne dis rien tant que je n'ai pas les preuves en main.

Un affichage qui interpelle le rural que je suis parce qu'à l'heure où le monde de l'élevage et toute la filière viande et volaille se trouve attaquée violemment par une branche

de vegans - et je n'ai rien contre la façon personnelle de vivre de ces gens-là -, je refuse les actions violentes et le prosélytisme menaçant qu'ils assurent sur toute notre filière d'excellence. Les éleveurs, les bouchers, les charcutiers, les poissonniers, c'est toute une économie rurale qui est attaquée notamment par l'association L214 et par les ultravegan. Même si cette association a mis en exergue des pratiques condamnables dans certains abattoirs, elle s'illustre par des attaques malhonnêtes et violentes sur le monde de l'élevage à l'image de l'agression d'un boucher encore ce week-end et, en plus, un bio.

Or, Monsieur le Président, je suis surpris que vous subventionniez et fassiez publicité du veganisme et L214. Plusieurs éleveurs m'ont fait part de cet affichage. Devant le fourgon vegan, on trouve l'un de vos vice-Présidents et on trouve une vendeuse tatouée L214 sur les bras, bien en évidence sur l'article de presse qui assure la promotion de votre subvention régionale à hauteur de 8 000 €.

D'autant, Monsieur le Président, que de nombreuses revues agricoles dans ce même temps relayaient que cette association aurait touché un don d'1.140 M€ d'un fonds américain - en l'occurrence l'Open Philanthropy Project -, une coquette somme à consommer entre 2018 et 2019 pour continuer son travail de démolition de nos filières viande et élevage. On peut ajouter celui de la start-up américaine qui produit le burger vegan qui a été valorisée récemment, pour son premier jour de cotation sur le NASDAQ à 3,8 milliards de dollars.

Je pense, Monsieur le Président, que le monde d'élevage et la filière viande va apprécier votre affichage régional dans ce mouvement antispéciste à moins que ce soit la continuité d'une politique du Gouvernement du « en même temps ». En même temps, je dis tout l'amour que je pense de l'élevage, en même temps je finance les vegans et en même temps, je fais une politique régionale qui est absurde parce que l'élevage chez moi est une chose qui est d'importance et que l'économie rurale, au travers de toute cette filière d'excellence que nous avons, mérite mieux. Je considère aujourd'hui, Monsieur le Président – et je vous donnerai la photographie de l'article de presse qui met le vice-Président de la Région à l'honneur avec ce tatouage L214 et votre promotion – que nous vivons économiquement quelque chose que vivent très mal toutes les filières d'élevage et je vous demande d'être beaucoup plus prudent prochainement sur des dossiers tel que celui du veganisme.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je suis surpris. Je suis bien le dernier à... Je respecte comme vous les choix alimentaires mais... Je pense que Philippe a peut-être une explication.

**M. NAUCHE.** – Ah oui Président. Comment vous dire ? Je suis élu corrézien d'un département rural où l'élevage, vous le savez, a toute sa place. En matière de soutien au

monde rural et de soutien aux éleveurs, tout Monsieur PUYJALON qu'il soit, vous n'avez pas le monopole de ce genre de choses. D'accord ?

Ensuite, je vois effectivement la photo à laquelle vous faites référence. Je suis effectivement présent sur la photo. Il se trouve que la Région accompagne la création de petites entreprises. Elle n'accompagne pas la création de succursales de L214, elle accompagne de jeunes entrepreneuses en l'occurrence qui ont créé une entreprise qui fait du food-truck végétarien. Au même titre que nous accompagnons des charcuteries ambulantes, des poissonneries ambulantes, nous accompagnons aussi des gens qui vendent des repas végétariens sans aucun sectarisme. L'accompagnement régional n'est pas destiné à quelqu'un qui par ailleurs peut avoir des engagements citoyens qui sont les siens mais uniquement une activité économique de proximité qui a sa place, comme les autres, dans le libre-choix des consommateurs de consommer ce qu'ils ont envie de consommer.

Après, vouloir faire un procès au Président ou au vice-Président qui est sur la photo en matière de militantisme L214, excusez-moi mais lorsque vous regardez mon profil, je vous trouve un peu ridicule.

**M. OXIBAR.** - Peut-être vont-ils vous convertir du coup !

**M. LE PRÉSIDENT.** - On peut toujours avoir des effets de tribune mais essayons de revenir au SRADDET. Je rappelle que la Région est intervenue sur le pôle Lanaud parce qu'il avait des difficultés. Le pôle de Lanaud est le centre de sélection de la race limousine qui était en difficulté. Donc là-dessus, voilà c'est la preuve.

**M. BLANCHE.** - Une intervention sur la règle 25 notamment, sur les schémas de cohérence territoriale donc les SCOT des territoires littoraux qui intègrent les scénarios GIEC 2050 et 2100 pour anticiper l'évolution du niveau de la mer.

Il est, me semble-t-il, nécessaire soit de proposer une autre formulation - les documents d'urbanisme des territoires littoraux sont articulés aux stratégies de gestion des risques littoraux, ce qui est préconisé dans la règle 26 – soit de supprimer cette règle 25. Je m'explique. Les territoires sont confrontés, en élaborant leur document d'urbanisme, à d'importantes difficultés techniques et financières de modélisation des scénarios GIEC. On devra faire des simulations, cela nécessite des modélisations fines très coûteuses prenant en compte les énergies des masses d'eau et la mécanique des fluides.

Les collectivités concernées et le GIP littoral – c'est dommage que M. LAGRAVE ne soit pas là – ont déjà signalé aux services de la Région qu'il était vivement conseillé et souhaité de ne pas imposer cette règle trop contraignante. Vous avez eu tendance tout à l'heure à tempérer l'impact du SRADDET, je rappelle que ce SRADDET est quand même

opposable aux documents de planification (PLU, SCOT etc.). On doit être en compatibilité, c'est donc quand même un caractère coercitif, un caractère très impactant de ce SRADDET qui s'impose à nos différentes règles de planification.

J'ai un exemple concret sur mon territoire. On a les PPR (Plans de Prévention des Risques) donc pour l'estuaire de la Charente par exemple qui s'appuie déjà sur un aléa de référence, on prend en considération le changement climatique - ce qui est légitime et logique - à un horizon court : un terme de 20 ans de plus de 20 cm du niveau marin et un aléa de changement climatique à long terme de plus de 60 cm à l'horizon 2100. Il s'agit d'une hausse du niveau au haut large et non à l'intérieur de l'estuaire, de ce fait, par rapport à Xynthia, un + 60 cm au large donne un + 40 cm à Rochefort. Cela permet de continuer à faire des choses.

Aujourd'hui, l'aléa court sert à définir la constructibilité des terrains, l'aléa long sert à définir des prescriptions (la mise hors d'eau des constructions ou des circuits électriques par exemple) et la règle 25, en imposant la prise en compte du GIEC 2100 aurait des conséquences importantes sur le développement des zones littorales, même en zones déjà urbanisées, et ne permettrait pas d'appliquer la règle de densification de mobilisation du foncier au sein des enveloppes urbaines existantes. C'est la règle n° 1, c'est donc en totale contradiction. Le recul stratégique deviendrait la règle et sur le territoire que je connais qui est l'Agglomération Rochefort Océan, cela impliquerait de reconstruire en espaces agricoles en terres hautes. Donc franchement, cela ne va pas. Soit on modifie la formulation, soit on supprime cette règle de 25. C'est vraiment dommage que M. LAGRAVE ne soit pas là car je pense qu'il aurait pu apporter un avis éclairé, notamment du GIP littoral sur cette question.

Dernier point sur lequel je souhaite intervenir, ce sont les règles 33 et 34 « les documents d'urbanisme doivent intégrer les enjeux régionaux de continuité écologique à leur échelle en s'appuyant sur la trame verte et trame bleue ». Cartographie des composantes en Nouvelle-Aquitaine : on a eu dans les documents une cartographie très importante et cette cartographie trame verte et bleu de Nouvelle-Aquitaine n'est pas très lisible. Elle intègre l'intégralité des territoires – en tout cas, j'ai regardé mon territoire, ce qui est légitime – et tout le territoire est en trame verte/trame bleue, y compris les zones urbanisées donc dans des zones de corridor diffus de biodiversité. La règle 34 précise en sa rédaction « les projets d'aménagement susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter sinon à réduire, au pire compenser ». Je rappelle simplement que le Code d'urbanisme prévoit les 3 possibilités mais sans préciser expressément de priorité pour chacune. La compensation est donc loin de prévaloir en cas d'aménagement. Je crois que c'est cela qui est important, ce n'est pas forcément de la compensation. On peut prévoir dans nos documents d'urbanisme la réduction ou éviter.

Voilà les observations que je voulais apporter.

**M. LE PRESIDENT.** – Sur ces deux points – je crois que Renaud LAGRAVE est un peu dans cette même optique -, on ne peut pas ne pas modéliser. Ce serait irresponsable de notre part, de la vôtre aussi, que l'on ne sache pas ce qu'il va se passer dans les 20, 30 ou 40 ans. Rappelez-vous ce qu'il s'est passé avec Xynthia. Aujourd'hui, ce qui se passe avec le signal dans le Médoc...

**M. BLANCHE.** – ...Avec le PPR, on a modélisé avec l'État. Tout a été modélisé.

**M. LE PRESIDENT.** - Écoutez, je prends le point. Il faut que l'on ait, avec le GIP littoral, une analyse. On va le faire en dehors du vote d'aujourd'hui, on a le temps pour affiner. Les services de l'État vont être extrêmement prégnants là-dessus après ce qui leur est tombé sur la tête dans le contrôle de légalité pour Xynthia. Vous avez vu comment cela s'est terminé ? Cela s'est terminé au pénal, ce serait donc une mauvaise chose que de ne pas modéliser. La Région ne pourra pas ne pas s'intéresser à ces modélisations mais on a des structures avec lesquelles on intervient.

**Mme ROUEDE.** - Concernant ERC, c'est bien une séquence : éviter, réduire, compenser. C'est ce que prévoit le Code de l'environnement. On ne commence pas par la compensation.

**M. LE PRESIDENT.** - On fait donc un groupe de travail spécifique sur ce plan-là.

**Mme SIARRI.** - Comme mes collègues avant moi, je me réjouis que ce SRADDET officialise davantage l'opposabilité des enjeux écologiques comme le liminaire à tout développement social et économique de notre région. Nul ne pourra plus contester l'extrême vulnérabilité de notre territoire comme de ses habitants et la priorité absolue à construire enfin des plans d'actions ambitieux à échelle et, pour certains d'entre eux, radicaux.

Avant d'évoquer 4 points précis, je voulais partager avec vous deux dynamiques fondamentales à mettre en œuvre comme des conditions résolutoires de réussite de ce SRADDET. Rien de décisif ne pourra s'enclencher sans une communication historique auprès des aquitains. Ils sont trop peu nombreux encore à connaître et à appréhender à sa juste mesure la réalité du stock de nos ressources naturelles, les contraintes qu'ils vont devoir accepter pour s'adapter à des nouveaux modes de vie.

L'acceptabilité de la population pour conduire des efforts, pour s'adapter est une donnée pourtant non négociable. Il nous faut trouver les moyens d'éviter les débats fin du monde/fin du mois, pour trouver un projet de société commun autour de la préservation des ressources et des économiques qui en découleront. Ce nouveau projet commun doit nous permettre de faire émerger de nouveaux métiers, de nouvelles économies, de nouvelles

pratiques en préservant nos ressources. Rien ne se fera si nous ne ciblons pas précisément la chasse au gaspillage, au superflu avant tout. Nous ne devons pas nous tromper de combat, nous ne pouvons pas nous le permettre. Économiser l'eau, la forêt, les terres arables, c'est-à-dire ne pas les consommer autrement que pour l'essentiel.

Je veux finir mon petit propos liminaire par une incise qui nous divisera peut-être dans cette assemblée. Toutes les technologies vertes et numériques censés nous apporter la solution dépendent de la disponibilité de métaux rares ou de matériaux rares dont le stock est pourtant lui aussi limité. Il ne faudrait pas que nous basions tous nos espoirs sur une illusion.

Aussi, selon nous, dans le SRADDET il manque deux éléments fondamentaux qui constituent pourtant la garantie de son opérationnalité, de l'opérationnalité de cette démarche et la sincérité de son ambition. Les moyens opérationnels de la mobilisation des aquitains et le rappel lucide de l'existence des stocks en matières premières nous obligeant obligatoirement à penser les low-tech mais je suppose que tout cela, Monsieur le Président, sera détaillé pour la plénière du 9 juillet consacrée aux enjeux écologiques.

A présent, je voulais partager avec vous 4 petits points plus précis, comme autant de témoignages qui sont les symptômes de nos impensées, de nos paradoxes et probablement de nos limites.

Nous nous interrogeons sur l'ordre des priorités. Selon nous, la protection de l'eau et de la biodiversité passe avant tout le reste. L'eau, c'est la vie. D'ailleurs, le premier drame écologique en France fût sûrement la canicule en 2003 qui emporta nos seniors par manque d'anticipation collective. Or, la qualité de l'eau est globalement mauvaise en Nouvelle-Aquitaine et la pression est trop forte, notamment de part la consommation élevée d'eau potable par habitant. Le chantier de la préservation de l'eau est donc normalement le plus absolu, celui qui devrait passer avant tous les autres avec celui de la biodiversité.

Par ailleurs, je voudrais insister sur la notion d'eau virtuelle. L'eau virtuelle est l'eau qui entre dans le processus de fabrication des biens que l'on consomme et notre réelle consommation est l'addition de l'eau du robinet avec l'eau virtuelle. Par exemple, il faut 1 500 litres pour produire 1 kilo de sucre et 2 400 litres d'eau pour produire 1 kilo de chocolat. En moyenne, l'être humain a besoin de boire 2 à 5 litres d'eau par jour, de 25 à 150 litres d'eau pour ses usages domestiques et de 1 000 à 6 000 litres d'eau par jour pour se nourrir.

Par conséquent, s'attaquer sérieusement au problème de l'eau, c'est s'attaquer à la réduction de la consommation de l'eau virtuelle donc, c'est s'attaquer à l'utilisation de l'eau dans nos modes de production et de consommation.



Pour autant, concernant l'eau du robinet, qui représente donc une toute petite quantité de nos sujets, une question est plus importante que toutes les autres : Combien de pourcentage d'eau potable savons-nous recycler en Aquitaine ? En Israël, par exemple, il se dit qu'ils savent recycler plus de 90 % de l'eau ; l'Espagne semble obtenir de bons résultats. Et nous, quel est notre pourcentage de recyclage et quel est notre objectif ?

Nous nous interrogeons aussi sur la nature-même de défis que nous mettons en avant. Par exemple, à propos des déchets, ma collègue, Hélène ESTRADE, va intervenir, mais je souhaite alerter sur cette production moyenne de déchets ménagers assimilés par habitant en Nouvelle-Aquitaine qui est largement supérieure à la moyenne nationale. Je me range donc à l'avis du CESER qui indique clairement que recycler et valoriser les déchets ne peut pas suffire. Il faut évidemment agir et en priorité en amont au niveau de l'offre des acteurs économiques et de la demande et des comportements des consommateurs. Une fois de plus, et comme pour l'eau, il s'agit radicalement de modifier nos façons de produire en n'imposant pas le déchet aux consommateurs.

Je m'interroge, en troisième lieu, sur notre capacité de transparence des données pour une évaluation en temps réel. La facture énergétique rapportée à chaque néo-aquitain a augmenté de 12 % entre 2005 et 2015. Le bâtiment, nous le savons tous, est un énorme contributeur. Nos objectifs sont ambitieux : rénovation de 120 000 logements par an entre 2019 et 2025, avec un rythme 6 fois plus fort que le rythme actuel, puis 100 000 par an entre 2025 et 2030. Alors où en sommes-nous exactement si l'on prend le premier tiers de l'année écoulée ?

Même question pour les passoires énergétiques – je crois que c'est page 43 dans votre document –, nous devrions, aujourd'hui, avoir rénové, en mai 2019, 40 000 unités si l'on prend en compte l'objectif de la rénovation indiqué dans votre SRADDET. Est-ce le cas aujourd'hui ?

Dernière petite chose, nous nous interrogeons – je m'interroge – sur notre volonté de porter des projets symboliques. Je voudrais connaître votre avis, très concrètement, Monsieur le Président, sur la protection des chênes de la forêt de Cestas où plus de 200 chênes centenaires sont en train d'être mis en balance, aujourd'hui, avec un projet d'urbanisme et de logements. Je me demandais si, sur de telles forêts historiques, qui font partie de notre patrimoine, mais également de la biodiversité, la Région est en capacité de prendre des positions un peu radicales de protection de ces forêts avec des arbres centenaires.

Pour conclure, je voudrais simplement vous dire que nous attendons évidemment cette plénière du 9 juillet parce qu'elle est importante et que nous pourrons, je pense, développer

encore ces sujets, mais qu'il s'agit de l'ordre des priorités de la nature des vrais défis, la transparence des données ou des décisions symboliques. Je crois, Monsieur le Président, que si nous entendons bien ce que vous nous avez dit au début de cette plénière, à savoir qu'il est impératif, aujourd'hui, de changer de vitesse pour enfin être à la hauteur, je crois que nous avons réellement des décisions plus importantes encore que celles que vous nous proposez dans le SRADDET.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Sur votre analyse des déchets, nous sommes totalement d'accord, je crois – Nicolas Thierry pourra le redire –, mais vous voyez bien, dans les débats que nous avons, la différence des sensibilités, quel que soit l'échiquier politique sur lequel nous nous trouvons, qu'il n'y a pas cette même acuité.

Là, dans les différents exemples que vous évoquez - recyclage de l'eau, rénovation des logements, construction sur un site remarquable -, nous nous trouvons dans des compétences relevant plus de celles des communes, quelles qu'elles soient. Personnellement, je considère notamment que l'utilisation des eaux grises, j'en parlais tout à l'heure, y compris en prenant en compte ce que disait Eddie PUYJALON sur le problème des perturbateurs endocriniens, bref, les déchets médicamenteux très larges que nous avons, il faut que nous ayons les technologies industrielles permettant ce retraitement. Aujourd'hui, nous ne les avons pas.

Et donc, la difficulté de l'exercice, alors que le SRADDET et aucune loi ne nous donnent l'autorité sur le choix des autres communes. Vous voyez ce que dit notre collègue BLANCHE c'est typique, entre les deux interventions d'un même groupe politique, on peut se trouver sur des positions différentes.

Sur le logement, avec tous les dispositifs de rénovation, on me confirme qu'en 2017, 123 000 logements ont été rénovés en Nouvelle-Aquitaine. Mais, en même temps, on voit bien que la principale difficulté va être de convaincre et d'accompagner, sur un défi dont je partage l'urgence, les autres collectivités et les autres acteurs. Et je pense que la plus grande difficulté ne sera pas forcément le secteur économique – celui qui a fait le plus de progrès sur le dégagement à effet de serre –, mais tous nos concitoyens et les collectivités pour des raisons purement budgétaires.

De toute manière, le travail est loin d'être terminé, et même lorsque nous présenterons les rapports à Néo-Terra, nous n'aurons pas terminé parce que nous aurons peut-être oublié... Il faudra qu'il y ait un dialogue, un travail. Quelqu'un parlait tout à l'heure d'aller expliquer devant les intercommunalités comment les choses allaient se passer pour ne pas faire peur. À partir du moment où l'on fait peur et que l'on n'embarque pas tout le monde dans ce choix, cela signifie que les résistances nous feront reculer. C'est toute la difficulté de

l'exercice. Cela ne se décrète pas, même si tout le monde est convaincu du réchauffement climatique, la majorité n'est pas forcément convaincue de la nécessité de changer de modèle complètement. Et c'est notre difficulté.

**Mme BRUN.** – Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez un SRADDET censé entrer dans les objectifs de la transition écologique et énergétique dans une optique de développement durable. Celui-ci intègre plusieurs schémas et Plans régionaux en matière d'écologie : le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, le Schéma Régional de Cohérence Écologique et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Cette intégration pourrait nous faire croire à une simplification des normes, mais la lecture du SRADDET met fin à cette illusion. Pas moins d'une quarantaine d'objectifs à mettre en œuvre et une vingtaine de règles à respecter, seulement pour des questions écologiques. Mais lorsque l'on sait que ce Schéma est prescriptif et donc opposable, nous ne pouvons que souhaiter bon courage aux communes et aux intercommunalités qui devront en tenir compte.

Le SRADDET nous propose toute une série d'objectifs à atteindre dont certains constituent des banalités ou des évidences qui relèvent tout simplement du bon sens. Respirer un air sain, réduire et traiter les déchets au bon endroit, garantir la ressource en eau, préserver la biodiversité ; tout cela ne nous dit rien sur les actions et les pratiques à mettre en œuvre pour y parvenir. D'un autre côté, certaines règles générales, contraignantes, risquent d'avoir des effets néfastes. On pense en particulier à celle encourageant le développement de certaines énergies renouvelables non rentables comme le photovoltaïque.

Notre groupe, pourtant loin d'une hostilité de principe, ne peut cautionner leur développement forcé, au mépris de toute considération de rentabilité économique et énergétique. Pour le photovoltaïque, les seuls contrats signés avant 2010 pèseront au total, lorsqu'ils seront arrivés à terme, pas moins de 38,4 Md€ pour les Finances publiques pour 0,7 % de production d'électricité.

Enfin, comment envisager que ce SRADDET soit efficace au niveau écologique alors qu'il n'existe presque aucune coordination entre les autres régions de France ? Atteindre les objectifs fixés supposerait, a minima, un consensus général entre les régions sur les priorités à mettre en œuvre. Faire adopter un SRADDET pour la seule région Nouvelle-Aquitaine ne peut suffire, car les incohérences territoriales entre les régions vont se multiplier.

De plus, l'État, lui-même, suit une direction néfaste en matière de transition énergétique en envisageant de privatiser les barrages hydroélectriques sous pression de

Bruxelles. Alors que l'hydroélectricité, première source d'électricité renouvelable en France, présente des atouts considérables, le Gouvernement met en danger l'avenir de cette source d'énergie renouvelable facilement mobilisable et peu chère. Sans le soutien de l'État et sans coordination entre les régions, vos objectifs de transition énergétique risquent de devenir des vœux pieux.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci Madame.

Sur le photovoltaïque non-rentable, je vous rappelle, qu'aujourd'hui, les courbes, notamment en autoconsommation entre le nucléaire et le photovoltaïque se sont croisées. Et aujourd'hui, un des problèmes que nous avons si nous voulons maintenir l'agriculture et la forêt, va être de ne pas truffier notre forêt des Landes de fermes photovoltaïques partout. Il est beaucoup plus intéressant pour un propriétaire forestier d'avoir 100 ha de fermes photovoltaïques que 100 ha de bois. Je peux vous l'assurer. Le retour sur investissement tel que je l'ai vu est incroyable. Incroyable !

Par ailleurs, personnellement, je ne suis pas favorable à... Aujourd'hui, trois types d'entreprises gèrent les barrages : EDF, une autre que l'on appelle « la Chaîne » dans les Pyrénées, ENGIE, et puis il y a les communes pour les microcentrales. Mais c'est là que l'on voit bien un certain nombre de nos contradictions : l'hydraulique, aujourd'hui, tout le monde en voudrait ; on ne peut en faire partout, mais lorsqu'il y a quelque part, dans un village, un projet de microcentrale, beaucoup d'associations sont contre. Il y a des espèces de contradictions. Il y a un article dans Le Monde de cet après-midi sur une expérience avec EDF dans les Alpes sur ce que l'on appelle la STEP, c'est-à-dire que l'on remonte l'eau pour la turbiner une deuxième fois. On dit que c'est ce qui est l'énergie renouvelable la plus intéressante. je n'ai pas de détails là-dessus, je n'ai pas lu l'article, mais nous devons le regarder.

Dans cette affaire, Bruxelles demande que les concessions soient renouvelées et qu'il n'y ait pas un opérateur unique et dominant. Mais, il y aura le renouvellement des concessions, ce n'est pas encore fait, et a priori, les Sociétés qui devraient se porter candidates sont celles que nous connaissons.

**M. TRIFILETTI.** – Monsieur le Président, chers collègues, saluer, même si cela a été fait, mais c'est nécessaire parce que les allers-retours ont vraiment été nombreux avec Laurence ROUEDE qui était une interlocutrice respectueuse, médiatrice, à l'écoute. La remercier sincèrement pour son travail de coordination, de rédaction, ainsi que pour sa disponibilité de tous les instants.

Ce SRADDET est une occasion unique de dessiner le chemin de la transition écologique et citoyenne, d'indiquer la façon dont nous souhaitons réduire l'empreinte

écologique. J'ai été particulièrement sensible, notamment, à ce qu'a dit Alexandra SIARRI qui nous parle, par exemple, d'eau virtuelle. C'est vrai que pour produire un kilo de bœuf, il faut à peu près 13 000 litres d'eau, et réduire notre empreinte écologique doit faire maintenant partie de notre logiciel.

Évidemment, surtout pendant cette période d'anthropocène. Rappelons-le, nous sommes rentrés dans une nouvelle ère géologique, période de rupture, finalement, avec tout ce qui a précédé où l'Homme devient une force géologique majeure. Notre ambition commune est de proposer un aménagement apaisé et résilient pour nos territoires, au moment où des pans entiers de la société se sentent exclus, bien loin des centres métropolisés, latéralisés, mondialisés. De la même façon que le tiers paysage accueille la diversité biologique souvent exclue ailleurs, les prête à inventer les nouvelles configurations à venir, les tiers territoires doivent accueillir les nouvelles façons d'engager l'avenir. Ce SRADDET doit être la matrice de notre engagement pour l'égalité des territoires. Certains pans du Schéma s'inscrivent dans ce nouveau paradigme, par exemple, Énergie Climat. Le scénario régional s'inscrit dans les nécessaires changements internationaux de la France sur le climat via le triptyque « sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables » ambitieux. Nonobstant, notre région créera plus d'emplois endogènes, et cette problématique de l'emploi, même si elle paraît éloignée du SRADDET, elle en est le cœur, qu'en prolongeant l'approvisionnement actuel des énergies fossiles et fissiles.

Faire évoluer fortement notre production agricole, donc notre alimentation vers l'agroécologie, via la sortie complète des pesticides est une belle opportunité pour redonner sens et fierté à notre monde agricole. Le paysan est celui qui est du pays ; il y a dans le maintien de l'activité, sa reconnaissance par la Société, un enjeu fondamental d'aménagement du territoire et de Santé publique.

Sortir des pesticides est également un formidable levier pour défendre le vivant. En matière de protection de la nature, notre région peut devenir une région à biodiversité positive. Au moment où le Gouvernement affaiblit le Conseil National de Protection de la Nature, la volonté d'intégrer une cartographie opératoire sera une ligne de force du document. Véritable marqueur pour les SCOT et PLU quant aux trames vertes et bleues. Autre avancée majeure, la règle qui privilégie l'évitement, puis dans un deuxième temps, la réduction, et au pire, la compensation.

De surcroît, ce SRADDET s'appuie sur un Plan Régional pour la Prévention et la Gestion des Déchets exigeant, intégrant un Plan de Développement de l'économie circulaire ambitieux.

Certains points du SRADDET restent néanmoins décevants, voire éloignés des enjeux des temps présents. Évidemment, nous devons éviter les nouvelles infrastructures écocidaires au moment où, par exemple, le temps de parcours ferré entre Saintes et Bordeaux devient plus long qu'entre Bordeaux et Paris. Il y va de l'isotropie et de l'égalité des territoires et des citoyens. Ce SRADDET doit également amplifier l'affirmation de la défense de nos communs, par exemple, l'eau. Si la priorisation des usages, comme définie par le Code de l'Environnement, est réaffirmée dans ce SRADDET, nous devons imaginer des projets de territoire d'excellence en termes d'ingénierie écologique au-delà du seul stockage. Au moment où le mètre cube d'eau rendue, stockée revient à près de 8 €, par exemple, sur l'Aume-Couture, un affluent de la Charente. Privilégions donc une gouvernance élargie et renouvelée, des territoires avec des systèmes alimentaires relocalisés et vertueux. Bref, une gouvernance partagée et pluraliste représentant réellement l'ensemble des usagers de l'eau.

Il faut enfin souligner que ce SRADDET sera d'autant plus appétant qu'il sera en cohérence, y compris sur ces derniers points. Il deviendrait alors le tremplin de la plénière Néo-Terra de juillet qui doit être une pleine réussite.

Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci.

Nous voyons bien, sur ce sujet important, que les sensibilités et les moyens d'arriver à une excellence environnementale ne sont pas tous partagés dans cette assemblée. Or, la puissance de feu du SRADDET, le premier pas – ce que nous allons faire avec « Néo-Terra », je suppose –, dans la deuxième partie du SRADDET, serait que nous soyons le plus fort possible. Plus nous affaiblissons notre vote, plus les trois négociations qui vont venir, celle des autres collectivités locales puisque nous n'avons pas de tutelle sur les collectivités locales survivantes ; ensuite l'enquête publique ; troisièmement, les services de l'État. Nous aurons vraisemblablement un SRADDET qui sera différent, même si, comme l'a suggéré le maire de Rochefort, nous devons travailler sur un certain nombre de points compliqués. Néanmoins, on voit bien que l'idéal, si j'ose dire, serait de prendre des décisions extrêmement dures aujourd'hui. Je pense notamment à l'origine du mouvement des Gilets Jaunes. Bien entendu, il y a la cause immédiate – les historiens l'ont suffisamment démontré, je vous renvoie à René ADAM –, et les causes profondes. Ces causes profondes, tout le monde n'en est pas convaincu.

Lorsque nous avons commencé avec le GIP Littoral, avant même que nous prenions la responsabilité de dire qu'il ne faut pas construire dans les 1 000 mètres du littoral, automatiquement, départements, communes et intercommunalités – Henri SABAROT a vécu

le GIP Littoral depuis le début – étaient relativement réservés. Comment allons-nous défendre le recul du trait de côte dans le Médoc, par exemple ? Ce n'est pas si facile de le faire. Cela ne peut marcher et avancer que si nous accompagnons. Or, le thème de l'accompagnement est typique de ce qui se passe dans l'agriculture. Je pense que le monde de l'agriculture a intégré toutes les réunions – je me suis exprimé ici – que nous avons faites avec Jean-Pierre RAYNAUD montre que les agriculteurs sont parfaitement sensibles. Sauf que le « y'a qu'à », dans une société, ne marche pas, et qu'il faut passer du stade de lanceur d'alerte à un stade d'accompagnement.

Ce stade d'accompagnement est encore plus compliqué qu'on ne l'imagine. Prenez le cas du centre assez extraordinaire qui a été initié par le CNRS il y a 60 ans à Chizé. Ce centre travaille avec 400 agriculteurs avec - mais vous le savez - des modes de cultures alternatives. C'est même plus que la bio : il y a beaucoup moins d'intrants, si ce n'est disparition des intrants, culture avec de la végétation, couvert végétalisé, etc., qui suppose beaucoup plus de travail, beaucoup plus de matériel, beaucoup plus de...

Les 400 agriculteurs qui y participent ont vu, ont touché qu'un nouveau modèle agricole était plus intéressant. Vous faites baisser le coût des intrants dans votre exploitation et la baisse de la productivité n'est pas aussi considérable que cela, de telle sorte que les marges et le revenu des agriculteurs sont plus importants. Celui qui a été le militant de cette opération, celui qui a démontré cette opération nous dit que son modèle ne marche pas. Et pourtant, Dieu sait si un certain nombre d'entre vous, ici, dont moi, faisons confiance à Vincent BRETAGNOLLE. Ce dernier est venu me demander de réfléchir à un système de fonds de garantie pour permettre à cette agriculture de basculer.

Encore une fois, le bio n'est pas forcément, compte tenu du fait que le bio utilise un certain nombre de produits, il y a là, une démarche nouvelle. Je crois que nous nous y engageons, mais nous réussissons si nous savons accompagner le monde agricole. Et il en est de même sur l'eau. Sur l'eau, nous allons avoir des stress hydriques de plus en plus longs ; si demain, nous ne savons pas faire correctement, et de manière conditionnée, avec les conditions sur lesquelles nous devons travailler, sur les retenues, alors une partie de l'agriculture, notamment l'élevage, va disparaître. Les cultures maraîchères ne pourront pas exister. Et je vous parle d'expérience ! Là-dessus, il n'y a pas photo, il n'y a pas de contestation. Dire que l'on peut faire une agriculture sans eau, c'est comme dire que l'on peut grandir sans manger.

Par conséquent, nous devons être attentifs. Le modèle ne peut se construire qu'en dynamique. Cela ne sera pas une rupture, simplement, je le redis, nous avons choisi – j'ai choisi, mais avec l'accord et la discussion de beaucoup – l'année 2030 pour ne pas nous

laver les mains et renvoyer en 2050. Mais nous sentons bien, dans les discussions que nous avons, même s'il y a des postures, bien entendu, ici ou là, dans notre assemblée, un certain nombre d'élus sont beaucoup plus sensibles à ces problèmes sur l'économie circulaire, les métaux rares. Alexandra SIARRI le disait précédemment, le fait qu'il fallait peut-être être plus coercitifs.

Je rappelle que si nous voulons décarboner notre modèle – c'est la révolution, la décarbonation –, cela va prendre un peu de temps et des moyens parce que nous avons, en face de nous, une société qui est attentive au prix de l'eau, à ses revenus ; personne ne peut leur reprocher.

Je reviens sur l'eau. Personnellement, j'ai été frappé d'une expérience que j'ai vécue lorsque je présidais la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les pertes d'eau potable sont de 30 % à 40 %.

Mais cela ne doit pas être loin de 30 %. Aujourd'hui, et je partage le souci - même s'il m'a agressé tout à l'heure sur des éoliennes partout, c'est du PUYJALON -, nous devons être attentifs au fait qu'aujourd'hui, la médecine va être ambulatoire, beaucoup de malades vont être traités à domicile pour leur cancer. Le résultat se traduira dans les eaux grises et cela repartira dans la mer ou dans l'océan. Par conséquent, ce sont des technologies nouvelles qu'il nous faut.

**M. BITEAU.** – Merci, Monsieur le Président, vous m'offrez une transition idéale – vous devez vous en douter.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport d'objectifs de ce SRADDET souligne plusieurs éléments importants. En premier lieu, la région est vaste et attractive ; ce n'est qu'une évidence. Si ces caractéristiques font figure d'atout, elles sont également deux données essentielles en matière d'aménagement du territoire.

D'autres données sont également essentielles afin d'arrêter un schéma ambitieux et cohérent, ce que nous essayons de faire aujourd'hui. 60 % du territoire est occupé par des espaces agricoles, c'est dire le poids de l'agriculture, mais cela vient d'être souligné par le Président en personne. Notre région est la deuxième pour les espèces animales et végétales endémiques et notre région – et je remercie Monsieur le Président d'avoir évoqué les activités liées à la mer – compte également 74 000 km de cours d'eau, une façade littorale particulièrement importante et des activités primaires en mer également importantes, et bien d'autres indicateurs qui méritent donc d'être pris en compte. En effet, en matière d'aménagement du territoire, les politiques se doivent d'être globales. Elles ne doivent pas examiner qu'un seul élément, mais bien un ensemble afin d'apporter une approche globale.



Le SRADDET s'organise donc aujourd'hui autour de 4 défis dont nous ne pouvons que partager l'importance : la transition environnementale, l'équilibre des territoires, l'équité et la cohésion sociale et la cohésion régionale. Le dernier point, en particulier, doit permettre de faire région. Le récent sondage du journal Sud-Ouest en témoigne, il nous faut encore accroître la cohérence de cet échelon auquel nos concitoyens sont globalement attachés sans toujours le connaître et en gardant, parfois, une pointe de nostalgie pour les anciennes régions. Ainsi, c'est une réelle action de proximité que nos concitoyens attendent par le fait régional. Par exemple, à travers l'accès à la santé – vous venez de l'évoquer, Monsieur le Président –, le maintien d'une bonne qualité de vie, les transports efficaces, l'accès aisé au logement et l'accès à l'emploi, bien entendu.

Membre de notre Groupe et Conseiller régional délégué à la restauration économique et la sécurisation des parcours professionnels associés, Francis WILSIUS, est bien placé pour savoir que de nombreuses entreprises régionales rencontrent des difficultés. Au-delà des difficultés d'une entreprise, des individus, leur famille et des territoires sont touchés. À travers le SR2I et surtout le CADET (Contrat de Développement de l'Emploi et des Territoires), notre Institution a déjà pu apporter une réponse aux besoins des entreprises néo-aquitaines et a mis en place un soutien différencié de nos territoires. Ainsi, le SRADDET doit également permettre de développer, de renforcer et de pérenniser le tissu entrepreneurial au sein de la Nouvelle-Aquitaine afin de créer de nouvelles activités et des emplois.

Je ne vais pas vous laisser sur votre faim, je vais conclure sur le sujet de l'eau, bien entendu. Les objectifs du SRADDET consacrent également un développement particulier, clair à la ressource en eau, intitulé « adapter les modes de consommation d'une ressource en eau qui se raréfie, pratiques agricoles, usages domestiques et industriels et la protéger des pollutions ». Bien entendu, nous sommes d'accord avec cette logique-là et je vous cite : *« La ressource en eau, bien connue, est très fragilisée tant sur le plan quantitatif que qualitatif sur la majeure partie de la Nouvelle-Aquitaine. »* Nous partageons ce constat et nous félicitons de le voir apparaître noir sur blanc dans ce SRADDET.

Plus loin, le constat amène à cette conclusion – je cite – : *« Dans ce contexte, les questions de disponibilité des usages futurs de l'eau pour ces différents utilisateurs – population, agriculteurs, industriels, acteurs du tourisme en milieu rural, montagnards, en ville et sur le littoral – est un enjeu majeur que les politiques d'aménagement doivent intégrer dès à présent. »* Ces mots entrent, évidemment, en résonance avec ce que je défends depuis de nombreuses années.

Je rappelle souvent que l'eau est un bien commun – c'est dans la loi – ou plus exactement un patrimoine commun, et son utilisation doit être encadrée, mesurée, et ne doit pas être réservée à une unique profession ou à des irrigants historiques. Nous devons, sur ce sujet – et vous l'avez évoqué, Monsieur le Président – partager l'eau parce qu'effectivement, je vous prends au mot lorsque vous nous dites : on ne peut plus faire d'agriculture sans eau, sauf qu'aujourd'hui, seuls 10 % des agriculteurs ont accès à l'eau ; les 90 % restant doivent...

**M. le PRÉSIDENT.** – ...Il y en a 25 % sur le bassin Adour-Garonne.

**M. BITEAU.** – Je ne parle pas du bassin Adour-Garonne, mais des données Nouvelle-Aquitaine.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non.

**M. BITEAU.** – Nous vérifierons, Monsieur Le Président.

De toute façon, nous devons essayer de mieux partager cette ressource et surtout – parce que l'on ne peut effectivement pas remettre en cause l'intérêt de l'irrigation, on ne peut pas remettre en cause l'intérêt que peut avoir le stockage – avancer sur le partage de cette ressource et nous attaquer non pas aux conséquences du changement climatique, mais aux causes. Je l'ai dit en préambule : 60 % des territoires sont occupés par des activités agricoles et ces espaces-là doivent être mobilisés pour s'attaquer au changement climatique. Au-delà des objectifs ambitieux posés par le SRADDET, c'est essentiellement sur la mise en œuvre que nous devons travailler ensemble. Ne remettons pas en cause l'irrigation ni l'opportunité des stockages, mais ses modalités ; celles-ci doivent être efficaces, actualisées, respectueuses de la ressource en eau.

Par conséquent, je propose – et je terminerai là-dessus – que dans les futurs travaux que nous engagerons, nous partagions des définitions de manière – pour reprendre votre expression, Monsieur le Président – à ne pas être dans ces échelles de perroquets où nous ne partagerions pas exactement les mêmes définitions. Lorsque l'on évoque un projet de territoire, je crois qu'il est important de poser une définition partagée du projet de territoire de manière à tous parler de la même chose. La gestion publique de l'eau, je pense que nous devons définir ce que nous entendons, tous ensemble, derrière la gestion publique de l'eau et sur le concept de substitution.

Je vous invite – et je mets dedans – à travailler sur ces définitions claires de manière à ce que nous puissions définir réellement notre règlement d'intervention et un chemin de décisions pour accompagner les agriculteurs, en particulier sur la transition à l'égard de leur dépendance à la ressource en eau.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le PRÉSIDENT.** – Merci Benoît. En tout cas, dans le cadre d'un changement de modèle, nous devons rassurer les agriculteurs. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas ne pas prendre ce modèle sur tous les plans.

Une dernière intervention, Madame ESTRADE.

**Mme ESTRADE.** – Merci, Monsieur le Président. Cela a été dit, le SRADDET est stratégique et intégrateur. À ce titre, il doit donc intégrer le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, le PRPGD. C'est un exercice très compliqué, aujourd'hui, dans la mesure où ce Plan n'a pas été présenté en plénière et n'est pas donc pas adopté à ce jour. À la campagne, on appelle cela « mettre la charrue avant les bœufs », mais il est vrai qu'il y a bien longtemps que les bœufs ne tirent plus la charrue et que le bon sens paysan a disparu.

Juste une petite parenthèse, Monsieur le Président, vous avez pris un arrêté relatif à l'arrêt de projet de ce Schéma de Prévention et de Gestion des Déchets. Je me permets de vous signaler que dans les considérants, la mention est faite d'une consultation du Groupe Inter Commission ayant eu lieu le 5 février 2019. Or, nous n'avons pas eu de réunion ce jour-là ; je pense qu'il s'agit d'une coquille, mais qui est susceptible d'entacher votre arrêté d'illégalité.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est possible.

**Mme ESTRADE.** – C'était une remarque entre parenthèses.

Quoiqu'il en soit, de cette incohérence d'agenda, Monsieur le Président, nous devons, aujourd'hui, nous prononcer sur ce volet « déchets » du SRADDET.

Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation est un objectif très ambitieux et primordial. Effectivement, le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'est pas produit. La prévention est donc un objectif essentiel et sa réussite, un enjeu majeur. Cependant, la prévention, aussi efficace et percutante soit elle – soyons réalistes – ne suffira pas, avant quelques années, à enrayer la production de déchets, et la masse de déchets à traiter a malheureusement encore de l'avenir. C'est un vrai défi auquel le SRADDET doit s'attaquer et répondre en proposant des solutions pertinentes, innovantes que nous avons des difficultés à trouver ici.

Après la prévention – essentielle, nous sommes tous d'accord –, le SRADDET énonce des objectifs de réduction passant par le tri, le recyclage, la valorisation, et un objectif final : celui de minimiser au maximum les déchets résiduels restant à stocker en décharge ou à

valoriser énergétiquement par l'incinération. Ces objectifs très ambitieux, très volontaristes, appellent de notre part quelques remarques.

En premier lieu sur le tri et la valorisation des biodéchets. Suite aux retours négatifs d'expériences, dans son article 70, la loi de transition énergétique préconise le tri à la source des biodéchets et rend non-pertinente la création de nouvelles installations de tri mécanobiologique des OMR. En cohérence avec cette loi, le SRADDET propose plutôt une amélioration dans la performance des équipements des traitements mécanobiologiques existants, et la marge de progrès, si l'on en croit les spécialistes, est importante.

Le SRADDET propose également une incitation forte au compostage individuel. Nous souhaitons attirer votre attention, ici, sur un point de vigilance. Il faudra s'assurer de la bonne utilisation de ces composteurs par une microformation certifiée, car un compost mal aéré par un brassage fréquent génère du méthane, un gaz 21 fois plus toxique que le gaz carbonique. La généralisation des composteurs pourrait donc, à terme, avoir des conséquences inattendues. Le diable se cache parfois dans les détails.

Le SRADDET propose également des collectes collectives, en porte à porte, mais celles-ci impliquent, a minima, un doublement des ramassages : gaz à émission de CO<sub>2</sub>. La massification des biodéchets issue de ces collectes nécessitera des équipements adaptés et sans risques – des usines de production de gaz, pas des usines à gaz ! Il nous semble important, ici, d'ajouter que le choix de la proximité, critère inscrit dans ce schéma, ne doit pas se faire au détriment de l'efficacité.

Ensuite, sur le tri et la valorisation des autres déchets, les intentions sont bonnes, mais les filières de valorisation restent incertaines, voire absentes, en France. Pour exemple, les CSR, les Combustibles Solides de Récupération. Le SRADDET souhaite amplifier la production, mais actuellement, il est très dommage de constater qu'aucune réflexion de fond n'est engagée sur la création de filières appropriées, pérennes, et surtout fondées sur un modèle économique viable. Une voie sur laquelle la Région doit s'engager rapidement au côté des professionnels et être force de proposition.

Sur les plastiques et les PCR – Papier, Cartons de Recyclage –, le constat est le même : la situation est catastrophique. Aucune réelle solution sur notre territoire pour la valorisation. Jusqu'alors, la solution hautement vertueuse et écologique – c'est ironique, bien sûr – consiste à les envoyer essentiellement vers la Chine – catastrophique encore pour le bilan carbone –, mais le *chinese band* vient de contrarier vos plans. Le durcissement des conditions d'importation, les exigences de qualité imposées désormais par les douanes chinoises, ont d'ores et déjà un impact négatif considérable sur la commercialisation et le cours des matières. L'arrêt des importations prévues fin 2020 ne laisse augurer aucune

amélioration. De surcroît, la Chine est suivie dans ses restrictions par les autres pays asiatiques comme l'Inde et l'Indonésie. La preuve s'il en est que la question qui consiste à envoyer notre m\*\*\*\* chez les autres, ne peut pas être considérée comme satisfaisante et pérenne.

Qu'allons-nous faire de tous ces déchets triés en attente de valorisation et sans aucune issue ? Monsieur le Président, face à cette situation, proposer des recycleries que l'on voit fleurir ici ou là est bien sympathique, mais plus efficace serait de mobiliser activement la recherche au côté des entreprises – Monsieur le Vice-Président à la recherche –, de bâtir un vrai programme R&D et d'envisager – j'ai cherché, mais je pense qu'il n'existe pas – un questeur déchets économie circulaire.

Après la prévention, le tri, le recyclage et la valorisation, dont nous percevons bien les limites, il reste les solutions ultimes, celles de l'incinération et du stockage. Néanmoins, dans le mot « stockage », permettez-moi d'y voir un espoir, celui de déstockage. Un stockage déstocké pouvant devenir dans quelques années, avec l'évolution de la recherche, une source de matières premières. Certains y pensent déjà. Actuellement, le plus gros centre de stockage de Nouvelle-Aquitaine se situe à Lapouyade, petite commune située au centre de cette grande région. Ce centre reçoit un tonnage autorisé très important : 430 000 tonnes/an. Mais c'est parce que ce tonnage est très important qu'il peut bénéficier de technologies de pointe. Grâce au captage très efficace du biogaz méthane issu de la fermentation des biodéchets résiduels, en 2018, ce centre a eu une production d'électricité de 48 000 mW/h, soit l'éclairage d'une ville de 45 000 habitants. Il a eu une production de chaleur de 41 000 mW/h alimentant 8 ha d'épaisseur. À titre de comparaison, une éolienne qui tourne 2 000 heures par an produit 4 000 MW/h.

Lapouyade, c'est aussi 130 emplois non délocalisables, une fiscalité locale de plus de 1 M€ par an dont 80 000 € reviennent dans l'escarcelle régionale. C'est un exemple.

Le reste va à l'intercommunalité, la Cali. 750 000 € à la Cali, 350 000 € au département ; 90 000 € à la commune et 80 000 € à la région.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ce n'est pas terrible pour la Région.

**Mme ESTRADE.** – Ce n'est pas terrible pour la Région, mais ce n'est pas de ma faute.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Vous nous demandez de tout régler avec le moins de retours financiers.

**Mme ESTRADE.** – Cela dépend de la loi et de la répartition fiscale.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Rappelez-moi la subvention que la Région a mis pour le développement des Serres ?

**Mme ESTRADE.** – Mais Président, vous avez donné, et je le reconnais, une très belle subvention ; vous nous avez aidés sur ce projet, mais ce n'est pas la question. Justement, je...

**M. LE PRÉSIDENT.** – ...Bien au-delà de retours financiers.

**Mme ESTRADE.** – Bien au-delà. Je veux simplement signaler ici que même le stockage peut être le vecteur du développement économique et de l'économie circulaire. C'est ce que je voulais.

En conclusion, Monsieur le Président, nous voyons bien que le SRADDET a des objectifs très ambitieux sur le volet « déchets ». Tout à l'heure, vous avez dit : nous sommes un peu dans le « y a qu'à » donc je ne vous ferais donc pas l'affront de vous dire que nous sommes dans le « y a qu'à », mais nous attendons des réponses réelles, réalistes, efficaces en matière de gestion des déchets et nous ne les trouvons pas. Notre marge de progression, Monsieur le Président, est énorme en matière de gestion des déchets et notre Groupe est persuadé que des solutions existent, qu'elles sont à trouver et qu'elles passeront obligatoirement par un travail collectif objectif de l'ensemble des acteurs de la filière, de toutes les entreprises. Un travail où l'idéologie et les a priori n'auront pas leur place.

Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je ne vous le fais pas dire ! Je voudrais dire deux choses avant de passer aux amendements. D'abord, un point par rapport à Madame ESTRADE.

Sur le retour financier de l'opération, on voit bien que l'on demande à la région, qui est celle qui perçoit le moins de retours financiers, de faire quasiment... Donc, je pense que nous devons nous sortir, effectivement, de postures idéologiques et que nous regardions – ce qui me donne une liaison avec mon deuxième point – que rien ne pourra être fait parce que notre capacité réglementaire est quand même relativement limitée.

Sur les déchets, par exemple, nous n'avons la compétence que depuis 2 ans. Dans ce qu'il se passe sur les déchets, vous avez à la fois des choses relativement banales et puis vous avez le SMICVAL qui fait des choses extraordinaires en matière de revalorisation, qui a même créé une pépinière d'entreprises sur le site. D'ailleurs, avec Nicolas THIERRY, on s'est beaucoup inspiré de ce qu'a fait son Président qui va continuer à nous accompagner sur ce travail-là. Je suis totalement d'accord qu'il faut diminuer considérablement le nombre de déchets. A un moment donné, cependant, connaissant un certain nombre de villes, il y a des villes, des intercos qui ont mis des systèmes de ramassage sélectif voire même très sélectif. Sur Lacanau notamment et je suppose sur Carcans et l'intercommunalité – je regarde Henri SABAROT -, il y a un système de ramassage des déchets putrescibles et des déchets alimentaires depuis plusieurs années.

**Mme ESTRADE.** - Oui Président mais vous doublez les passages.

**M. LE PRESIDENT.** - La difficulté de l'exercice pour nous est qu'il faut que l'on embarque tout le monde, d'où le travail que nous avons à faire qui était demandé tout à l'heure par rapport aux intercos, aux syndicats etc. Les uns et les autres ont avancé des propositions qui, mises bout à bout, sont parfois un peu contradictoires : je laisse la liberté mais en même temps, je veux plus de contraintes. Je veux plus d'énergie renouvelable mais je n'en veux pas derrière chez moi, notamment les éoliennes. Je rappelle que tous ces modèles d'énergie renouvelable sont des modèles qui ont, d'une certaine manière marqué. Je parlais des deux courbes avec le nucléaire qui se croise, pour le photovoltaïque, on a réussi à condenser les cellules, on ne fait pas d'imperméabilisation des sols, on peut développer de l'agriculture dessous et si l'on fait une ferme photovoltaïque ou avant, quelle que soit la terre, il y avait une agriculture intensive à forte utilisation de pesticides, cela permet de sauver les sources de tel ou tel Ciron en l'occurrence.

Ceci dit, le débat d'aujourd'hui nous a permis – je parle sous le contrôle de Laurence et les services qui ont bien écouté – de voir les limites et ce sur quoi il faut que l'on continue de travailler. Il y a deux échéances. Il y a bien sûr ce que l'on appelle Néo-Terra. Néo-Terra, ce n'est pas l'aboutissement mais c'est un pas supplémentaire. Il y a toutes les réflexions que l'on doit avoir, notamment sur le stockage. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut du stockage mais dans le cadre d'un projet de territoire notamment, pas que.

Dans le cadre des déchets, il faut que l'on sache fédérer les structures territoriales pour pouvoir valoriser, diminuer et traiter. C'est un chantier que l'on ne va pas régler du jour au lendemain. C'est pour cela que je parlais de « il y a qu'à » tout à l'heure. Attention, c'est la première fois que dans une assemblée régionale on travaille d'une manière très large sur l'ensemble de ce domaine : réchauffement climatique, conséquences de ce réchauffement climatique à une échelle relativement proche. Et reconnaissons ensemble que nous avons le courage de dire que l'on ne renvoie pas à 2050 mais que l'on travaille sur 2030. Après, les assemblées régionales qui vont se succéder auront pour tâche d'élever le niveau.

Beaucoup d'entre vous ont mélangé ce qui est de la responsabilité de l'État et ce qui est de la responsabilité des territoires. Une des choses qu'il faut que nous fassions, c'est que nous puissions émettre à l'égard du Gouvernement, comme à l'égard de l'Europe, des positions et des propositions mais nous aurons à faire derrière tout cela – et Néo-Terra le dira – un effort de recherche scientifique – je pense au traitement des eaux grises – considérable, un effort d'accompagnement au changement – je pense à l'agriculture et un effort technologique. Certains parlaient tout à l'heure de l'énergie hydrolienne. Entre nous, aujourd'hui, on peut faire tous les effets de manche que l'on veut, l'énergie hydrolienne ne

marche pas. Il n'y a pas de modèle. Je ne sais pas qui l'a évoqué mais cela ne marche pas. Je vous rappelle que Naval Group a immergé une hydrolienne énorme et qu'il est en train de la démanteler. Il a dépensé des centaines de millions d'euros.

Nous maintenons des aides à des start-up sur la Garonne, demain je pense dans l'estuaire de l'Adour mais il est évident que c'est plutôt les marées... Pas les marées parce que je rappelle que l'usine marémotrice de la Rance, sur le plan de sa rentabilité, a été totalement enfoncée. Il faut donc que nous ayons des outils qui fonctionnent dans quelque sens que ce soit pour qu'il y ait une production récurrentes et que ce ne soit, à la différence du photovoltaïque ou de l'éolien, une énergie aléatoire. Que derrière l'énergie aléatoire du photovoltaïque et de l'éolien, nous ayons des capacités de stockage, ce sur quoi nous nous sommes engagés.

On passe aux amendements. Je vous propose que l'on accélère un peu.

Si je prends les amendements dans l'ordre où ils ont été reçus, j'ai trois amendements du MODEM. L'un porte sur « susciter des vocations à l'aide de lieux totems pour la formation.

**Mme MOGA.** – Le SRADDET porte une idée forte que nous partageons, c'est qu'il faut « faire territoire » aussi par le biais de la formation. Ce que nous proposons, c'est de mettre des noms sur cette idée. Il nous semble en effet que le SRADDET souffre parfois de trop d'abstraction, ce qui risque de constituer une entrave à son appropriation par les territoires.

Par cet amendement, nous illustrons le propos en identifiant des sites emblématiques de la politique régionale de formation dans l'objectif 16.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vous remercie de cet amendement auquel on n'avait pas songé.

Je vous propose d'adopter cet amendement.

Qui est pour ?

**M. GUERIN.** – Le Groupe LR/CPNT ne participera pas au vote sur l'ensemble des amendements.

**M. LE PRESIDENT.** – Très bien.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

**M. COLOMBIER.** - J'aimerais, pour que l'on se reconnaisse... Attendez, vous nous avez donné une page entière où il y a une liste d'amendement qui est dans un ordre tout à fait différent. On est bien d'accord, c'est l'objectif 16 et règle 8 ?



Il n'y a que comme cela que l'on peut les différencier.

**Mme MOTOMAN.** – Est-ce que l'on peut avoir les amendements dans l'ordre s'il vous plait ?

**M. LE PRESIDENT.** – Je vous donne un ordre.

**M. COLOMBIER.** – Non, vous êtes presque en bas de page donc on voudrait savoir.

**M. LE PRESIDENT.** – Tout le monde a vu ces amendements ?

**M. COLOMBIER.** – Est-ce que c'est l'amendement qui fixe l'objectif 16 et la règle 8 ?  
« Susciter des vocations à l'aide de lieux totems ».

**Mme MOGA.** – C'est cela Monsieur COLOMBIER, tout à fait.

**M. COLOMBIER.** - Ou alors lisez le titre de l'amendement comme cela, on sera sûr de ne pas dire de bêtise.

**Mme MOGA.** – Il a été lu.

**M. LE PRESIDENT.** - Les lieux totems, c'est Lastrene, le pôle de Thiviers etc.

**M. COLOMBIER.** – Donc on ne participe pas au vote.

#### N° 1

Vote sur l'amendement « Susciter des vocations à l'aide de lieux totems de la formation »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

▪ **CONTRE** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

#### **AMENDEMENT ADOPTÉ**

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV

▪ **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Non Inscrit (1)

**M. LE PRESIDENT.** – D'accord, donc cet amendement est adopté.

Ensuite, il y a un autre amendement pour une aviation verte.

**Mme MOGA.** – En attendant l'inéluctable réduction du trafic aérien, il faut évidemment adapter la filière aéro à l'urgence climatique. Le plan Maryse BASTIE que nous avons voté en mars va dans ce sens puisqu'il donne notamment à notre région l'ambition d'être le territoire de l'avion plus électrique et hybride, grâce notamment à la présence de compétences en matière de stockage de l'énergie et de matériaux. Il nous semble que le

SRADDET est l'occasion d'affirmer cette vocation et pour cela, nous proposons de renforcer l'opposabilité des dispositions relatives à la mission verte.

Concrètement, par cet amendement, nous intégrons l'aviation verte dans le corpus des règles donc en améliorant la règle 16.

**M. LE PRESIDENT.** – Qui est prêt à voter cet amendement ?

C'est l'objectif 18 page 92 et objectif 24 page 101.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

**Mme LE GUEN.** – Abstention ici.

**M. LE PRESIDENT.** – Abstention DINA et Contre le Rassemblement National.

Et Europe Ecologie, vous votez contre ?

**Mme MONCOND'HUY.** – Je peux exprimer le pourquoi si vous le souhaitez...

**M. LE PRESIDENT.** – Non, non.

**M. COLOMBIER.** – Peut-on annoncer le titre des amendements comme cela, on sera sûr de...

**M. LE PRESIDENT.** -...Je te l'ai annoncé.

## N° 2

### Vote sur l'amendement « Pour une aviation verte en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **CONTRE** : Ecologiste et Citoyen-EELV, Rassemblement National, Non inscrit (1)

#### **AMENDEMENT ADOPTÉ**

▪ **ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

- **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT

Ensuite, il y a un amendement MODEM plus UDI sur la réduction de la production de déchets en plastique au sein de la Nouvelle-Aquitaine. C'est l'objectif 11 page 84.

**Mme REQUENNA.** - Objectif 11 et règle 37. Donc deux modifications.

Simplement, sur le fond, nous souhaitons rappeler que nous avons été surpris lors de la dernière Commission Permanente du 1<sup>er</sup> avril puisque vous avez accordé une subvention

de 50 000 € à un groupement d'entreprise qui, pour partie, produisait des emballages plastiques. Trouvant cela contraire au plan régional de gestion des déchets, nous nous y étions alors opposés et nous vous avons dit qu'il faudrait à l'avenir faire attention quant au soutien de ce type d'entreprise. Qu'il faudrait les accompagner vers une reconversion, vers des pratiques plus durables et imposer des conditions. C'est donc dans ce sens que nous avons déposé cet amendement. Aujourd'hui, rien ne les oblige à s'orienter vers ces changements de pratiques et nous pensons que nous devons et qu'il est de notre responsabilité de leur dire que si leur production n'évolue pas, la Région ne pourra plus les accompagner à l'horizon 2030. Sinon, si nous ne faisons pas cela, notre action manquera cruellement de cohérence.

Nous nous adressons donc aux entreprises qui fabriquent des emballages plastiques d'origine pétrochimique dont nous connaissons les dégâts et pour rappel, ces mêmes dégâts sont difficilement réduits par le recyclage. Nous pensons donc qu'il faut absolument inscrire ce sujet dans le SRADDET.

**M. LE PRESIDENT.** – Et c'est bien dans le cadre des actions de la Nouvelle-Aquitaine parce que nous ne pouvons pas intervenir.

**Mme REQUENNA.** – C'est ce que nous avons accepté comme modification : la précision dans le cadre de la Nouvelle-Aquitaine. Ce qui était évident pour nous mais nous ne l'avions effectivement pas mentionné.

**Mme MOTOMAN.** – Cet amendement sur la réduction des déchets plastiques pose des questions essentielles qui doivent nous amener à voir plus loin que la seule gestion des déchets et de tenir compte de son impact sanitaire sur le vivant dans son ensemble. La Région Nouvelle-Aquitaine en a pris toute mesure en opérant un retrait progressif des contenants en plastique dans ses achats publics et en créant une assiette minérale Nova-Aquitania pour les lycées allégeant la charge des agents tout en étant plus économique et évitant les assiettes en plastique.

Au sein même de notre hémicycle, une substitution progressive s'opère évitant ainsi à la collectivité l'achat de bouteilles en plastique jetables. Actuellement en construction, le schéma pour les achats socialement et écologiquement responsable sera également un levier de changement pour la collectivité et nous permettra encore de progresser dans cette prise de conscience par des actes plus ambitieux.

Concernant l'autre aspect du plastique dans le SRADDET, la prise en compte des objectifs du développement durable de l'agenda 2030 dans ce SRADDET avec l'alinéa 3 « assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tout âge » et le 3.9 « réduire

nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol » nous engage à progresser.

Dans ce SRADDET, il est à regretter que seuls les objectifs 21 et 79 nous parlent de santé, sous l'angle du développement de la Silver Economie ou de l'e-santé. N'oublions pas que la maladie a un coût pour la société. A titre d'exemple...

**M. LE PRESIDENT.** - ...Ne refaisons pas des discours...

**Mme MOTOMAN.** - C'est très rapide, moins de 3 minutes Monsieur le Président.

**M. COLOMBIER.** - C'est une intervention, ce n'est pas une...

**Mme MOTOMAN.** – ...Vous avez parlé de proposition donc je voudrais être une force de proposition.

Je voudrais simplement vous demander de prendre en considération qu'il y a un coût pour la société. A titre d'exemple, je vous passe l'étude qui a été menée mais le coût sanitaire imputable aux perturbateurs endocriniens – ce qui plaira à mon collègue Eddie PUYJALON – est entre 46 à 288 milliards d'euros au niveau Européen auquel s'ajoute le coût de la pollution de l'air (101 milliards d'euros). Ce sujet majeur de santé publique devrait être considéré comme un enjeu stratégique prioritaire...

**M. LE PRESIDENT.** – On l'a dit tout à l'heure cela.

**Mme MOTOMAN.** – On l'a dit et j'ai une proposition à vous faire. On est aussi sur des propositions. C'est très positif. Je ne prendrai pas beaucoup de temps.

Les jeunes ou moins jeunes d'aujourd'hui seront les vieux ou les dépendants de demain. En s'appuyant sur les compétences régionales, nous pouvons exercer notre responsabilité politique pour agir en amont sur les toxiques avérés et réduire significativement les poisons du quotidien qui contribuent de plus en plus à une nette augmentation de maladies graves en lien avec les facteurs environnementaux. La transition écologique est aussi une question de santé durable et, à ce titre, mérite davantage de volontarisme de l'action publique.

Voici la proposition : dans ce sens, la plénière Neo-Terra pourrait mettre en place un plan d'actions de santé environnementale prenant en compte la spécificité des territoires vulnérables touchés par les pollutions environnementales et qui pourrait servir d'outil de diagnostic et d'action pour la réduction des toxiques et la protection des populations. Cet amendement va dans le bon sens et nous voterons pour.

**M. LE PRESIDENT.** – Très bien.

Je vous propose de mettre aux voix cet amendement, qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

**Mme LE GUEN.** - Abstention s'il vous plaît.

**N° 3**

Vote sur l'amendement « Réduction de la production de déchets en plastique au sein de la Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Non inscrit (1)

**AMENDEMENT ADOPTÉ**

▪ **ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

**M. LE PRESIDENT.** – Ensuite, on a une proposition MODEM/Union Centriste sur les pôles métropolitains structurant les territoires où nous avons oublié notamment le pôle Niort-La Rochelle-Rochefort.

**Dans la salle.** – Et Pau.

**M. LE PRESIDENT.** – Et Pau aussi.

**Mme ROUEDE.** – Il y a une modification de forme sur cet amendement par rapport à ce qui a été proposé. Au lieu de « les grandes agglomérations régionales que sont Bordeaux », c'est « les grandes aires urbaines que sont Bordeaux, Bayonne, Limoges, Poitiers, Pau, La Rochelle et les deux pôles métropolitains que sont Centre Atlantique et Pays de Béarn, concentrant chacun plus de 200 000 habitants ». A chaque fois, on traite « aire urbaine » et de la même façon dans la cartographie.

**M. LE PRESIDENT.** – Et on n'abandonne pas du tout les petites communes du Nord.

**M. COLOMBIER.** – Quel est la numérotation de l'objectif ?

**M. LE PRESIDENT.** -. Excuse-moi : objectif 65, page 74.

Y-a-t-il des oppositions ?

**Mme LE GUEN.** – Nous, on vote contre.

**M. LE PRESIDENT.** – Des abstentions, non participations ?

Les Verts disent quoi ?

**Dans la salle.** – Abstention.

**M. LE PRESIDENT.** – Pourquoi vous abstenez-vous ?

**M. TRIFILETTI.** – On considère que ce n'est pas fondamental...

**Mme LEICIAGUEÇAHAR.** - ...Le Pays de Pau est une association, ce n'est pas une...

#### N° 4

##### Vote sur l'amendement « Des pôles métropolitains structurant le territoire »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

▪ **CONTRE** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

##### **AMENDEMENT ADOPTÉ**

▪ **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV, Non inscrit (1)

▪ **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

**M. LE PRESIDENT** – On complète la liste. Il y avait deux aires qui étaient oubliées. Cela n'a pas de sens. Enfin, c'est adopté.

**M. LE PRESIDENT** – Ensuite, on a une meilleure articulation de politique foncière et photovoltaïque. Qui veut le présenter ?

**Mme MARENDAT.** - Monsieur le Président, effectivement le solaire en Nouvelle-Aquitaine couvre à peu près 6,6 % de l'électricité consommée en 2018 et selon les scénarios proposés, vous entendez multiplier par 4 la production d'énergie solaire dans les 10 ans qui viennent, d'ici 2030. C'est une ambition reprise par le SRADDET et c'est une ambition que nous partageons mais pour y parvenir, cet objectif étant véritablement ambitieux – cela ferait deux-tiers de mixe électrique issu de l'énergie solaire -, il apparaît évident que nous ne pouvons pas nous cantonner à développer le photovoltaïque de toitures et de parkings (6 500 hectares). Et je ne crois pas trop à l'hypothèse qu'a développé tout à l'heure Mme COUTANT de développer les parcs photovoltaïques sur les friches parce que l'on sait bien qu'il y aura des contraintes règlementaires et de délais qui décourageront les opérateurs.

Ce sera évidemment insuffisant pour parvenir à l'objectif et s'en tenir à couvrir les parkings des surfaces commerciales reviendrait aussi à exclure les territoires ruraux de cette opportunité et à priver les agricultures d'éventuels revenus complémentaires. Nous relevons donc que l'objectif de réduction de consommation d'espaces fonciers, tel que présenté dans le SRADDET, est de nature à contrarier le développement de parcs photovoltaïques. Nous vous sollicitons donc pour modifier l'objectif, à savoir que nous considérons que certaines

terres à faible potentiel agronomique ou à faible enjeu environnemental pourraient satisfaire l'ambition de développement de potentiels photovoltaïques.

Par ailleurs, vous avez évoqué aussi la possibilité des expérimentations d'agrivoltaïsme ou de vitivoltaïsme qui pourraient éventuellement se développer à l'avenir. Il faudra être attentif à ne pas comptabiliser du coup la création de ces parcs comme de la consommation foncière.

Pour toutes ces raisons, on vous demande tout simplement d'accepter cet amendement qui vise à permettre, toujours en accord avec les représentants du monde agricole et les élus locaux, le développement d'unités de production d'électricité photovoltaïque sur les surfaces agricoles à faible potentiel agronomique, surfaces qui auraient été préalablement identifiées et cartographiées dans les SCOT.

**M. LE PRESIDENT.** – Je ne vous propose pas de suivre cet amendement. C'est vrai que les surfaces artificialisées ne vont pas suffire, on est bien d'accord. Sauf que quand on interroge la DRAAF et la Chambre régionale d'agriculture, il n'existe aucune définition de faible potentiel agricole ou agronomique. En plus, sur le faible enjeu environnemental, nous savons tous que la biodiversité peut se redéployer très vite dans une zone, même périurbaine. C'est donc quelque chose de très dangereux qui n'a pas du tout l'accord des organisations agricoles - je l'ai vérifié auprès de la Chambre régionale d'agriculture - et qui bien entendu est une source imparable de contentieux et qui va retarder dans la réalité les installations photovoltaïques.

Tout cela, mes chers collègues, il faut que vous sachiez que c'est une demande d'inquiétude de la part d'un projet lot-et-garonnais. Ce projet lot-et-garonnais pose effectivement un problème parce qu'il est installé à la fois sur une surface de maïs et sur une surface boisée. Ce projet, personnellement je le soutiens. Il a aussi une vertu qui permet de protéger les sources du Ciron qui sont aujourd'hui polluées par un type d'agriculture qui ne va pas mais, si nous adoptions cette formule, elle serait immédiatement retoquée par les services de l'État et l'équilibre global empêcherait ce projet de se réaliser. S'il était réalisé, si cet amendement été retenu, cela ouvrirait une brèche parce que toutes les forêts des Landes de Gascogne sont des terres à faible intérêt agronomique puisque l'on y a planté de la forêt. On risquerait de miter la forestier et d'avoir tous les forestiers contre nous.

Jean DIONIS, je vous demande de retirer cet amendement qui n'est pas sérieux.

**Mme MARENDAT.** – Que l'on retire l'amendement est une chose mais je voudrais alerter sur un autre point qui me semble essentiel, c'est qu'aujourd'hui, on ne peut pas dire qu'en allant sur du photovoltaïque de bâti ou de surface commerciale etc., on arrivera à l'objectif.

**M. LE PRESIDENT.** - Je suis d'accord.

**Mme MARENDAT.** – Je vois aujourd'hui – et c'est un élément important sur lequel Président vous devrez peser – quelle est la durée d'instruction des projets en cours et à quel point on décourage les opérateurs privés quand ils souhaitent développer du photovoltaïque en toiture. J'ai moi-même, sur mon territoire, deux projets qui sont en cours depuis plus de 3 ans. Ils vont enfin être raccordés mais je peux vous dire que c'est parce que les opérateurs ont été extrêmement pugnaces. Si l'on poursuit comme cela et qu'une instruction des projets se fait ainsi, je ne vois pas comment on atteindra les objectifs en termes de photovoltaïque, d'énergie solaire.

Mme COUTANT, sur les friches, c'est un discours auquel je ne crois pas. Quel opérateur ira développer du photovoltaïque sur des friches quand il faut dépolluer, déconstruire etc. ? Cela aura un coût qui rendra le parc non rentable.

**M. LE PRESIDENT.** – J'entends ce que vous dites. En même temps, dans cette affaire, je sais ce que pensent les services de l'État. Si nous ouvrons le jeu – je ne le souhaite pas et je ne le crois pas -, on aurait les agriculteurs et les forestiers sur le dos parce qu'aujourd'hui le taux de retour sur investissement de location des cellules photovoltaïques est suffisamment considérable pour les propriétaires et c'est la forêt qui est mise en cause. Je vous donne les chiffres quand vous voulez.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Merci de me donner la parole.

On a discuté de ce projet et on sent bien que c'est un amendement sensible parce que le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, c'est le photovoltaïque. Il ne faut pas raconter d'histoires sur le reste. Il n'y aura pas d'hydroélectricité, il n'y aura pas d'éolien et tout ce qui est méthaniseur sera marginal donc on veut le développer ou non et là vous êtes devant une contradiction de fond. Il va falloir que vous disiez si oui ou non vous voulez développer les énergies renouvelables. Vous, les écologistes.

**Mme MOTOMAN.** – Monsieur le Président, puis-je avoir la parole 2 minutes pour répondre ?

**M. LE PRESIDENT.** – La parole est à Jean DIONIS. C'est insupportable !

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Vous êtes devant un point qui est un point d'arbitrage : est-ce que oui ou non vous êtes sérieux dans...

**M. LE PRESIDENT.** - ...C'est moi qui prend la responsabilité donc vous vous adressez à moi.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Vous avez raison, Monsieur le Président.



C'est le premier point mais je m'adresse aussi à mes collègues écologistes. Ils sont devant un point de croisée des chemins là-dessus. Ensuite, on en avait discuté ensemble, j'ai interrogé le Président de la Chambre d'agriculture, Dominique GRACIET, hier et c'était très intéressant. Il me dit : « premièrement, je serais heureux que dans le cadre du SRADDET, je puisse venir parler devant l'assemblée plénière du Conseil Régional ». C'est une idée que je vous soumetts : de l'inviter et qu'il vienne, comme cela on l'entendra en direct.

Il m'a dit deux choses : « je ne soutiendrai jamais une position qui réduira le photovoltaïque aux surfaces artificialisées, jamais. Pour deux raisons, les parkings et les toitures pour l'essentiel c'est la ville donc pour un modèle qui veut soutenir la ruralité et l'égalité des territoires, c'est exactement le contraire de ce qu'il faut faire. » Il me dit ensuite : « s'il y a un chemin vertueux aujourd'hui... ».

Président, écoutez-moi. Calmez-vous, on discute. On sent bien que c'est un sujet sensible.

Il me dit : « il y a une agriculture qui a émergé, c'est l'agriculture allemande ». Comment a-t-elle fait l'agriculture allemande ? Elle l'a fait en complétant des revenus de produits agricoles avec des revenus énergétiques et notamment sur le photovoltaïque. Donc bien évidemment nous sommes pour le concept des fermes photovoltaïques. Après, Président, tout est négociable. Si vous voulez qu'on limite la puissance installée ou que l'on regarde un certain nombre de conditions, on peut en parler.

Dernière chose, le Président de la Chambre d'agriculture a dit : « dans la démarche SRADDET, il manque une chose fondamentale, c'est la classification des terres de la grande Région selon leurs valeurs agronomiques » et il a raison, on ne peut pas comparer des terres de vallées avec des terres de coteaux. Il a raison donc sur ce débat-là, je vous en supplie, n'enfermez pas le photovoltaïque sur une position qui est dogmatique.

**M. LE PRÉSIDENT.** - En tout cas aujourd'hui, on n'a pas de définition. On verra demain. Vous avez mélangé le faible potentiel agronomique... Aujourd'hui, on sait améliorer le potentiel agronomique, d'ailleurs on l'a fait dans les Landes. Je vous rappelle que dans la forêt, il y a aussi beaucoup d'autres cultures. Vous avez même de l'élevage. Vous avez des cultures de maïs semences, des cultures de carottes, de haricots, plein de cultures.

Personnellement, je ne peux pas demander à l'assemblée d'assumer ce texte-là qui tuerait indirectement le projet du Lot-et-Garonne, ce qui est un peu contradictoire. Je me suis exprimé en ce sens auprès de Raymond GIRARDI et nous n'avons pas aujourd'hui quel que référentiel que ce soit, y compris sur le plan environnemental qui serait à mon avis en plus une source de conflit considérable. Je vous propose donc de ne pas adopter...

**Mme MOTOMAN.** – ...Monsieur le Président, s'il vous plaît, je voudrais 2 minutes...

**M. LE PRESIDENT.** – ...Je vous propose de ne pas adopter...

**Mme MOTOMAN.** – Même pas 2 minutes ?

**M. LE PRESIDENT.** – Non. Je vous propose de ne pas adopter cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

**N° 5**

Vote sur l'amendement « Pour une meilleure articulation des politiques foncière et photovoltaïque »

- **POUR** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non inscrit (1)

**AMENDEMENT REJETÉ**

- **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT

**M. LE PRESIDENT.** – Cet amendement est donc repoussé.

Ensuite, on a un amendement sur le réseau d'itinéraire routier qui est déposé par l'Union centriste et qui vise à compléter la liste des voies d'intérêt régional.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – De quel amendement parlez-vous Monsieur le Président ?  
On en a deux.

**M. LE PRESIDENT.** – Je parle de l'objectif 23 page 99. C'est un amendement que vous avez déposé qui vise à faire entrer la RN21 qui est une liaison Limoges-Périgueux-Agen-Lourdes. Je vous propose de voter cet amendement.

**Mme LE GUEN.** – Abstention.

**M. LE PRESIDENT.** – Le RN ? Non participation au vote.

**N° 6**

Vote sur l'amendement « Définir un réseau d'itinéraires routiers d'intérêt régional contribuant à un maillage équilibré des territoires »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Monsieur COINAUD (LR/CPNT), Non inscrit (1)

**AMENDEMENT ADOPTÉ**

▪ **ABSTENTION** : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **NON PARTICIPATION** : Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

Ensuite, on a un amendement sur la réduction substantielle de la consommation de foncier. Si je peux me permettre de le présenter, c'est un amendement qui vise à remplacer les – 50 % sur l'étalement urbain précédemment par un texte général, c'est-à-dire supprimer toute référence d'ici 2030.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Si vous le permettez, Monsieur le Président, je vais quand même le présenter puisque nous en sommes l'auteur. On est d'accord sur la réduction substantielle de consommation du foncier mais on dit qu'il est complètement illusoire de vouloir le gérer au niveau de la Région. La Région est beaucoup trop hétérogène donc vous êtes dans quelque chose qui est illusoire et qui est dangereux au niveau règlementaire. En final, ce texte sera opposable et les DDT et les DREAL ne connaîtront que le 50 %. Nous vous proposons donc de remplacer cette approche qui est uniforme sur une grande région qui est tout sauf uniforme par une convention SCOT par SCOT de réduction substantielle du foncier. A mon avis, c'est la bonne approche.

Si vous ne faites pas cela Monsieur le Président, je vous annonce des difficultés très importantes au niveau des collectivités territoriales. Elles ne négocieront pas transition écologique contre réduction de leur liberté et notamment de leur liberté sur leur compétence-cœur qui est le droit des sols. Attention, là, il y a quelque chose d'extrêmement sensible.

**M. LE PRESIDENT.** – Deux arguments pour vous conseiller de ne pas adopter cet amendement. D'abord, le libellé qui est proposé par Jean DIONIS est beaucoup plus incertain et ouvre beaucoup plus la capacité d'innovation des DREAL. C'est beaucoup plus dangereux pour les collectivités. Deuxièmement, ces 50 % seront vus – je l'ai redit ici pour que cela entre dans le débat et on a été parlementaires tous les deux, on sait que les débats ont une importance – dont je ne vous propose pas de retenir cet amendement.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Président, c'est la DREAL, ce n'est pas vous qui arbitrez cela. C'est la DREAL, la DDT.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vous dis que c'est beaucoup plus dangereux pour les communes que le texte de 50 %. C'est évident.

Qui est pour adopter cet amendement ?

Deux.

Qui est contre ?

**Mme LE GUEN.** – Le groupe DINA est contre.

**M. LE PRESIDENT.** – Qui ne prend pas part au vote ?

#### N° 7

#### Vote sur l'amendement « Réduction substantielle de la consommation de foncier »

- **POUR** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non inscrit (1)

#### **AMENDEMENT REJETÉ**

- **NON PARTICIPATION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

Ensuite, j'ai un autre amendement qui est un peu le même : consommation foncière, résidentielle, économique et infrastructures.

*[intervention hors micro]* Exactement le contraire, ce n'est pas le même.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Non, ce n'est pas le contraire. Président, si on peut le présenter et d'ailleurs, je trouve que notre session d'aujourd'hui est déséquilibrée entre discussions générales et examen des amendements. On y a bossé, on y a mis du travail, c'est quand même sympa de le respecter.

Nous pensons que le libellé de votre objectif 31 où vous dites clairement que vous allez consolider « fonctions résidentielles, économiques et infrastructures » est quelque chose qui ne marchera pas. D'ailleurs, quelque part plus loin, vous dites : « GPSO, je ne sais pas si l'on prendra etc. ». Donc il y a quelque chose qui ne marche pas dans votre objectif 31. La consommation du foncier, il faut la regarder fonction par fonction : logement d'un côté, infrastructures de l'autre etc. mais certainement pas consolidée. On clignote. Vous l'entendez ou vous ne l'entendez pas, c'est juste, à mon avis, une erreur lourde.

**M. LE PRESIDENT.** – Je ne l’entends pas effectivement parce que cela nous donne quelque chose qui n’est pas de l’ordre du SRADDET. Quant au travail avec les structures porteuses de SCOT, on travaillera effectivement avec elles. Je me suis engagé effectivement à ce qu’il y ait les formes conventionnelles dans ce domaine-là.

**Mme ROUEDE.** – En revanche, je maintiens que l’on a prévu de faire en sorte que les projets d’intérêts nationaux ne soient pas comptabilisés dans la consommation foncière des différents territoires. C’était dans le *vade-mecum* sur le foncier, s’il faut l’ajouter clairement dans les discussions à venir avec les territoires dans le calcul précis des objectifs, on le fera. C’est évidemment important.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vous propose donc de ne pas voter cet amendement.

Qui est pour ?

Il y a deux « pour ».

Qui est contre ?

DINA aussi.

Qui ne prend pas part au vote ou s’abstient ?

#### N° 8

#### Vote sur l’amendement « Consommation foncière et fonctions résidentielles, économiques, des services et des infrastructures »

- **POUR** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non inscrit (1)

#### **AMENDEMENT REJETÉ**

- **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants
- **NON PARTICIPATION** : Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

Cet amendement n’est pas adopté.

Ensuite, on a un autre texte mais on l’avait retenu tout à l’heure sur les listes. On entre dans le détail et notamment des projets de rocade.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Vous avez tout un inventaire de projets de niveau départemental que vous prenez en compte, vous en avez oublié un qui est le projet auquel tient le Lot-et-Garonne et le territoire agenais qui est le pont et le barreau de Camélat. On vous demande de l’ajouter. Il est au CPER, vous le financez, il me semble que ce n’est vraiment pas...

**M. LE PRESIDENT.** – On ne finance pas des projets de rocade.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Vous financez à l'heure actuelle le projet du pont et du barreau de Camélat à hauteur de 2 M€, vous la Région, sur les études et les acquisitions foncières. C'est donc un oubli.

**M. LE PRESIDENT.** – J'avoue que je ne sais plus répondre.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Je vous assure qu'il n'y a pas « de loup » Président. C'est un projet qui est financé par la Région.

**M. LE PRESIDENT.** – Vous me laissez le temps de regarder parce que si l'on met le doigt dans des rocades ou des choses comme cela... Sur le barreau de Camélat, il y a une relation directe avec le TER et la gare.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Et encore une fois, le Conseil Régional le finance à hauteur de 2 M€ dans le CPER.

**M. LE PRESIDENT.** – Sur financement régional ou sur financement de l'Etat ?

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – Régional : 2 M€.

**M. LE PRESIDENT.** – Le problème n'est effectivement pas la question du financement – c'est ce que j'avais évoqué intuitivement tout à l'heure – mais c'est d'ouvrir une boîte de Pandore dans la région qui va nous amener... Voilà, pourquoi pas la rocade de Bordeaux.

Je ne vous propose donc pas de retenir ce dossier pour l'instant.

Qui est pour l'adopter quand même ?

Qui est contre ?

**Mme LE GUEN.** – DINA est contre.

**M. LE PRESIDENT.** – Cet amendement est donc retiré

#### N° 9

#### Vote sur l'amendement « Liste des axes reconnus comme relevant du réseau routier d'intérêt régional »

- **POUR** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non inscrit (1)

#### **AMENDEMENT REJETÉ**

- **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

**M. LE PRESIDENT.** – On a ensuite un dossier sur l'eau.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** – C'est un débat que l'on a déjà eu ici et d'ailleurs, quand on lit le détail de votre texte, il y a un cheminement qui a été fait. J'ai salué dans mon propos liminaire le travail notamment d'Henri SABAROT mais il reste que quand vous posez les règles etc., vous n'allez pas jusqu'à dire que vous devez faire une politique publique de réserve en eau. Or, c'est vraiment quelque chose qui est absolument prioritaire. Le changement climatique, il ne faut pas uniquement lutter contre, il faut aussi s'adapter, or vous avez une région qui encore une fois aujourd'hui a un profil de pluviométrie qui a changé. Il pleut sur une période beaucoup plus courte et les périodes de sécheresse sont aujourd'hui très importantes. Vous n'échapperez pas à la constitution de réserves en eau. Vous n'échapperez pas à cela.

Dans les hésitations que l'on sent chez vous, on sent très bien que même s'il y a des parties du texte où vous pouvez prendre partie en faveur des réserves, il n'y a pas la volonté de quelque chose qui est absolument indispensable aujourd'hui compte tenu de la chute des étiages.

**M. LE PRESIDENT.** – On est tous d'accord sur les retenues - d'ailleurs c'est inscrit dans le projet – sauf que d'un point de vue technique et juridique, dès lors que leur autorisation ne relève pas du Code de l'urbanisme, l'évoquer dans le SRADDET ne permettra pas une transcription dans les SCOT et dans les PLU et ne facilitera donc pas leur mise en œuvre. Aujourd'hui, c'est un texte inopérant.

Deuxièmement, alors que beaucoup de collectivités ont déjà présenté leur PLU ou leur SCOT, les collectivités qui l'ont déjà fait et qui, le cas échéant, ne l'auraient pas fait seraient pénalisées. Donc je ne vous propose pas de retenir cet amendement-là.

Qui est pour ?

Cinq.

Qui est contre ?

**Mme LE GUEN.** – DINA.

**M. LE PRESIDENT.** – Cet amendement est donc...

**N° 10**

Vote sur l'amendement « L'Eau : une ressource qui nécessite réserves et partage »

- **POUR** : Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Mouvement démocrate et Apparentés,
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non inscrit (1)

**AMENDEMENT REJETÉ**

- **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

**M. LE PRESIDENT.** – Il y a un texte de l'UDI.

**M. DRAPRON.** – Notre Président vous l'a annoncé dans son propos liminaire, il s'agissait d'avoir une politique un peu plus volontariste sur l'objectif 31 et de prendre date en actant la réduction de 50 % de la consommation à objectif 2030. Dans le groupe, tout le monde n'était pas d'accord avec cet amendement.

**M. LE PRESIDENT.** – Je crois que l'on est à – 50 % d'ici 2030. Je rappelle que c'est – 50 % de l'étalement urbain précédent conçu à l'échelle de la grande région. Le souhait d'Aurélien SEBTON est d'aller beaucoup plus loin et d'arriver à la neutralité foncière.

**M. DRAPRON.** – C'est cela, c'est de prendre date à 2030 pour 50 % et d'aller jusqu'à la neutralité foncière...

**M. LE PRESIDENT.** -...Il est évident que la loi va certainement nous fixer les choses mais je ne voudrais pas - on l'a bien vu dans le débat et l'équilibre du débat -, si nous allons plus loin de suite, de risquer d'affoler toutes les intercommunalités et toutes les communes.

Même si je suis intéressé à titre personnel, je ne vous propose pas de retenir cet amendement.

**M. BAUDE.** - Président, je voulais exprimer notre position sur cette proposition d'amendement.

On peut saluer la diminution d'échelle de temps qui nous permettrait d'arriver à une situation plus vertueuse en matière de politique foncière. Ce n'est donc pas l'échelle de temps proposée dans cet amendement qui nous pose problème. Le problème, c'est la neutralité et notamment d'intégrer cette neutralité foncière dans le titre de l'objectif pour compléter les 50 % maximum d'artificialisation qui a été proposé par Laurence ROUEDE. Le problème de la neutralité est que c'est la poursuite de l'artificialisation qui va être rééquilibrée par la compensation mais c'est de la poursuite d'artificialisation.

Au mieux, on restaure ou on recrée des espaces naturels qui en réalité ne constitueront pas de réelles compensations avec des degrés de réussite très aléatoires voire même des fois des catastrophes. En plus, ces compensations à grande échelle avec des campagnes de rachat du foncier qui génèrent des phénomènes de spéculation. Au pire, ces politiques engendrent de la part des collectivités des changements de classement d'espaces, un peu comme des jeux d'écritures comptables qui vont augmenter le degré de protection de certaines zones déjà naturelles sans réellement créer de nouveaux espaces. En réalité, cette neutralité foncière, même si derrière cette sémantique on peut s'attendre à quelque chose de vertueux, tendrait à perpétuer des habitudes de destruction des espaces naturels, qu'ils soient agricoles ou fonciers et donc de la biodiversité.



C'est la raison pour laquelle, à la lumière de l'ambiguïté de cette notion de neutralité, Monsieur le Président, et des compensations qui vont avec, notre groupe s'abstiendra.

**M. DRAPRON.** – Je ne comprends absolument pas votre réponse mais on prend acte.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je trouve que c'est plutôt positif mais il faut qu'on l'approfondisse un peu. C'est un exercice incroyable qui a été fait – je pèse à côté de moi toutes les pages qui ont été écrites par nos équipes -, je vous propose que l'on retravaille avec Aurélien SEBTON sur ce domaine-là et je vous propose, soit de retirer, soit de ne pas adopter cet amendement.

**M. DRAPRON.** – Président, puisque vous proposez ce travail, on va retirer notre amendement. Je précise que l'on ne comprend absolument pas l'explication qui nous a été faite par nos amis les Verts mais on prend acte de leur ambiguïté.

**M. BAUDE.** – Monsieur le Président, je précise juste une chose : il y a une différence entre non artificialisé et la neutralité foncière.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est pour cela qu'il y a un besoin de travail à l'échelle...

**M. BAUDE.** - ...Et là-dessus, nous sommes disponibles pour venir travailler et vous expliquer quelle est la différence entre les deux.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Mon cher Vital, on peut aussi avoir une notion de ce qu'est... Il n'y a pas un groupe qui a la propriété de ce non-étalement, on est bien d'accord.

**M. BAUDE.** – C'est pour cela que l'on peut peut-être arriver à une situation qui pourrait être partagée à condition que l'on se mette d'accord sur la réalité des termes employés dans l'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cet amendement est donc retiré. On a un amendement du groupe ELV qui est retiré ou pas ?

**Mme MOEBS.** – Non, je vais le présenter rapidement. Comme je l'ai dit cet après-midi, la question du transport est fondamentale pour arriver à une *(coupure de son)* plus sobre en carbone. Or, dans ce SRADDET, de notre point de vue, il reste des contradictions. En effet, cela n'étonnera personne, mais nous sommes opposés au développement des aéroports en région et aux projets de lignes à grande vitesse vers l'Espagne et Toulouse.

Les émissions de gaz à effet de serre dues à l'aérien ont progressé de plus de 40 % entre 2000 et 2017 pour l'aéroport de Bordeaux avant la mise en place de la LGV. Malgré une baisse de 23 % du trafic aérien vers Paris, la forte progression du trafic *low-cost* avec l'ouverture de nouvelles lignes n'a pas permis la diminution des gaz à effet de serre.

Nous avons, je le rappelle, 11 aéroports dans notre région. L'année dernière, nous avons voté une stratégie aéroportuaire qui prévoyait la fin du financement régional pour les lignes d'obligation de service public, pour les aéroports qui ont une offre de liaison de trains vers Paris performante donc Poitiers et Agen, une participation limitée aux aéroports où nous sommes présents dans le Syndicat mixte. C'était une première étape mais alors que le trafic est en baisse sur ces OSP, le soutien régional double pour la ligne Agen-Paris et se maintient pour Poitiers. Quelle cohérence alors dans l'intervention régionale ? Quelle fiabilité des engagements pris dans le cadre de la stratégie aéroportuaire ?

Il ne nous semble pas responsable d'encourager le développement de l'aérien qui est le type de transport le plus polluant. Notre rôle est d'anticiper la fin de la dépendance au pétrole et la transition vers des solutions de transport moins polluantes. C'est pourquoi nous demandons dans cet amendement de mettre l'ensemble de notre cap d'intervention régional au service d'une trajectoire de maîtrise et de réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre liées au trafic aérien en priorisant la sobriété des usagers de l'aérien bien avant la recherche technologique qui ne constitue pas une solution viable.

Les investissements doivent se concentrer sur les solutions de mobilité pour le quotidien, pour se déplacer en polluant le moins possible. Les projets de lignes à grande vitesse Bordeaux-Dax puis l'Espagne et Bordeaux-Toulouse ne verront pas le jour faute de moyens de financement et en raison des impacts désastreux sur les milieux naturels. Ces projets ne répondent pas aux attentes des habitants de notre région.

La Région ne doit pas entretenir le mythe en finançant des acquisitions foncières ou des études pour un projet qui va générer des nuisances sur la biodiversité, sur environ 4 000 hectares de zones naturelles, agricoles ou viticoles, menacer 267 espèces protégées, détruire 133 corridors écologiques. A l'heure où la biodiversité s'effondre, il est indispensable et en désaccord avec les ambitions affichées dans le SRADDET de laisser toute référence à la GPSO.

Les écologistes défendent une alternative train à haut niveau de service pour les déplacements de moyenne et longue distance car au-delà de la vitesse si souvent voulue par les élus, les usagers attendent simplement un train du quotidien et des transports en commun performants.

**M. LE PRESIDENT.** – Merci. Je vous propose de ne pas suivre ces amendements pour deux raisons. La première est que je nous vois mal dire à un certain nombre de territoires que leurs aéroports doivent fermer, même si j'ai bien conscience des gaz à effet de serre, de leur augmentation. C'est pour cela que contrairement à vous je pense qu'il y a – et c'est le principal engagement des entreprises aériennes aujourd'hui – une façon de faire

rouler électriquement les trains sur la piste. Je rappelle que la Région accompagne une entreprise qui s'appelle VoltAéro qui est installée à Royan.

Sur GPSO, cela fait 4 campagnes électorales que je fais. J'ai soumis ce projet aux concitoyens, cela a été validé. En plus, on voit le succès de GPSO pour des millions de personnes, la baisse des gaz à effet de serre issus de l'aérien, la baisse des gaz à effet de serre issus de la voiture. Même s'il y a un impact en matière de prise au sol mais prenez vers le Sud, comment peut-on accepter qu'il y ait 9 000 camions par jour qui fassent de cette ancienne nationale 10 la partie la plus polluée de la région ? Vous ne pouvez pas défendre cela et moi, je ne peux pas me déjuger à l'égard d'une des priorités qui est la mienne, même s'il faudra être attentif. Tout cela va se passer dans 10-15 ans.

Je rappelle que la partie basque sera la partie où la LGV sera la plus enterrée, qui sera la moins impactée. Il y a eu une étude du Conseil d'Etat mais je vois bien qu'au Pays-Basque, il y a un certain nombre de propriétaires, parfois parisiens, assez riches, qui ne veulent surtout pas, peut-être autour du Golf de Chantaco, qu'on le passe. Ce sera peut-être la partie la plus coûteuse. C'est celle qui nous permettra d'aller en 1 h 30 ou en 1 h 40 à Bilbao alors qu'aujourd'hui, il faut 3 h 30 en voiture et 8 h 00 en train. Si ce n'est pas la victoire du train, je ne sais pas. Et cela nous permettra de dégager les sillons - ce que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui – sur la voie ferrée existante. Donc pardon, mais je ne peux pas proposer à l'assemblée de retenir cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Je ne sais pas ce que fait LR ? Il ne prend pas part au vote.

#### N° 12

#### Vote sur l'amendement « GPSO et aérien »

- **POUR** : Ecologiste et Citoyen-EELV, Non inscrit (1)
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine,

#### **AMENDEMENT REJETÉ**

- **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT,

Cet amendement n'est donc pas retenu.

Enfin, on a, avec un anglicisme extraordinaire, un éolien on-shore. C'est le Rassemblement National qui veut faire un développement de l'éolien on-shore ?

**Mme DIAZ.** – C'est sur l'objectif 51 où vous faites la part belle à l'éolien puisque vous voulez multiplier par 15 la production entre 2015 et 2050, ce qui va engendrer une explosion de projets d'implantation d'éoliennes avec le fameux rééquilibrage infrarégional dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce qui fait que l'on va se retrouver avec des éoliennes dans les départements qui à aujourd'hui n'en ont pas.

Vous parlez aussi des énergies marines renouvelables avec les implantations d'éoliennes marines donc pour toutes ces raisons, l'amendement que nous déposons au nom du groupe Rassemblement National souhaite la suppression des mentions à l'éolien maritime ainsi que les objectifs fixés, tant en termes d'implantation que de rééquilibrage des projets éoliens. Par ailleurs, nous souhaitons la mise en place d'un moratoire régional sur la réalisation des futurs projets d'implantation d'éoliennes, tant terrestres que maritimes.

**M. LE PRESIDENT.** – Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de soucis à se faire sur le sol.

Qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

**M. LE GUEN.** – DINA.

Qui est contre ?

La non-participation au vote de LR.

#### N° 13

#### Vote sur l'amendement «Eolien on-shore »

- **POUR** : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Non inscrit (1)

#### **AMENDEMENT REJETÉ**

- **NON PARTICIPATION** : Les Républicains-CPNT

Voilà pour cette série d'amendements. Je vous propose maintenant de passer au vote du SRADDET ainsi amendé et je remercie tous les groupes de leurs réflexions même si cela a donné lieu à quelques débats.

**M. LE PRESIDENT.** – Qui est d'avis d'adopter ce SRADDET ?

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.** – Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

**N° 1**

Vote sur le « Projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Mouvement démocrate et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine,**

▪ **CONTRE : Monsieur Puyjalon (LR/CPNT), Rassemblement National,**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV, Monsieur Biteau (LRG), Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Non inscrit (1)**

**M. LE PRESIDENT.** – Le SRADDET est donc adopté.

Je vous en remercie.

**AVENANT N° 2 AUX CONTRATS DE PLAN ETAT-REGION (CPER) 2015-2020  
AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES**

**CPER AQUITAINE 2015-2020 – VOLET 1 « MOBILITE MULTIMODALE » - PRIORITE 1.2  
« RENOVER ET MODERNISER LE RESEAU FERROVIAIRE »**

**M. LE PRESIDENT.** – On a ensuite un avenant au CPER. C'est un avenant purement technique. J'aurais bien aimé vous présenter l'avenant que l'on est en train de travailler sur l'étoile de Saintes parce que c'est un point compliqué mais il n'est pas totalement prêt.

C'est un avenant qui concerne Libourne-Bergerac. Vous savez que l'on avait fait l'avance de l'État et l'impact financier est de 19.013 M€ pour la Région Nouvelle-Aquitaine et de 11.928 M€ pour l'État. Je vous propose d'adopter cet avenant qui permet de trouver une solution technique au financement du surcoût de la part État. L'État, bien entendu, nous remboursera largement par une bienveillance de la Région.

Qui est d'avis d'adopter ce projet ?

**N° 2**

Vote sur l'« Avenant n°2 aux Contrats de Plan État-Région (CPER) 2015-2020  
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes CPER AQUITAINE 2015-2020 - Volet 1 "Mobilité  
multimodale" - Priorité 1.2 "Rénover et moderniser le réseau ferroviaire"»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Génération.s Nouvelle-Aquitaine, Les Radicaux de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Mouvement démocrate et Apparentés, Union Centriste Nouvelle-Aquitaine, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non inscrit (1)**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Tout le monde.

Je vous remercie.

**VŒU « UNE MEILLEURE AMBITION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES  
ENERGIES MARINES »**

**M. LE PRESIDENT.** – Ensuite, on a un vœu MODEM sur une meilleure ambition régionale pour le développement des énergies marines. Personnellement, je...

**Mme MARENDAT.** - Union Centriste Président.

Je vais essayer de faire vite, loin de moi la volonté d'allonger cette journée. Nous avons souhaité, plutôt que déposer un amendement, formuler un vœu pour une plus grande ambition régionale pour le développement des énergies marines. Notre région bénéficie d'un avantage incomparable : près de 970 kilomètres de côtes. C'est aussi un gisement économique pour cette région et en termes d'emplois également.

Le développement d'éoliennes on-shore ne peut évidemment constituer la seule priorité, l'implantation d'houlomoteurs, d'usines marémotrices ou d'éoliens flottants ou encore la production d'énergie à partir de gisements d'algues doivent permettre à la Nouvelle-Aquitaine de développer, plus que toute autre région, une production d'énergies marines. Monsieur le Président, vous l'avez d'ailleurs formulé avec certains de vos collègues Présidents des Régions, en mars dernier, lors de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Vous avez affirmé que les ambitions relatives aux énergies marines devaient être revues à la hausse.

Aussi, nous regrettons que malgré le rapport rendu par le Syndicat des énergies renouvelables, en vue de l'élaboration du SRADDET, les énergies marines ne fassent pas véritablement partie des priorités néo-aquitaines dans ce SRADDET. Nous souhaitons donc formuler le vœu que les objectifs soient revus en la matière.

**M. LE PRESIDENT.** – A titre de Président de la Région, je n'ai aucun souci.

**M. CHARBONNEAU.** – Est-ce que cela peut s'implanter sur la Garonne ?

**M. LE PRESIDENT.** – Simplement – mais Mathieu BERGER – le précisera, nous sommes l'une des rares Régions avec la Bretagne où l'on va travailler sur des clusters communs sur les énergies marines mais je vous rappelle ce que je vous disais tout à l'heure : il y a eu un échec technologique et industriel total sur les énergies marines.

**M. BERGE.** – Tout d'abord dire que c'est quand même assez savoureux de voir Madame MARENDAT présenter ce vœu juste après l'intervention de Jean DIONIS DU

SEJOUR qui nous a expliqué qu'en termes d'énergies renouvelables, à part le photovoltaïque il n'y avait rien en Nouvelle-Aquitaine.

Dire que l'on pourrait voter le vœu mais simplement dire qu'il y a énormément de généralités, énormément de choses qui ne sont pas particulièrement applicables à la Nouvelle-Aquitaine. Des études de potentiel ont été menées, on sait très bien que ce qui ne s'est pas fait jusqu'à maintenant, c'est en grande partie parce que les appels d'offres n'ont pas été jusqu'au bout.

Concernant le houlomoteur, il y a un véritable potentiel et on est en train de le traiter sur le port de Bayonne avec un partenariat d'innovation de plus d'1 M€ engagé pour mettre en place une ferme motrice.

Concernant les hydroliens, il n'y a aucun potentiel pour mettre en place des hydroliennes marines, mis à part sur la question estuarienne. Donc bien évidemment on peut toujours avancer davantage mais je pense qu'il y a énormément de choses qui ont été faites en Nouvelle-Aquitaine et on n'est pas systématiquement obligé de se battre la coule sachant que l'on avance, que des choses se font, sur l'hydrolien estuarien, sur l'houlomoteur et que l'on peut être bloqué par moment par des décisions qui sont prises ailleurs qu'en Nouvelle-Aquitaine.

**Mme BOURDIN.** – J'ai bien compris que le Rassemblement National était très pressé de partir. On a bien compris qu'ils ne faisaient pas le ramadan, eux.

**M. COLOMBIER.** – Cela vous gêne ?

**M. LE PRESIDENT.** – Il y a mieux pour terminer la journée !

**Mme BOURDIN.** - Je trouve cela quand même très embêtant que certains aient préparé des interventions et qu'on ne leur ait pas donné la parole et que ces amendements et ce vœu soient étudiés dans cette accélération empêche le débat de se faire sereinement. Peu importe.

Je voudrais dire à mes collègues qu'ils ont tout à fait raison, que les énergies marines renouvelables sont sous-exploitées aujourd'hui sur le littoral aquitain.

Et quand on a la parole, on a tellement de bruit que l'on ne peut pas s'exprimer !

**M. COLOMBIER.** – Calmez-vous, calmez-vous s'il vous plait ! Soyez démocrate ! Non mais le ridicule ne tue plus, heureusement chère Madame !

**M. LE PRESIDENT.** – Vous avez la parole.

**Mme BOURDIN.** – Je vous en remercie, Monsieur le Président.



Donc effectivement, le littoral néo-aquitain pourrait supporter un développement de ses énergies marines renouvelables. Le Conseil Régional s'est par ailleurs largement engagé en soutenant la recherche, les innovations technologiques, tout particulièrement sur l'exploitation de l'énergie hydrolienne et en soutenant également les industries et les projets participatifs. Oui, boosté par la transition énergétique annonçant des objectifs en matière d'EMR ambitieux, boosté par les déclarations du Gouvernement annonçant vouloir aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin en matière d'énergies renouvelables, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et les industriels ont investi, pris des risques et fait le pari des EMR.

Lorsque le Gouvernement a révélé son projet de PPE, Programmation pluriannuelle en matière d'énergie - c'était le 27 novembre 2018, puis le projet de décret le 25 janvier 2019 -, nous avons eu l'impression d'un voyage dans le passé, d'un retour en arrière : absence d'hydrolien, faiblesse des volumes programmés en EMR, des objectifs de 5 gigawatts correspondant à la moitié des ambitions attendues, le développement du nucléaire considéré comme une priorité que seuls les lobbyistes du nucléaire sont capables d'argumenter aujourd'hui. C'est vrai, devant une telle aberration, la Région Nouvelle-Aquitaine et les Régions littorales avec les industriels de la filière ont publié une tribune pour clamer leur indignation et rappeler le Gouvernement à ses responsabilités.

Alors oui, le Conseil Régional assumera ses responsabilités et les territoires n'attendent pas le soutien et les subventions de l'Etat pour se lancer dans de beaux projets mais appelez donc vos amis du Gouvernement. Rappelez-leur qu'en 2016, une loi a engagé la France à sortir progressivement du nucléaire et à respecter les engagements des accords de Paris en matière de gaz à effet de serre et que ce PPE est un d'un autre âge. Expliquez-leur que l'humanité est en danger et que le discours ne suffit plus, qu'un Gouvernement qui n'a pas d'ambition écologique n'a pas d'avenir !

**M. LE PRESIDENT.** – On se calme.

**M. COLOMBIER.** – Monsieur le Président, vous avez toute notre compassion de devoir supporter de tels *(coupure son)* ! Croyez-moi.

**Mme MOTOMAN.** – Et nous, beaucoup de patience de vous entendre !

**M. LE PRESIDENT.** – A titre personnel et avec Bernard UTHURRY, Bernard BLANCHARD et Mathieu BERGE, on a au contraire structuré, notamment avec des start-up une filière sur l'hydrolienne, houlomoteur etc. Comprenez que ce vœu va un peu à l'encontre de ce que l'on a fait. Simplement, les expériences qui sont menées un peu partout et l'expérience nationale qui a été menée avec Naval Group n'est pas concluante aujourd'hui. Donc ce que je vous propose à la place de ce vœu, c'est que, sous l'autorité de Mathieu

BERGE, on ait un groupe de travail qui fasse le point sur le potentiel et les entreprises que l'on accompagne. Cela vous va ?

**Mme MARENDAT.** – Cela me va, merci Président.

**M. LE PRESIDENT.** – Je vous remercie. Merci de votre présence. Passez une bonne soirée. Il y a un petit repas.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

# ANNEXE

## Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

### Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

106	- Parti Socialiste et Apparentés (80)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (17)
	- Generation.s Nouvelle-Aquitaine (5)
	- Les Radicaux de Gauche (4)
30	- Les Républicains - CPNT (30)
5	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)
5	- Union Centriste Nouvelle-Aquitaine (5)
7	- Mouvement Démocrate et Apparentés (7)
24	- Rassemblement National (24)
5	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (5)
1	- Non inscrit à un groupe (1)
183	TOTAL : 183

## CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

### Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

#### CONSEILLERS REGIONAUX

#### GROUPES POLITIQUES

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Non inscrite
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Les Radicaux de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Les Radicaux de Gauche
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CALMELS Virginie	Les Républicains - CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Generation.s Nouvelle-Aquitaine

CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National
CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains - CPNT
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés

DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT

FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT
FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Rassemblement National
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés



LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains - CPNT
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LENOIR Laurent	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Les Radicaux de Gauche
MARENDAT Véronique	Union Centriste Nouvelle-Aquitaine
MARTY Christine	Rassemblement National
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés

METTE Sophie	Mouvement Démocrate et Apparentés
MINVIELLE Michel	Generation.s Nouvelle-Aquitaine
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés

PUYJALON Eddie	Les Républicains - CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains - CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguetta	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV

TRIJOLET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés
TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Les Radicaux de Gauche